

P C M

LE PONT

1990 - 88^e ANNÉE - N° 6 - 7 - ISSN 0397-4634

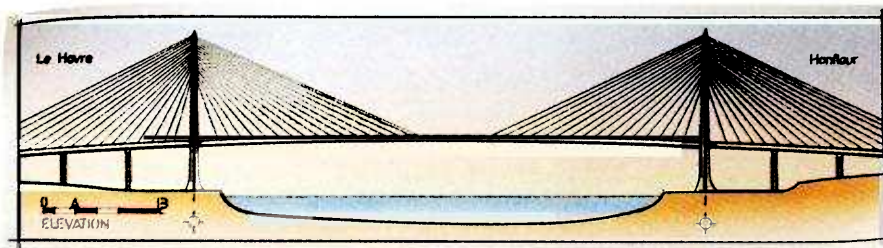
**MECENAT
PATRIMOINE**

EN THÉORIE, IL N'Y A PAS QUE LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE QUI AURAIT PU MONTER LE FINANCEMENT DE CES GRANDS PROJETS. EN THÉORIE BIEN SÛR.

En pratique, le Crédit Local de France a su s'adapter aux nouvelles formes d'intervention des collectivités locales et devenir un intervenant financier reconnu dans

le développement local. Fort de son expérience et de sa spécialisation, malgré une concurrence très vive, le Crédit

Représenté sur le terrain par les directions régionales de la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit



Local de France, seule institution au service exclusif

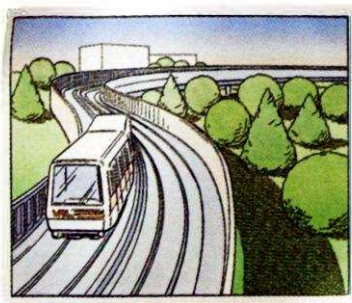
le montage des opérations complexes d'infrastructure. Ingénieur financier au service des

LE PONT DE NORMANDIE

Local de France est le premier banquier des collectivités locales. Il couvre près de la moitié de leurs

du développement local, est le partenaire fidèle de milliers de communes. C'est aujourd'hui en France l'établis-

sement de référence du secteur local. Il le sera demain au-delà des frontières de l'hexagone.



besoins d'emprunts à long et moyen terme. Deuxième émetteur sur le marché obliga-

taire français après l'Etat et intervenant majeur sur l'Euromarché, le Crédit Local de France est une signature reconnue au plan international.

Développement, le Crédit Local de France offre aux collectivités locales un service complet. Une autre façon d'accomplir sa mission : financer

VAL DE TOULOUSE

Local de France est le premier banquier des collectivités locales. Il couvre près de la moitié de leurs besoins d'emprunts à long et moyen terme. Deuxième émetteur sur le marché obligataire français après l'Etat et intervenant majeur sur l'Euromarché, le Crédit Local de France est une signature reconnue au plan international.



Le Banquier des Ambitions Locales.

- 15 **ÉDITORIAL**
Jack Lang
- 16 **QUESTIONS A : J.-P. BADY**
- 19 **MONUMENTS HISTORIQUES SUPERSTARS**
Christian Gerondeau
- 22 **EDF, ENTREPRISE MÉCÈNE**
Pierre Delaporte
- 25 **LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE, PIONNIER PARMIL
LES MÉCÈNES PUBLICS, P.-H. Richard**
- 28 **FONDATION DE FRANCE, MÉCÈNAT ET PATRIMOINE**
Pierre Giraudet
- 31 **PATRIMOINE ET RÉHABILITATION**
Yves Laffoucrière
- 34 **RESTAURATION DE L'ARC DE TRIOMPHE**
Allocution de Valéry Giscard-d'Estaing
- 36 **UN PATRIMOINE DE MILLE MILLIARDS DE FRANCS**
Olivier Leblanc
- 40 **PATRIMOINE ET ARCHITECTURE CONTEMPORAINE**
Christophe Potet
- 49 **HISTOIRE DE L'HOTEL DE FLEURY**
Robin Sébille
- 46 **LA FRESQUE EN MILIEU URBAIN**
Michel Darmon
- 49 **LE PONT OUBLIÉ VEUT REVIVRE**
J. Legrand
- 50 **SOCIAL**
- 54 **INFORMATIONS**
- 57 **PONTS EMPLOI**

Ils ont réalisé
ce numéro :



Serge Arnaud



*Brigitte Lefebvre
du Prey*

Mensuel, 28, rue des Saints-Pères
75007 PARIS. Tél. : 42.60.25.33
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Pierre DESCOUTURES
DIRECTEUR ADJOINT DE LA PUBLICATION :
Jean POULIT
ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS : Marie-
Antoinette DEKKERS, Olivier HALPERN
RÉDACTEURS EN CHEF : Serge ARNAUD,
Jacques BONNERIC, Jacques GOUNON,
Jean-Pierre GREZAUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE RÉDACTION :
Brigitte LEFEBVRE du PREY
ASSISTANTES DE RÉDACTION :
Éliane de DROUAS, Adeline PRÉVOST
RÉDACTION-PROMOTION
ADMINISTRATION :
28, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS
Revue de l'association des Ingénieurs des
Ponts et Chaussées et de l'association des
anciens élèves de l'École Nationale des
Ponts et Chaussées.
MAQUETTE : Monique CARALLI
DÉLÉGUÉS ARTISTIQUES :
Gérard AURIOL, Marine MOUSSA
RESPONSABLES EMPLOI :
Jacques BAULES, François BOSQUI
ABONNEMENTS : France : 480 F, étranger :
530 F, prix du numéro : 53 F dont TVA 2,10 %
PUBLICITÉ : Responsable de la publicité :
H. BRAMI, société OFERSOP, 8, bd Mont-
martre, 75009 Paris. Tél. : 48.24.93.39
Dépôt légal 3^e trimestre 1990 N° 900519.
Commission paritaire n° 55.306.
Les associations ne sont pas responsables
des opinions émises dans les articles
qu'elles publient.
COMPOSITION PAO :
COMPUTERLAND ÉTOILE.
IMPRIMERIE MODERNE U.S.H.A. Aurillac.
Couverture : Michel DARMON.



ON N'A PAS FAIT LE MONDE
MAIS ON EST PARTI POUR LE REFAIRE

Pour construire le nouveau monde dans son entier, NORD-FRANCE s'affirme sur les marchés nationaux et internationaux comme généraliste de la construction. NORD-FRANCE c'est la croissance de 30 filiales couvrant tous les métiers de l'acte de construire, et la performance individuelle quotidienne de plus de 3000 collaborateurs qui contribuent à la réussite du groupe. Alors, pour mener votre carrière en entrepreneur et gérer d'une façon autonome une activité en pleine croissance, confirmé ou débutant, venez conjuguer votre carrière au pluriel chez NORD-FRANCE. D.R.H. Chemin de la Tourelle. B.P. 25. 91 310 Longpont sur Orge.



CONSTRUIRE LA PERFORMANCE

NORD-FRANCE



Entreprises créées il y a plus de cent ans, **BOUTONNAT & CHARLOT et RONTAIX** sont présentes sur le créneau de la réhabilitation depuis longtemps.

Intégrées dans le groupe NORDFRANCE depuis presque vingt ans, elles permettent au Groupe de réaliser 20 % de son chiffre d'affaires dans ce secteur.

L'importance accordée à ce marché n'est donc pas le fruit d'une réflexion récente, mais résulte d'une volonté manifestée de longue date.

On peut différencier différents types de réhabilitation.

La "Réhabilitation Noble", qui consiste à conserver certains éléments architecturaux, par exemple des façades monumentales, en reconstruisant le reste du bâtiment. Ce type d'opération, comparativement plus onéreuse qu'une "démolition totale - reconstruction", se justifie dans les quartiers où le coût au mètre carré est le plus élevé, et où le droit à construire à neuf est limité par le coefficient d'occupation des sols restrictif des nouveaux plans d'urbanisme.

La "Réhabilitation Sociale". Après la course quantitative liée à la nécessaire période de reconstruction de l'après-guerre, l'évolution des normes et des habitudes en matière de confort, d'économies d'énergies, etc... impose des actions correctives au niveau qualitatif. Il en résulte de nombreux programmes d'isolation thermique, phonique, d'adjonction de cages d'ascenseurs, de sanitaires modernes, etc...



Pavillon de l'Arsenal, 75004 Paris.

La "Réhabilitation Historique", découlant de la restauration et de l'entretien du patrimoine culturel. Cette forme d'activité ne constitue pas forcément la plus grande part du marché, mais elle permet de développer une image de marque, externe et interne à l'Entreprise.

La "Réhabilitation Ponctuelle", regroupant plus modestement la multitude de petits chantiers de transformation d'un appartement ou d'un local commercial, mais qui permet toutefois de constituer la principale activité de nombreux artisans.

Pour pouvoir aborder de façon efficace le marché de Réhabilitation, il faut constituer une équipe constituée d'hommes — et femmes — ayant certaines caractéristiques.

Le respect et la connaissance des techniques traditionnelles de la construction qui permettront de réduire les aléas, en phase de diagnostic de l'immeuble existant, de chiffrage des travaux à envisager, et de conception des méthodologies à mettre en œuvre.

Le bon sens originel du compagnon maçon, issu du terroir, qui permettra de mettre en œuvre un phasage qui respectera l'équilibre du bâtiment transformé.

L'humilité et la faculté d'adaptation qui permettront à celui qui est parti sur des hypothèses infirmées par le déroulement des travaux, de remettre en cause l'organisation de son chantier.

Le goût du risque lié au fait que l'on accepte de s'engager dans un contrat dont il est impossible de mesurer tous les termes.

La matière première étant réunie, il reste alors à organiser l'Entreprise, pour concilier des facteurs inconciliables. Des procédures rigoureuses sont notamment nécessaires pour compenser l'aspect aléatoire des travaux de rénovation.

Il est alors possible d'accrocher à son tableau d'honneur les réalisations prestigieuses qui constituent les références d'une entreprise.

Projet BUREN, théâtre du Châtelet, etc... pour **BOUTONNAT & CHARLOT**.
Arc de Triomphe, stade Pierre de Coubertin, etc... pour **RONTAIX**.

Gilles CUNY (directeur général adjoint de BOUTONNAT & CHARLOT).
Robert BRUNEL (directeur de RONTAIX).



Le Châtelet.



LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE RECRUTE

➔ pour sa Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement

(600 km de réseau - 304 agents - Budget : 700 millions de francs)

DIRECTEUR des études et du développement

Lieu de travail : CRÉTEIL.

Responsable de 3 services d'études, anime et coordonne les études préliminaires à l'exécution de grands ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, les services pollution et SATESE mènent pour le compte du Département des campagnes des suivis de rejets en s'appuyant sur le laboratoire Départemental des Eaux qui dépend de cette même Direction.

Conditions réglementaires de recrutement :

- Directeur, attaché principal, ingénieur divisionnaire des T.P.E., ingénieur en chef, expérimenté en finances locales.

Connaissances et expérience souhaitées :

- Attaché ou ingénieur ayant une expérience dans la gestion financière, les marchés et les problèmes d'organisation.

DIRECTEUR Administratif et Financier

Lieu de travail : CRÉTEIL.

Responsable au niveau de la Direction de la D.S.E.A. des problèmes administratifs et financiers.

Responsable hiérarchique des trois services placés sous son autorité directe : Moyens généraux, personnel, documentation ; Gestion financière et marchés ; Affaires générales et courrier.

Conditions :

- Directeur territorial, attaché principal, ingénieur divisionnaire des T.P.E., ingénieur en chef, expérimenté en finances locales.

Connaissances et expérience souhaitées :

- Attaché ou ingénieur ayant une expérience dans la gestion financière, les marchés et les problèmes d'organisation.

Directeur des Travaux neufs

Lieu de travail : CRÉTEIL.

Responsable pour la Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement de l'ensemble des travaux neufs réalisés sous la conduite des services, depuis l'étude de l'avant-projet sommaire inclus jusqu'au règlement administratif et comptable des opérations, et remise des ouvrages à l'exploitant.

Montant annuel des travaux : de 400 à 500 MF H.T.

Conditions :

- Ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur divisionnaire des T.P.E., Directeur général des services techniques ou ingénieur chef.

Connaissances et expérience souhaitées :

- Ingénieur ayant une expérience de bureau d'étude de structure et maîtrise d'œuvre ; expérience des marchés de travaux publics, et particulière ent en ouvrages d'art.

2 ADJOINTS au Chef de Service

Études et grands travaux d'assainissement

Lieu de travail : IVRY-sur-SEINE ou VITRY-sur-SEINE.

Ingénieurs chargés d'opérations en tant que Chef de projet, c'est-à-dire depuis l'élaboration du projet (suivi de la conception et des études) jusqu'à la réalisation complète des ouvrages (suivi technique et financier des travaux).

Travail de contrôle de documents, de contrôle des plans d'exécution et notes de calculs simples de génie civil fournis pour les entreprises de rédaction de rapports, conventions, de réponses aux courriers.

Conditions :

- Ingénieur territorial.

Connaissances et expérience souhaitées :

- Connaissances générales d'un ingénieur des T.P., principalement en structure et génie civil.

- Acquisitions de connaissances techniques en géotechnique et en hydraulique.

Adresser une lettre motivée accompagnée d'un curriculum vitae à :

M. le Président du Conseil Général du Val-de-Marne – Direction du Personnel Départemental

1^{er} Bureau - Recrutement – Avenue du Général-de-Gaulle – 94011 CRÉTEIL Cedex – Tél. : 43 99 44 56

★ ★ ★

➔ par voie de mutation ou d'inscription sur la liste d'aptitude pour sa direction de la circulation et des équipements routiers

(370 km de voiries - 300 carrefours)

1 INGÉNIEUR TERRITORIAL

pour exercer les fonctions d'adjoint au Directeur, chargé de la coordination des services dans les domaines travaux, exploitation et administration générale.

1 INGÉNIEUR TERRITORIAL

responsable des études de régulation du trafic et d'aménagement en faveur des transports collectifs.

Ces cadres devront posséder des connaissances en électricité, automatisme et transport.

Adresser une lettre motivée accompagnée d'un curriculum vitae à :

M. le Président du Conseil Général du Val-de-Marne – Direction du Personnel Départemental

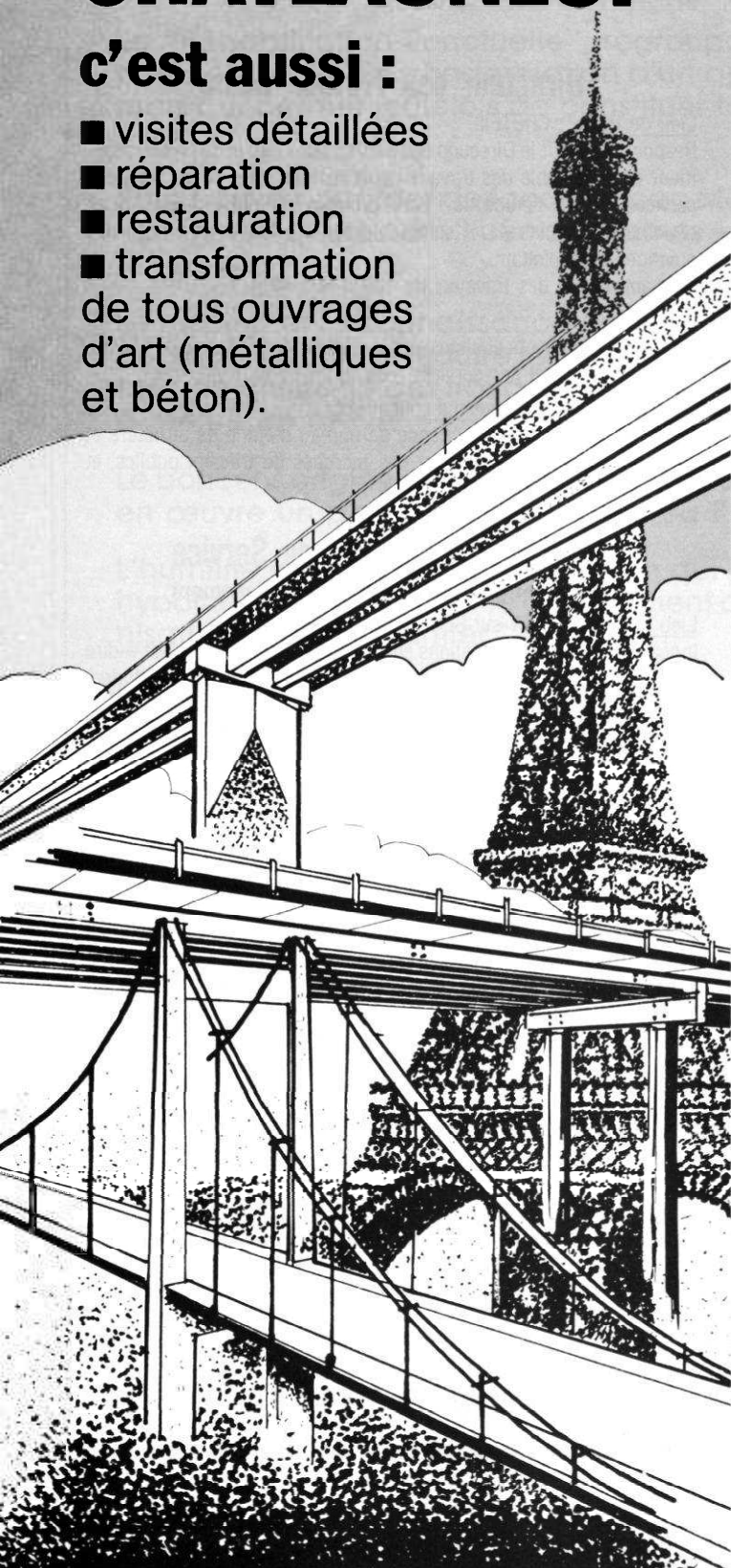
1^{er} Bureau - Recrutement – Avenue du Général-de-Gaulle – 94011 CRÉTEIL Cedex – Tél. : 43 99 84 15

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à : Direction de la Circulation et des Équipements Routiers – Tél. : 46 87 22 10

BAUDIN- CHATEAUNEUF

c'est aussi :

- visites détaillées
- réparation
- restauration
- transformation
de tous ouvrages
d'art (métalliques
et béton).



45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
B.P. N° 19 - TELEPHONE 38.58.71.71

BAUDIN- CHATEAUNEUF

Transbordeur du MARTROU

Le pont-transbordeur du Martrou franchit la Charente au niveau de l'ex-Route Nationale 733 à ROCHEFORT. L'ouvrage fait partie du patrimoine français des constructions métalliques.

Bien que moins prestigieux que la tour Eiffel, il est de la même époque : il fut mis en service en 1900.

Quelques ouvrages de ce type ont été construits en France, l'un en particulier franchissait le vieux port de Marseille. Celui du Martrou est le dernier survivant et a été classé "Monument Historique".

Il ne reste que 7 transbordeurs de par le monde et un seul fonctionne encore : le Martrou sera le deuxième.

Il a cessé d'être utilisé en 1967 et, hormis quelques travaux d'entretien datant de 1933 et 1959, pratiquement rien n'a été fait depuis 30 ans pour sauvegarder l'ouvrage.

La réparation qui est entreprise actuellement permettra dans une phase ultérieure de le remettre en service pour le passage des piétons.

En octobre 1989, la maîtrise d'ouvrage, représentée par :

- le Conservateur Régional des Monuments Historiques de Poitiers,
- la ville de Rochefort,

et la maîtrise d'œuvre, représentée par :

- l'Ingénieur en Chef des Monuments Historiques,
- la DDE de Saintes,

confie à BAUDIN-CHATEAUNEUF le soin de remettre en état les structures.

Les travaux comprendront :

- la remise en état du chariot mobile,
- le démontage de la nacelle basse,
- la restauration des charpentes métalliques (pylônes, poutres),
- le remplacement des câbles suspenseurs, paraboliques franchissant la Charente,
- le remplacement des organes de suspension (étriers, suspentes),
- la remise en état des escaliers de service,
- la remise en peinture complète de l'ouvrage.

Tous les remplacements de pièces s'effectuent à l'identique et, si possible, suivant les conceptions d'origine de l'ouvrage.

Les travaux sur site ont commencé en février 1990 et doivent se terminer en décembre 1990.

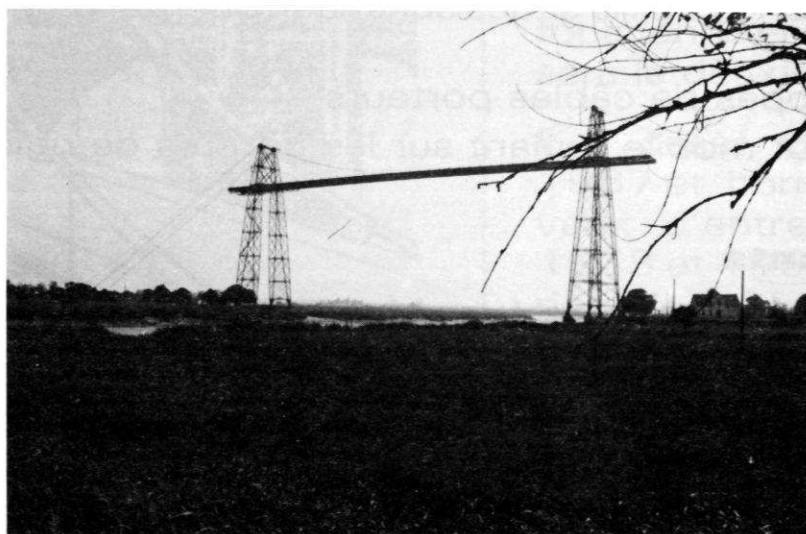
Description de l'ouvrage

- deux poutres de rigidité d'une longueur de 175 m, hauteur 1,40 m franchissant la passe à 50 m de haut,
- deux pylônes treillis situés sur chaque berge, d'une hauteur de 65 m,
- deux nappes de câbles porteurs,
- un chariot mobile roulant sur les poutres de rigidité.

Intervenants

- le Conservateur Régional des Monuments Historiques de Poitiers,
- la ville de Rochefort,
- l'Ingénieur en Chef des Monuments Historiques, M. OUDIN,
- la Direction Départementale de l'Équipement de Saintes,
- BAUDIN-CHATEAUNEUF pour les travaux de charpente,
- THOMAS HARRISON pour les travaux de peinture.

TRANSBORDEUR DU MARTROU REALISATION BAUDIN-CHATEAUNEUF



ROUTES

ASSAINISSEMENTS

VOIRIES URBAINES

SOLS SPORTIFS

SIGNALISATION

Partout en FRANCE, le Groupe SACER est le partenaire des maires ruraux qui trouvent auprès de l'agence la plus proche des interlocuteurs attentifs à leurs besoins et soucieux du service à leur apporter.



POUR ALLER PLUS LOIN

SIEGE SOCIAL
1, RUE JULES LEFEBVRE - 75009 PARIS
TEL. 42.80.69.05



INGENIERIE BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

« Les Mercuriales » - 40, rue Jean-Jaurès - 93176 BAGNOLET CEDEX

Téléphone (1) 43.62.15.50 - Télécopie (1) 43.62.18.15 - Télex 325166 F

ENTREPRISE BILLIEZ

SARL AU CAPITAL DE 1 300 000 F

**RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES
PIERRE DE TAILLE • MAÇONNERIE • MARBRERIE**

Qualifications : 15N.110.133.150.190

21, rue des Fillettes - Boîte postale n° 59

93212 LA PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX

Téléphone : (1) 42.43.60.70 - Télécopie : (1) 42.43.40.96

algeco

Votre partenaire en construction...

Systèmes Constructifs

Modulaires

- Bureaux, ateliers
- Hangars, logistique sanitaire, kiosques
- Hébergement d'urgence
- Habitat de loisirs

Bâtiments industrialisés

- Bureaux, sièges sociaux
- Hôpitaux, hôtels,...
- Aéroports... prisons
- Bâtiments scolaires universitaires, administratifs.

Services adaptés

Conception... réalisation
Montage financier,
Solution évolutive
Garanties.

algeco

ILE-de-FRANCE - NORMANDIE RN 19 - SERVON | B.P. 5 - 77170 BRIE-COMTE-ROBERT - TEL. : (1) 64.05.11.80 - TÉLEX : 690.903 - FAX : (1) 64.05.72.60

Jean-Claude RABIAN et ses 200 collaborateurs experts en construction industrialisée, sont à votre disposition pour concevoir et réaliser vos bâtiments, depuis le cantonnement ou le bureau provisoire... jusqu'à l'installation de prestige répondant aux mêmes obligations que la construction traditionnelle, avec des délais d'exécution très rapides, en France comme à l'exportation.

SOCIETE CORNEAL — KLW

2^e fabricant français d'implants intraoculaires
Recherche pour sa nouvelle unité d'ANNECY

INGENIEUR METHODES

De formation mécanique (type Arts et Métiers, INSA ou équivalent), vous serez également familier de l'informatique sur micro (Dos - Langage "C" et Basic...).

Vous aurez en charge des études sur CAO-CFAO, le pilotage informatique d'un parc machines à commandes numériques et des études industrielles.

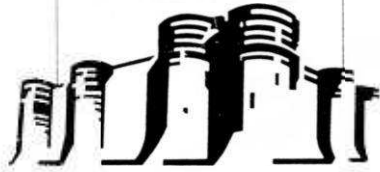
Jeune ingénieur débutant ou ayant une première expérience, vous êtes d'un tempérament dynamique, bien que d'un esprit rigoureux. Vous êtes un passionné de précision et ouvert à l'informatique industrielle.

Vous préférez travailler dans une petite structure en forte expansion.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV + photo à :

CORNEAL/KLW
A l'attention de M. LESAUVAGE
ZA de Pré-Mairy
Route de Proméry
74370 PRINGY

ATELIERS PERRAULT FRERES



MENUISERIE — EBENISTERIE
CHARPENTE BOIS — SERRURERIE
DORURE — SCULPTURE — MARQUETTERIE —
BOISERIES — MOBILIER

30, rue Sébastien-Cady
Boîte Poste 2

SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE
49290 Chalonnes-sur-Loire
☎ 41.78.14.55

158, boulevard de Strasbourg
49000 ANGERS - ☎ 41.43.44.48

Class. ★ ★ ★ ★
Qual. 211 2210 224 714

Restaurant :

Le Palais du Louvre PARIS - L'ancienne Bourse, LILLE - l'église DAOU-
LAS (Finistère) - Château, SUSCINIO (Morbihan) - Château, PUY DU
FOU (Vendée) - Château, ANGERS - L'Abbaye, FONTEVRAUD - Châ-
teau, NANTES - L'Abbaye de l'Epau, LE MANS - Château de SUCY-
EN-BRIE (Val-de-Marne) - Rotonde Muséum Histoire Naturelle, PARIS -
Domaine de Chantilly - Domaine de Sceaux - Maison Fournaise à Cha-
tou, etc...

ART & BATIMENT
MONUMENTS HISTORIQUES PUBLICS & PARTICULIERS
ENTRETIEN DE COLLECTIVITES

Abbaye Royale de Fontevraud



"Un monument - Une restauration - Une réutilisation
(XI^e - XX^e siècle)"

CHARPENTE — COUVERTURE MENUISERIE



Tél. (96) 94.53.28 Saint-Brieuc

RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES

Correspondance :

46, boulevard de l'Atlantique, 22000 ST-BRIEUC

Siège Social :

Le Croa-Jouber - 22260 RUNAN

Tél. : 96.95.65.58

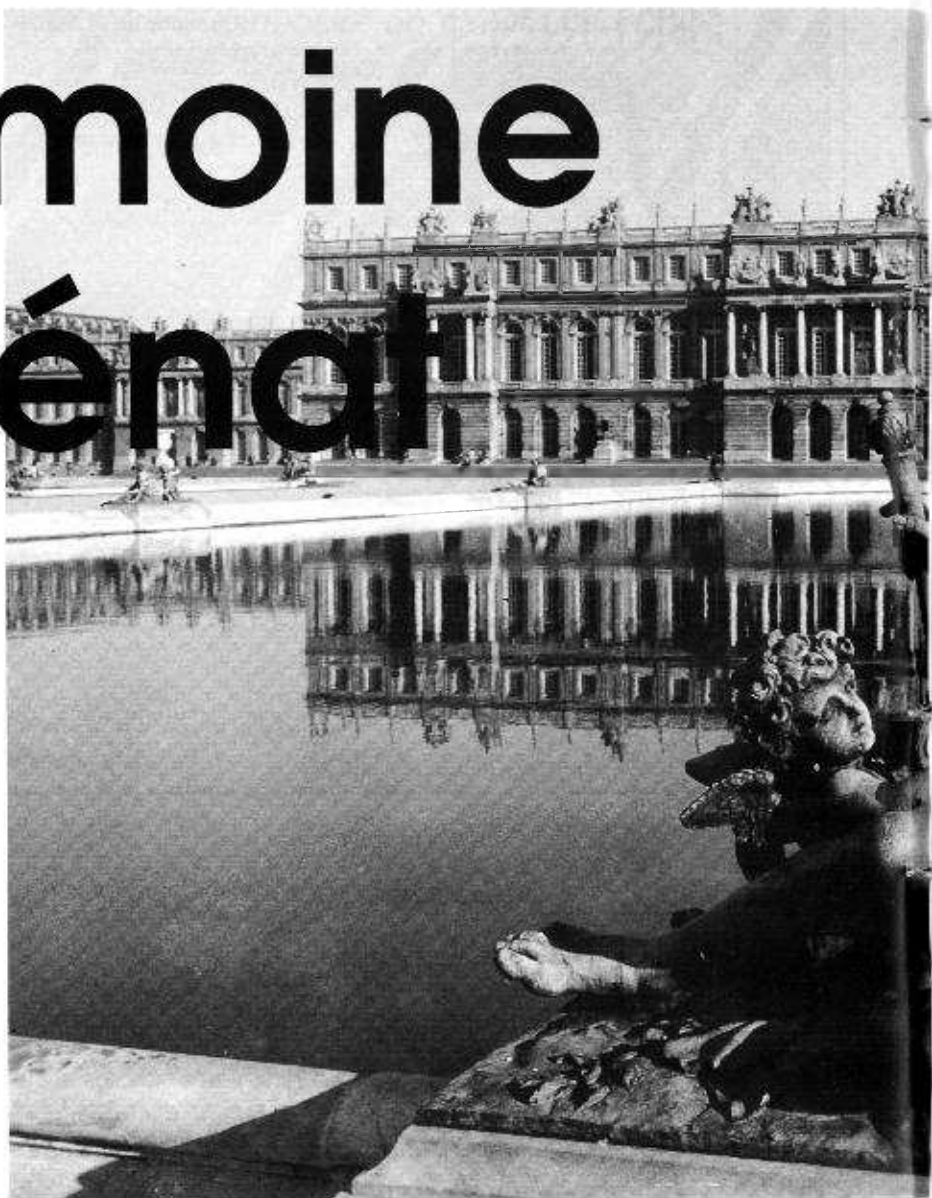
Atelier :

35530 NOYAL-SUR-VILAINE

Tél. : 99.00.66.57

Société Coopérative Ouvrière de Production

Patrimoine Mécénat



*Le mécénat est un peu
résolues dans*



Photo Rapho.

La France possède
l'un des plus riches patrimoines
du Monde.

La sauvegarde et la transmissin
de ce capital aux générations
futures représentent
une obligation essentielle
pour notre collectivité.

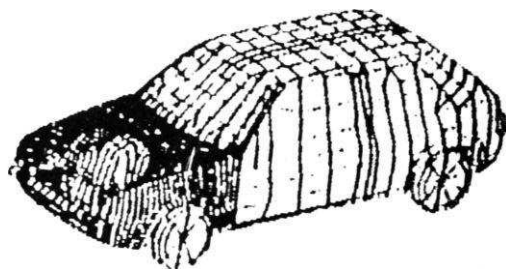
C'est pourquoi il faut susciter
les initiatives et les partenariats
susceptibles d'amener toutes
les forces vives du pays à prendre
en compte cette dimension
essentielle de notre avenir
que constitue un patrimoine
parfaitement intégré
à la vie contemporaine.
« Que les ignorants apprennent
et que ceux qui savent
aiment à se
souvenir. »

de contradictions une action

*L'Or pour l'Art
« De mécène aux sponsors »
Jean-Jacques Rosé*

Société d'études et de conseil spécialisés dans la mécanique avancée et la simulation numérique, ESI est un leader international (Japon, USA...) pour les applications industrielles dans les secteurs de pointe tels que la Défense, l'Espace et l'Automobile.

INGENIEURS GRANDES ECOLES (X, Mines, Centrale, Ponts, Sup Aéro ou équivalent)



Venez participer à notre expansion

RESPONSABLE DU GROUPE MECANIQUE DES FLUIDES

Votre expérience des fluides (5 ans) vous permet de coordonner une petite équipe d'ingénieurs développement/aplications (Aérodynamique, ondes de souffle, écoulements inertes et réactifs). Réf. 539

INGENIEURS DEVELOPPEMENT/APPLICATIONS (4 postes)

Avec 1 à 3 ans d'expérience, vous serez chargés d'études dans un des domaines suivants :

- Dynamique rapide (vibrations, chocs).
- Mécanique avancée (non linéaire, dynamique).
- Mécanique des fluides (inerte, réactive). Réf. 541

RESPONSABLE DU GROUPE STRUCTURES

Votre expérience (5 ans) des méthodes numériques avancées en mécanique des structures, vous permet de conduire des équipes d'ingénieurs développement/aplications (crash, enboutissage, matériaux nouveaux). Réf. 540

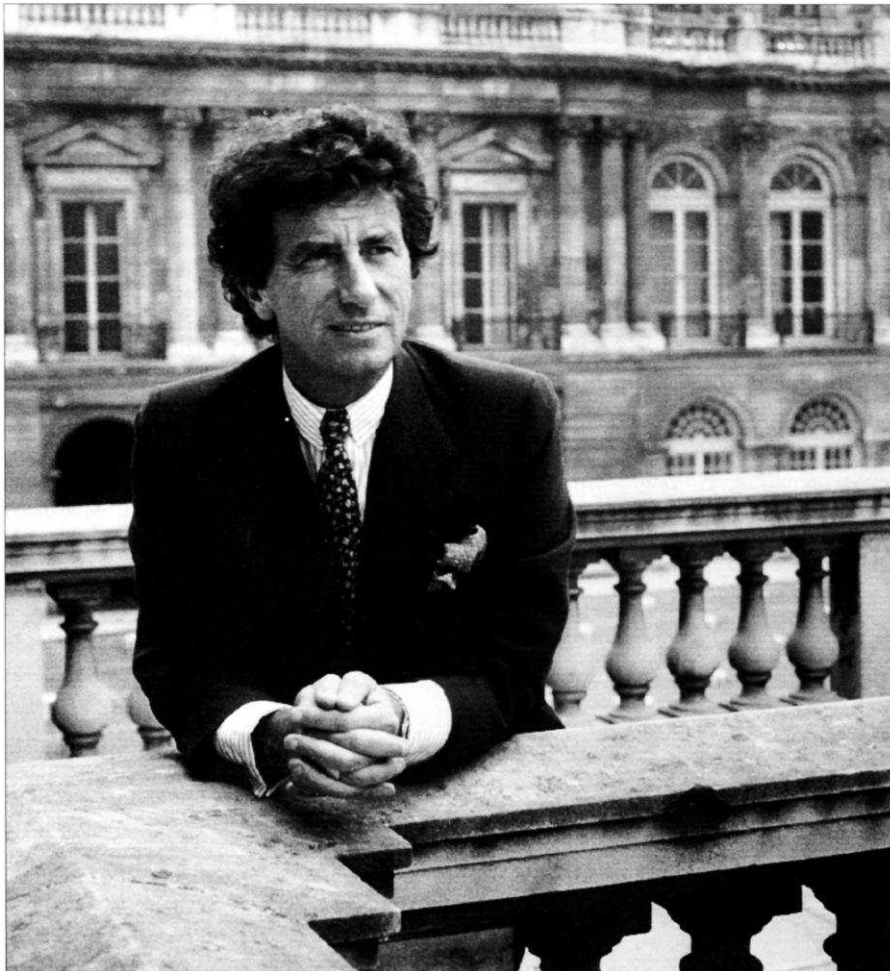
INGENIEURS SUPPORT AUX UTILISATEURS

Votre expérience de 2 à 3 ans minimum vous permet d'assister nos clients dans la mise en œuvre de nos produits. Ce poste implique des déplacements de courte durée à l'étranger (Japon, USA). Réf. 542

Pour ces postes offrant de réelles perspectives d'évolution, nous recherchons des ingénieurs à fort potentiel souhaitant s'investir dans un cadre jeune et motivant (anglais indispensable). Postes basés en proche banlieue sud.



Merci d'envoyer votre dossier de candidature et vos prétentions, en précisant la référence choisie à ESI, Michel BREHM, 20, rue Saarlén, Silic 270, 94578 RUNGIS cedex (France).



Les siècles passés ont légué à notre pays un patrimoine unique au monde. Certes, il existe en d'autres parties du globe de magnifiques témoignages de l'art de bâtir. Mais on ne trouve nulle part sur une aire aussi restreinte une telle accumulation de chefs d'oeuvre si divers, et pourtant marqués de façon constante par l'harmonie et le sens aigu de la beauté et du goût. Depuis mille ans, la France a cherché à bâtir des monuments qui témoignent de sa grandeur, qu'il s'agisse des grands cathédrales, des châteaux royaux - aux premiers rangs desquels figurent Chambord et Versailles - des réalisations du XIX^e siècle, ou, plus près de nous, des grands travaux réalisés à l'initiative de François Mitterrand. Et nous découvrons aujourd'hui que ces monuments uniques que nous a légués l'histoire constituent un atout de premier plan alors que le tourisme mondial connaît une expansion sans précédent. Paris, l'incomparable, a ainsi vocation à devenir la capitale touristique et culturelle du monde, et les autres régions de France à recevoir, elles aussi, des visiteurs en nombre sans cesse croissant. Tout nous incite à répondre à ce défi. Il s'agit certes de notre intérêt bien compris, mais aussi du devoir que nous avons de mieux faire connaître à nos contemporains les grandes époques dont nous sommes les héritiers.

Jack LANG

QUESTIONS A JEAN-PIERRE BADY

Directeur du patrimoine

S.A. : Quelles sont les grandes lignes de la loi de programme sur le patrimoine actuellement en cours d'application ?

J.P.B. : La loi de programme relative au patrimoine monumental, qui a été votée à la fin 1987 et qui a pris effet en 1988 s'étend sur une durée de 5 ans : 1988-1992. Elle a prévu une augmentation de l'ordre de 50 % des crédits de restauration au cours de cette période. Cette augmentation progressive d'année en année concerne un très important nombre d'opérations de restauration. En effet, environ 2 000 restaurations sont actuellement entreprises sur le territoire national grâce à ces crédits supplémentaires. Ces opérations concernent aussi bien des édifices appartenant à l'État - citons les travaux concernant les cathédrales de Reims, Beauvais ou Rouen - que des bâtiments civils appartenant à des collectivités locales tels que des grands châteaux ou des édifices militaires tels que les remparts de la ville de Provins. Je mets à part un certain nombre de grandes opérations touchant des bâtiments de l'État qui, soit au titre de la loi de programme soit au titre de crédits spéciaux, ont été ou sont en voie d'être restaurés. Grands édifices d'État, hors loi de programme : cela a été les cas du Dôme des Invalides, grâce à la dotation particulière accordée par le Président de la République au Ministère de la Défense et au Ministère de la Culture. Grands édifices dans le cadre de la loi de programme : Arc de Triomphe avec un mécénat complémentaire de l'ordre de 11 millions de francs, Panthéon, dont les études sont actuellement en cours et qui va être à partir de 1991 un très grand chantier de restauration puisque des crédits de l'ordre de 10 millions de francs lui seront désormais consacrés chaque année, château de Vincennes, opération conjointe menée avec le Ministère de la Défense. Deux types de chantiers sont actuellement plus novateurs : les restaurations de sites archéologiques, comme à Glanum, Alésia ou dans les monuments mégalithiques de Carnac, et les chantiers des parcs et jardins

historiques, dans les domaines nationaux de Versailles, de Fontainebleau, de Marly, de Saint-Cloud, de Rambouillet. Mais l'intention du Ministre de la Culture est aussi d'activer les restaurations de jardins de collectivités locales ou de propriétaires privés. C'est une politique résolument nouvelle dans laquelle on est désormais entré.

S.A. : Recherchez-vous des financements conjoints avec les collectivités locales ?

J.P.B. : Les collectivités locales, lorsqu'elles sont propriétaires de monuments historiques, apportent leur contrepartie financière. Les travaux de restauration sont en effet financés, lorsqu'il s'agit d'édifices classés, à 50 % (taux maximum de l'État) et à 50 % par la collectivité locale propriétaire, éventuellement aidée par une autre collectivité locale. Si une petite commune est propriétaire d'un édifice très important et qu'elle n'arrive pas à supporter les frais de restauration pour la totalité des 50 %, il faut que le conseil général ou le conseil régional trouve les 25 % ou les 30 % qui vont l'aider. La règle de financements croisés en matière de travaux monuments historiques est donc tout à fait d'actualité. Les collectivités locales apportent, par ailleurs, sur certains édifices appartenant à l'État, des contributions, alors même qu'elles n'en sont pas propriétaires : Fontevraud avec l'effort de la région Pays de Loire, cathédrales de Rouen, de Tours, d'Orléans, par exemple.

S.A. : En ce qui concerne les bâtiments appartenant à l'État, arrivez-vous à trouver des financements mixtes entre ministères ?

J.P.B. : Oui, c'est en particulier le cas du Ministère de la Défense : nous avons en commun toute une série de restaurations financées à parité. Je vous ai déjà cité le cas de Vincennes. Je mentionnerai aussi le cas des Invalides où nous sommes engagés dans une opération de restauration conjointe, de l'École Militaire, du Val de Grâce, tous do-



Photo Ciccione-Rapho.

maines appartenant au Ministère de la Défense. Des opérations sont aussi menées en province avec le Ministère de la Défense, par exemple à la citadelle de Lille. D'autres opérations sont aussi financées à parité par des ministères tels que le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère de la Justice.

S.A. : Estimez-vous que l'application de la loi de programme permettra de revenir à un état acceptable des choses ou qu'il faudra refaire une nouvelle loi de programme à l'expiration de l'actuelle, vu les nécessités ?

J.P.B. : Il faut d'abord enregistrer les progrès très importants permis par l'actuelle loi de programme, en tenant compte du fait que le Gouvernement actuel a décidé d'aller au-delà des crédits prévus dans ce cadre. Par exemple, environ 1,3 milliard de francs sont prévus pour des actions de restauration au budget 1990, ce qui est un montant supérieur aux chiffres figurant dans la loi. Cependant, le montant global, même ainsi accru, devrait encore être supérieur, compte tenu de la gravité de la situation d'un certain nombre d'édifices, en raison de l'état des maux qui les atteignent. Celui-ci justifierait une nouvelle augmentation des crédits dans le cadre d'une éventuelle deuxième loi de programme. Mais avant de demander une telle loi, il faudra faire le point à la fois des restaurations effectuées et de la capacité des services à utiliser des crédits : à cet égard certaines accélérations devront être opérées.

S.A. : Va-t-on être obligé de faire des choix drastiques pour certains monuments, c'est-à-dire abandonner l'entretien de certains d'entre eux faute de crédits ?

J.P.B. : Il est difficile de répondre de façon tranchée à votre question. Nous essayons, dans le cadre des dotations qui sont les nôtres, de tenir un juste équilibre entre des restaurations qui doivent être accélérées et impliquent d'importants crédits, d'autre part des restaurations qu'il faut poursuivre avec de moindres crédits sur des édifices moins importants ou de moindre qualité. Les arbitrages sont toujours nécessaires à l'intérieur d'enveloppes préfixées.

S.A. : Justement, n'y-a-t-il pas une réflexion non pas sur l'augmentation des enveloppes mais sur le recours à un financement privé par la voie du mécénat par exemple ?

J.P.B. : Vous avez tout à fait raison.

Dans la mesure où nous avons pu montrer que les crédits publics ont augmenté, nous faisons appel au mécénat en indiquant bien que celui-ci ne vient pas faire l'appoint de fonds publics insuffisants. D'ores et déjà un certain nombre de grandes sociétés se sont associées aux opérations de restauration en-

La cathédrale de Reims.

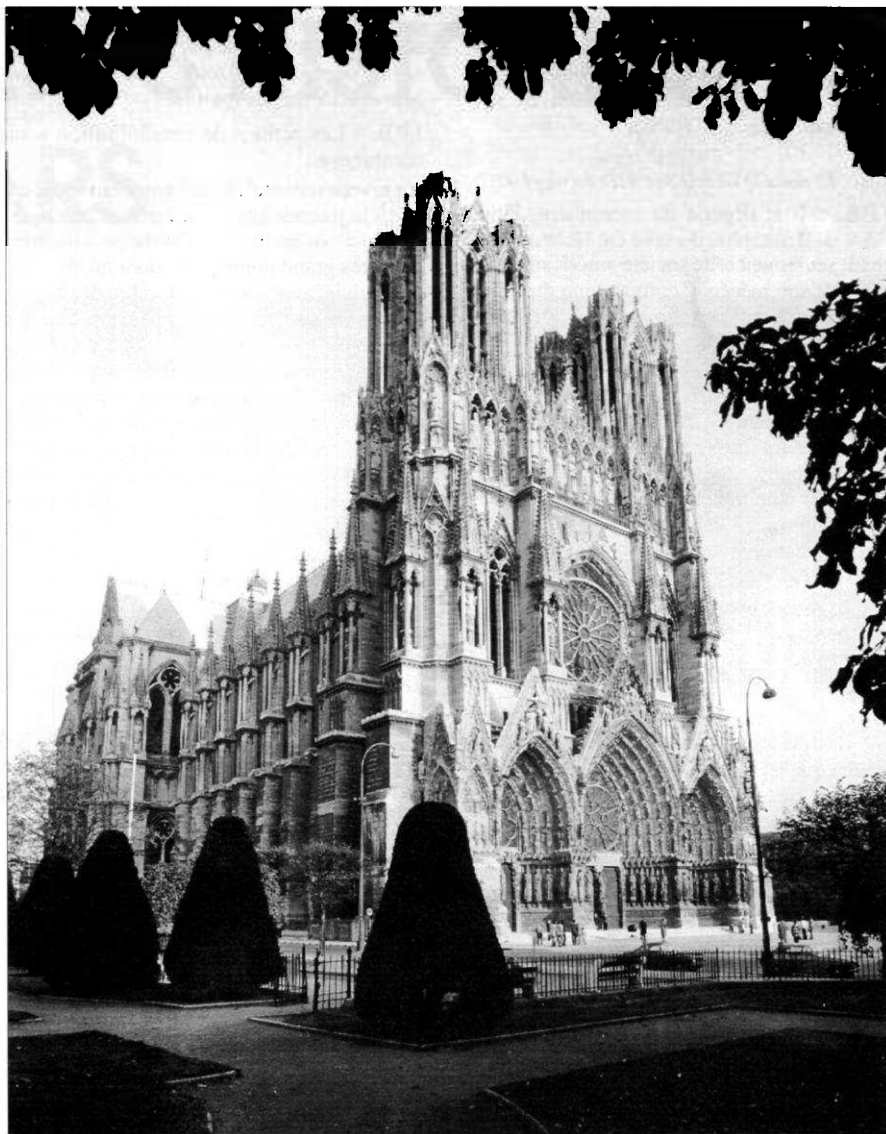


Photo De Sazo-Rapho.

treprises par les pouvoirs publics. C'est le cas de l'Arc de Triomphe, des statues des villes de France, place de la Concorde ou de la restauration des peintures du dôme des Invalides. Je pourrai citer d'autres exemples de mécénats plus réduits (celui de la restauration de la Colonne de Juillet et de la dorure du génie ailé par la société ELF). Des propositions de mécénat se manifestent pour différents édifices parisiens : portes Saint-Martin ou Saint-Denis. Un certain nombre de sociétés ont donc compris que ce type d'actions induisait un renom plus durable que l'aide à telle ou telle manifestation culturelle plus « volatile ». Les entreprises que nous avons pu approcher pour ces grandes opérations de restauration sont sensibles au fait

d'avoir leur nom gravé sur des plaques qui demeurent un témoignage auprès des centaines de milliers de visiteurs de certains de ces grands lieux.

S.A. : Cela ne pose-t-il pas un problème éthique d'associer un nom de firme à un monument appartenant au patrimoine national ?

J.P.B. : Je crois que l'évolution des esprits est très claire. Les monuments n'appartiennent pas à l'État, les monuments appartiennent à la Nation. Les sociétés sont l'un des éléments de la communauté nationale, elles peuvent apporter leur contribution, si elles le souhaitent, à l'entretien et à la restauration du patrimoine. Il ne faut pas imaginer que,

par là, elles s'approprient le monument. Elles apportent simplement leur concours dans le cadre d'une politique globale voulue par la Nation pour la restauration de ses monuments.

S.A. : *Et dans le cas de sociétés étrangères ?*

J.P.B. : Tout dépend du monument. Pour l'Arc de Triomphe, il aurait été fâcheux que ce fût seulement telle société américaine qui apportât son mécénat, compte tenu du symbole national qu'il représente. Néanmoins, des sociétés étrangères se sont associées aux sociétés françaises dans ce cas. Pour le dôme des Invalides, c'est un fonds étranger qui fait appel à des sociétés françaises et étrangères pour recueillir différents dons. Dans d'autres cas, ce peut être une société purement étrangère si les monuments concernés ne sont pas d'une importance capitale du point de vue du symbole national.

S.A. : *Vous avez relativement peu évoqué l'archéologie. Y aurait-il une crise de l'archéologie ?*

J.P.B. : L'archéologie, depuis 10 ans, s'est considérablement développée, du point de vue des personnels qui s'en occupent, des crédits qui lui sont affectés et, de façon plus générale, de l'intérêt que lui accorde l'opinion publique. Dans les années 1970, l'archéologie était ressentie comme une contrainte par les aménageurs ou par les élus. Elle était pratiquée par de petits groupes de spécialistes sans beaucoup de pratique ni d'argent. Depuis les années 1980, l'archéologie nationale a fait un saut qualitatif et quantitatif considérable puisque, par exemple, préalablement à tout grand travail d'infrastructure se font désormais des études que l'on pourrait appeler d'impact sur le site qui risque d'être touché par l'aménagement ferroviaire ou par l'aménagement autoroutier. Les aménageurs eux-mêmes financent les études ou les travaux de préservation nécessaires à la connaissance et au respect de l'archéologie. C'était impensable il y a 20 ans. Cependant, la croissance même de l'archéologie, notamment de l'archéologie de sauvetage, pose le problème de la mise en place de structures administratives pour gérer les dossiers, pour employer les personnels, pour réaliser ces chantiers dans des délais limités et enfin pour asseoir des financements dans la mesure où les contributions des entreprises, jusqu'à présent, se font sur une base volontaire. Au cours de ces derniers mois, a été entreprise une réflexion très approfondie sur les moyens de donner une situation plus stable du point de vue administratif, social et financier à cette archéologie de sauvetage des chantiers urbains ou autoroutiers.

S.A. : *Avez-vous initié des actions de formation vis à vis du grand public pour sensibiliser la population à tous ces aspects de la sauvegarde du patrimoine ?*

J.P.B. : Les actions de sensibilisation sont nombreuses.

Au niveau national, Jack Lang avait lancé en 1985 la journée portes ouvertes. Cette opération d'ouverture, la plus large possible, d'un très grand nombre de monuments s'est poursuivie, au mois de septembre de chaque année. La prochaine journée aura lieu en septembre 1990. Autre opération de portée nationale : la campagne menée avec le Ministère de l'Équipement pour les jardins : une 3^e campagne commence au mois de juin 1990. Citons également la campagne menée en 1990, « année de l'archéologie » pour faire connaître les principaux résultats de la recherche archéologique des 30 dernières années, grâce à une grande exposition au Grand Palais, et à de nombreuses manifestations en province.

Au niveau local ou régional, de nombreuses actions d'information sont entreprises par exemple, lors de l'achèvement de certaines tranches de travaux de restauration. J'ai ainsi recommandé aux Directeurs Régionaux, et aux Conservateurs Régionaux des monuments historiques, de réunir la presse à intervalles réguliers pour faire constater sur tel ou tel édifice l'évolution des travaux. Ainsi, à la cathédrale Saint-Jean à Lyon, la presse est-elle invitée régulièrement ainsi que le grand public pour faire le point.

S.A. : *En ce qui concerne le mobilier, on observe, vu le « boum » du marché de l'art, un pillage de plus en plus important. Qu'en pensez-vous et comment le limiter ?*

J.P.B. : Le problème du patrimoine français est certes celui de la survie des édifices menacés par toutes sortes de maladies dues notamment à la pollution, mais il est de plus en plus celui de la protection des œuvres d'art. C'est un problème ancien dans la mesure où ont toujours eu lieu des vols ou des trafics, mais il prend actuellement des proportions très considérables puisque l'évolution des cours de l'art fait qu'il est de plus en plus intéressant de vendre en se séparant ainsi de son patrimoine.

Par ailleurs, des candidats de plus en plus nombreux à l'acquisition se présentent lors des ventes aux enchères ou lors des tractations commerciales, provenant notamment de certains pays étrangers pour expatrier les biens français dans leur pays. Cela amène le Ministère de la Culture à être extrêmement vigilant et à utiliser les armes que lui donne la législation en matière de droits de douane ou en matière de classement des œuvres

pour empêcher des sorties accélérées du patrimoine de notre pays.

S.A. : *Avez-vous connaissance de beaucoup d'actes de vandalisme ou de destruction du patrimoine, soit par méconnaissance, soit volontaire ?*

J.P.B. : Il en existe toujours mais l'opinion publique est de plus en plus consciente du caractère néfaste de ces actes. Il existe certes des cas d'absence d'entretien qui aboutissent à la longue à la dégradation du patrimoine, parfois explicables par l'insuffisance des ressources des propriétaires ou par une certaine négligence de leur part. Cependant, le mouvement est bien engagé de la prise de conscience par l'opinion publique de la valeur à la fois historique, symbolique et spirituelle du patrimoine.

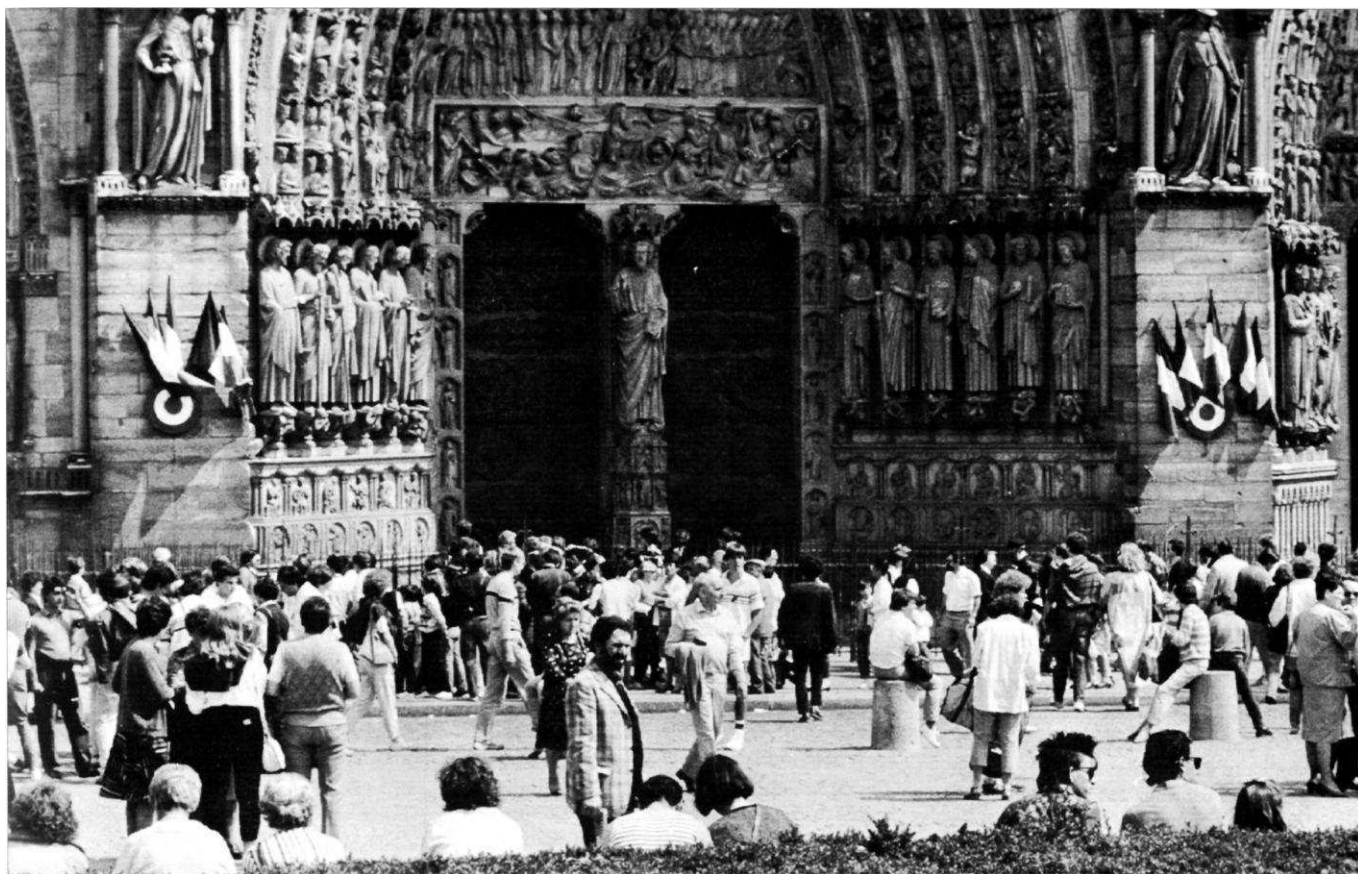
S.A. : *Pourrait-on maintenant évoquer la détérioration du patrimoine par une utilisation différente de la destination initiale du bâtiment ?*

J.P.B. : Il faut dire d'abord que les occupations ou les affectations, même peu respectueuses de l'origine du bâtiment, ont eu leur utilité. Si les bureaux du Ministère des Finances n'avaient pas existé au Louvre, que serait devenu le bâtiment S'il n'y avait eu une prison à Fontevraud, que serait devenue l'abbaye ? Progressivement, certains de ces lieux retrouvent leur vocation d'origine. Il faut donc proposer, si l'on veut poursuivre cette voie, des utilisations compatibles avec les bâtiments mais qui ne retrouvent pas forcément leur vocation d'origine.

Il existe de très nombreux cas de réutilisation d'édifices. Je citerai quelques exemples : le donjon du château de Falaise sera, si la municipalité consent à prévoir les crédits nécessaires, transformé en musée. Certains monuments historiques moins importants sont parfois utilisés comme habitat social (ainsi à Chambéry). Des casernes sont progressivement transformées en lieux de colloques. Dans certains cas, les problèmes sont difficiles, ainsi pour les casernes de Briançon, parce que là, l'ampleur du patrimoine militaire est telle qu'on ne peut pas le transformer entièrement en lieux d'hébergement. Il faut alors essayer d'imaginer de nouvelles solutions. Faut-il que ce soit toujours l'État qui les invente ? Il faut faire aussi confiance aux collectivités locales qui, progressivement, prennent l'habitude de se poser la question : un bâtiment ancien peut-il être utilisé à une fonction sociale nouvelle ? ■

*propos recueillis
par Serge ARNAUD*

MONUMENTS HISTORIQUES SUPER STARS



Vingt minutes en moyenne, le temps de visite d'une cathédrale. Photo Suzanne Fournier-Rapho.

La France dispose d'un trésor inépuisable et dont elle commence seulement à prendre conscience. Les 40 000 monuments historiques qui parsèment son territoire constituent un atout unique au monde par leur renom, leur diversité et leur beauté.

Alors que les époques révolues exercent une véritable fascination sur nos contemporains plongés dans un monde où tout paraît mouvant, il n'est pas étonnant de voir croître sans cesse le flux des visiteurs venus admirer les chefs d'oeuvre que nous a légués l'histoire.

Jamais les grandes cathédrales, les châteaux royaux, mais aussi les églises rurales, les abbayes, les manoirs, les fouilles archéologiques n'ont connu un tel succès.

Avec 10 millions de visiteurs, Notre Dame de Paris est, de loin, le monument le plus visité du monde. Le château et le domaine de Versailles en accueillent plus de 4 ; les châteaux de la Loire près de 2 ; le Mont Saint Michel sans doute autant...

Il s'agit d'un véritable déferlement qui pose, par endroits et par moments, des problèmes sérieux de saturation mais qui, plus encore, interpelle ceux qui ont la charge de la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel. Car, bien évidemment, ceux qui ont bâti ces chefs d'œuvre ne pouvaient un instant imaginer que ceux-ci auraient un jour à accueillir des visiteurs en si grand nombre.

Il revient donc à notre époque d'adapter ces monuments qui ont traversé les siècles à leur vocation nouvelle et toute récente, et ceci dans une optique aussi bien culturelle que touristique.

Quelle que soit l'ampleur du monument, cinq points doivent être traités : l'accueil des visiteurs, sa mise en valeur, la présentation du monument, son éventuelle animation et enfin sa promotion.

Accueillir

La notion d'accueil se réfère essentiellement au service minimum qu'est en droit d'attendre le visiteur : elle inclut la signalisation, le stationnement, la vente des billets, la fourniture de services annexes - sanitaires ; téléphone ; éventuellement restauration, garde d'enfants, etc.

Présenter

Pour sa part, l'information des visiteurs peut revêtir des formes très diverses, allant des plus simples aux plus sophistiquées.

Pour les monuments les plus modestes, il peut s'agir de la simple distribution de dépliants, complétée par l'apposition de quelques panneaux explicatifs, et, bien sûr, par les explications fournies par un guide.

Mais pour les plus prestigieux, qui attirent des centaines de milliers voire des millions de visiteurs, c'est beaucoup plus qu'il faut faire.

Le but à poursuivre est de profiter de la présence de ces touristes venus de France ou de l'étranger pour qu'ils retirent de leur contact avec nos grands monuments un enrichissement culturel bien supérieur à celui dont ils bénéficient aujourd'hui.

Car celui-ci est le plus souvent bien mince. La durée de séjour - ou plutôt de parcours - dans nos grandes cathédrales n'excède ainsi en général pas une vingtaine de minutes.

Dans de telles conditions, le visiteur ne peut évidemment retirer de sa visite qu'une impression très fugitive - aussi éblouissante soit-elle.

Il y aurait pourtant en l'occurrence beaucoup de choses à dire, à montrer, ou à faire revivre pour faire comprendre ce que fut l'une des grandes périodes de la civilisation occiden-

tale, et présenter les arts qui furent les siens : musique, peinture, sculpture, littérature, etc. Et ce qui est vrai du moyen-âge l'est aussi bien évidemment des autres époques qui ont jalonné notre histoire, qu'il s'agisse de la Renaissance, du Classicisme, du Baroque ou, même plus près de nous, du XIX^e siècle. C'est pourquoi les monuments les plus importants ont vocation à donner naissance à de véritables complexes de présentation faisant notamment appel aux techniques les plus modernes, en particulier dans le domaine de l'audiovisuel.

Il est clair en effet que, si l'on ne veut pas que la visite des monuments reste le fait d'une élite - ce qui est encore souvent le cas - il faut parler à nos contemporains le langage qui est le leur, et qui, pour beaucoup d'entre eux, est d'abord celui de l'audiovisuel.

C'est dans cette optique que les responsables des grands monuments s'interrogent aujourd'hui sur les équipements dont il faut les doter - en leur sein ou en leur voisinage - pour qu'ils répondent à la demande d'enrichissement culturel de nos contemporains, sous des formes aussi attractives que possibles pour être accessibles au plus grand nombre.

L'objectif est de substituer à un parcours de quelques dizaines de minutes une véritable visite de plusieurs heures où soit présenté, expliqué, mis en valeur le monument et l'époque qui lui a donné naissance.

Bien qu'ils ne concernent pas des monuments, deux réalisations exemplaires et voisines peuvent illustrer ce qu'il est possible de faire pour expliquer un patrimoine et une époque.

La première concerne la nouvelle présentation de la Tapisserie de la Reine Mathilde à Bayeux. Avant d'avoir accès à celle-ci, le visiteur passe une heure environ dans des lieux de présentation où des maquettes de navires, de châteaux forts, de villages normands, des audiovisuels et des films explicitent l'histoire racontée par la célèbre Tapisserie.

Le passage proprement dit devant celle-ci, accompagné d'un commentaire en plusieurs langues, ne dure ensuite que quelques minutes, car les explications nécessaires à sa compréhension ont été fournies précédemment.

Depuis la mise en oeuvre de cette nouvelle présentation, la fréquentation de la tapisserie a doublé pour dépasser 40 000 visiteurs par an.

A quelques kilomètres de là, la ville de Caen a construit le Mémorial de la Paix, remarquable ensemble destiné à la présentation de la seconde guerre mondiale, en introduction à la visite voisine des plages du débarque-



**Christian GERONDEAU
IGPC 62**

De 1962 à 1968, Christian GERONDEAU occupe successivement des postes d'études à la Direction des Routes (Service des Études et Recherches sur la Circulation Routière), puis à la Direction de l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement où il met au point les premiers schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.

En 1968, il devient membre du cabinet de Pierre DUMAS, secrétaire d'État chargé des problèmes de l'emploi, et participe à la mise en place de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

En 1969, au Cabinet de Jacques CHABAN-DELMAS, Premier Ministre, il est chargé des problèmes de transport, d'équipement, de logement et de tourisme.

En 1972, Délégué à la Sécurité Routière auprès du Premier Ministre.

En 1975, Directeur de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur.

Il exerce conjointement ces deux fonctions jusqu'en 1982.

En 1982, il devient Directeur du Plan des Charbonnages de France, et rédige en 1983 un ouvrage sur l'énergie (« L'énergie à revendre ») annonçant la baisse à venir des prix du pétrole.

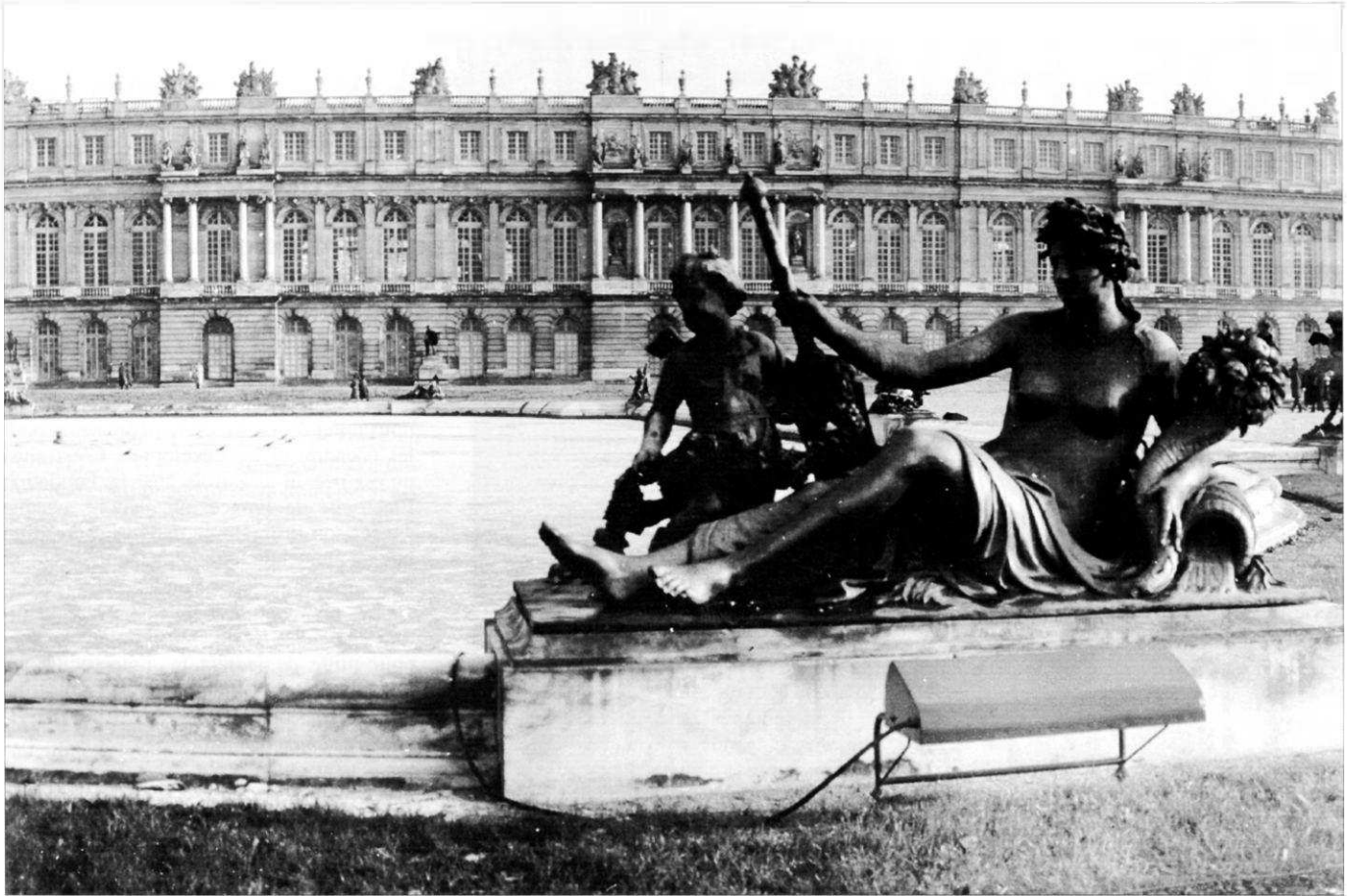
Depuis 1984, il exerce ses activités dans le secteur du tourisme.

En 1984, il est nommé Vice-Président de la Société des Hôtels Méridien, au sein du groupe AIR FRANCE.

En avril 1987, il devient Président Directeur Général de la société d'Ingénierie Touristique « Tourisme Loisirs Développement », filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est en charge à ce titre de plusieurs grands projets d'aménagement touristique.

En 1988, Président de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. ■

Quatre millions de visiteurs pour le château de Versailles. Photo Rapho.



ment. Ici également, grâce à des maquettes, des documents d'époque, des enregistrements, des spectacles audiovisuels, des projections de films, l'essentiel est dit, et de manière passionnante, sur cette époque tragique.

Près de trois heures sont nécessaires pour parcourir le complexe, et là aussi, le succès a répondu à l'attente des promoteurs.

Ces deux exemples montrent, s'il en était besoin, à quel point nos contemporains sont avides de savoir si celui-ci est dispensé sous des formes attrayantes et avec le langage de notre époque.

Mettre en valeur

Mais, bien entendu, la meilleure présentation du monde ne saurait se substituer à ce qui reste le motif de la venue des visiteurs motivés par le patrimoine : la découverte du monument lui-même.

C'est pourquoi le troisième chapitre des actions à conduire concerne sa mise en valeur : décoration ; ameublement ; signalétique ; éclairage interne et externe.

La situation peut, à cet égard, varier fortement d'un monument à l'autre. Certains ont

la chance d'avoir hérité de leurs propriétaires passés ou présents des mobiliers et des tableaux de grande valeur. D'autres sont au contraire presque vides, et de gros efforts sont à faire pour leur procurer une âme, sauf si leur architecture se suffit à elle-même.

Quant à nos églises et à nos cathédrales, il suffit d'y pénétrer pour se rendre compte qu'elles n'ont en général jamais fait l'objet d'une réflexion sur la meilleure manière de répondre aux attentes et aux besoins d'information des touristes qui leur rendent visite.

Tout est à inventer dans ce domaine, dans une optique qui leur permette simultanément de mieux répondre à leur vocation permanente et première de lieu de prière.

Animer

Accueillir. Expliquer. Présenter constituent donc les trois premières étapes de la démarche. Chaque fois que c'est possible, l'animation les complète utilement. Celle-ci peut faire appel à des formules très diverses : présence de personnages en costume d'époque ; spectacles à plus ou moins grands effectifs ; reconstitution d'événement historiques ; sons et lumière ; concerts, etc.

C'est ainsi que la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites organisera plusieurs fois par jour au cours de l'été à venir des concerts dans chacun des cent monuments dont elle a la charge. Plus de 1 000 musiciens y participeront et plus de deux millions de visiteurs découvriront ainsi dans des conditions inattendues et nouvelles les monuments auxquels ils rendront visite.

Promouvoir

Le dernier volet d'une action cohérente concerne la promotion des monuments. Il ne suffit pas de faire, il faut encore faire savoir. Et il faut reconnaître que, dans ce domaine, les propriétaires privés ont souvent montré la voie.

La mise en valeur de nos monuments en est en effet à ses balbutiements. Rien ne permettait de s'attendre à la véritable explosion de leur fréquentation à laquelle nous assistons depuis quelques années. Mais il est de notre devoir d'y faire face aujourd'hui, pour qu'ils puissent répondre pleinement à leur double vocation culturelle et touristique, et pour que notre époque rende à leurs bâtisseurs l'hommage qui leur est dû. ■

La Fondation Électricité de France créée en 1987, et présidée par Marcel Boiteux, parraine un grand nombre de projets, essentiellement dans

EDF, ENTREPRISE MÉCÈNE

trois directions :
le mécénat
technologique,
la préservation
de l'environnement

et la création artistique contemporaine.
L'ambition de la Fondation est de
soutenir des projets qui ont une audience
nationale en choisissant ceux

qui lui permettent de valoriser son savoir-faire technologique.
Partie prenante plutôt que simple soutien financier, elle entend mettre ainsi
les compétences de l'entreprise EDF au service de la collectivité.

Naissance d'une fondation

Si le mécénat a longtemps été l'apanage des rois et des citoyens les plus riches, il acquiert aujourd'hui dans le monde de l'entreprise ses lettres de noblesse. En créant sa propre Fondation, EDF participe au mouvement actuel des entreprises qui s'engagent dans le soutien d'actions culturelles, scientifiques ou humanitaires. Le mécénat n'est pas pour nous une activité complètement nouvelle.

EDF a toujours attaché son nom à des événements culturels marquants. Rappelons pour mémoire le nouvel éclairage de la Tour Eiffel et du Palais de Chaillot pour le 50^e anniversaire de l'exposition, la mise en lumière en 1987 de la Victoire de Samothrace au Louvre ou l'exposition « Tanis, l'or des Pharaons » au Grand Palais.

Ces manifestations, dont le retentissement public a été important, nous ont amenés à

nous doter d'une structure permanente pour les encadrer et les développer. C'est ainsi qu'est née, il y a trois ans, la Fondation Électricité de France qui élabore, chaque année, son programme dans le cadre d'un budget annuel de fonctionnement.

Lorsque la toute jeune Fondation fut présentée à la presse en février 1988, Marcel Boiteux en précisa les objectifs : prélever « sept pour mille de la facture d'électricité des Français » et choisir de les investir dans trois grands types de projets :

- 1^{er} - le mécénat technologique et, éventuellement, le patrimoine industriel,
- 2^e - l'environnement et le patrimoine architectural,
- 3^e - la création contemporaine alliée à la technologie.

Le Comité de parrainage de la Fondation, composé de personnalités du monde de la

« Une folie électrique », au couvent des Cordeliers. Photo P. Bérenger-Sodel.



Pierre DELAPORTE,
I.G.P.C. 54.

Carrière :
plusieurs postes de
Conseiller technique
auprès des ministres
de l'Équipement et
des Transports.

**Directeur Général
du Gaz de France
(1979-1987).**

**Président du Conseil
d'Administration
d'Électricité de France.
Membre du Comité de
l'Énergie Atomique.**



culture et de la science, participe à la réflexion sur ces orientations (voir encadré). Sur chaque projet étudié, la Fondation apporte, soit son concours financier, soit son parrainage technique, ce qui veut dire qu'elle organise le détachement d'une équipe de chercheurs ou de techniciens de notre maison qui participe directement sur le terrain, à la mise en oeuvre de l'opération que nous avons choisi de soutenir.

Mécénat technologique : une démarche originale

Le premier pas remarqué d'EDF dans le mécénat a été la restauration d'objets en provenance d'épaves sous-marines, une forme de parrainage mise au point par notre Direction des Études et Recherches, qui a donné naissance au concept de « mécénat technologique ». Le fonctionnement est simple : l'entreprise contribue à la préservation du patrimoine archéologique sous-marin en apportant non pas son aide financière, mais ses compétences technologiques.

Tout a commencé en 1984 avec la restauration d'un canon en fonte, provenant d'un navire russe de la grande impératrice Catherine II. Grâce à la contribution des chercheurs d'EDF, qui se sont penchés sur le problème, le canon, longuement traité par des procédés d'électrolyse, a pu être libéré de la gangue de concrétions qui l'emprisonnait. Grâce à ce traitement, il est désormais préservé de la destruction et installé dans le parc national de Port-Cros où on peut l'admirer. D'autres opérations du même type ont suivi : l'étude de la pyramide de Khéops par microgravimétrie, la reconstitution de l'histoire du temple de Karnac grâce à la CAO (conception assistée par ordinateur), la campagne de fouille autour de la pyramide de Pépi 1^{er} à Saqqarat, en Egypte, qui a conduit à la découverte de deux pyramides de reines.

Mais l'opération la plus spectaculaire a été celle du « Titanic ». Sous l'égide de Taurus International et d'Ifremer, pas moins de 1 200 objets ont été récupérés, par 4 000 mètres de fond, autour de l'épave du paquebot qui sombra en avril 1912 au sud de Terre-Neuve. De la vaisselle, des bijoux, des pièces métalliques, des pièces de cuir ou de bois. Pour éviter la destruction inéluctable de ces objets soumis brutalement au contact de l'air après 70 ans d'immersion, il a fallu les traiter dans nos laboratoires à Saint-Denis par électrolyse globale, pinceau électrolytique, ou électrophorèse, selon les cas et les matières. Grâce aux traitements qu'ils ont reçus, ces vestiges émouvants de la gloire éphémère du « Titanic », ont retrouvé désormais l'éternité. Ils ont été exposés au musée de la Marine,



« La Victoire de Samothrace ». Le Louvre. Photo J.-F. Lecocgem-Sodel.

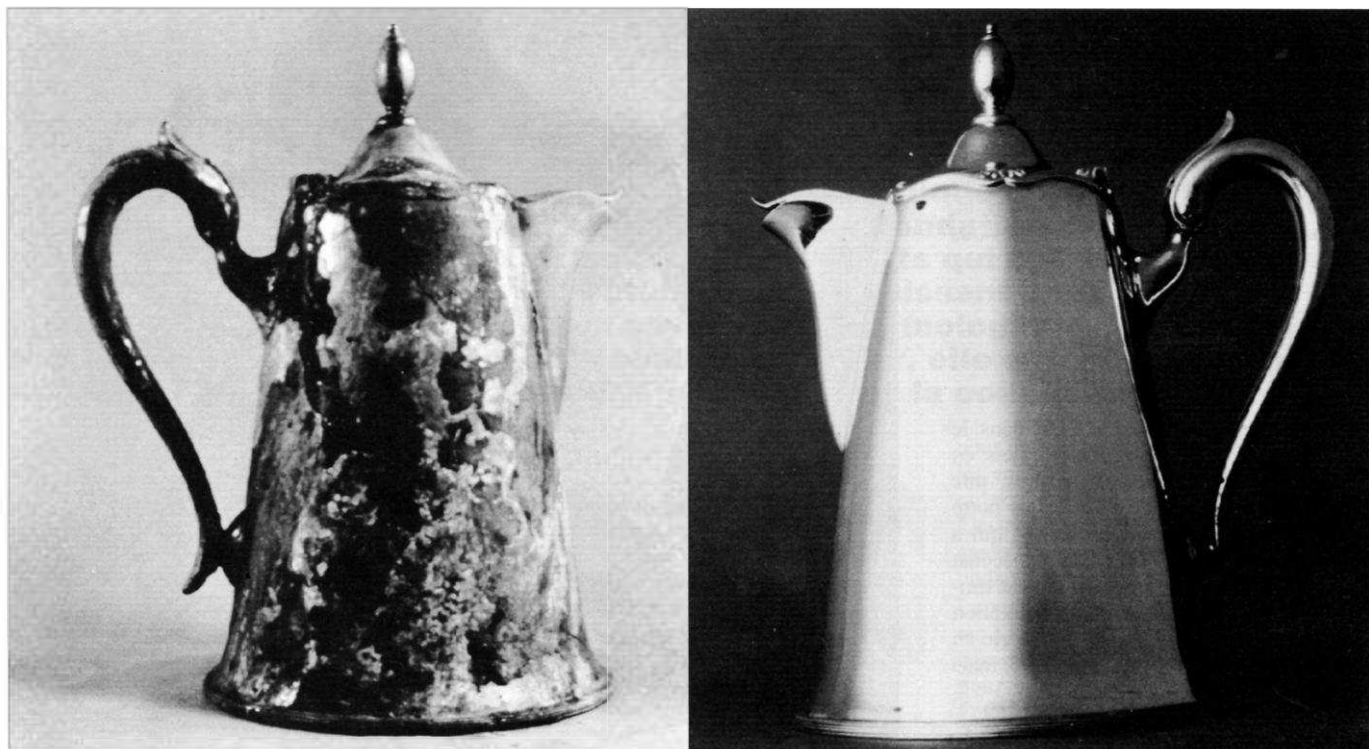
en octobre 1989, pour le plus grand bonheur du public venu les admirer.

Préserver l'environnement et le patrimoine

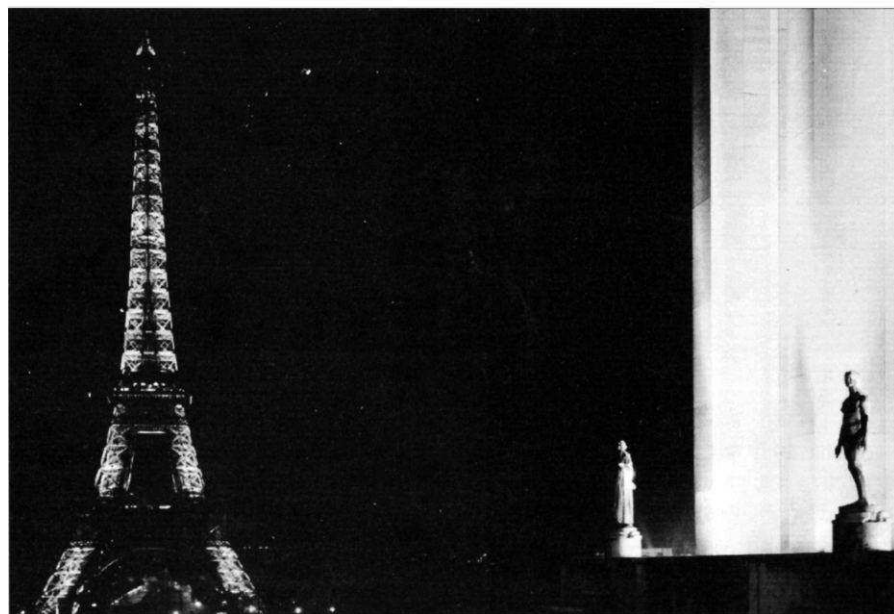
Les actions de la Fondation couvrent, bien sûr, d'autres domaines moins spectaculaires mais tout aussi passionnants, en particulier celui de l'environnement. Au-delà de tout ce que fait EDF – et qui est très important – pour respecter l'environnement de ses installations, la Fondation choisit chaque année de soutenir un projet d'intérêt général.

Citons pour l'année 1988, la restauration des

statues du Parc de Chantilly qui, sans notre intervention, tombaient en ruine. Citons aussi, le programme de reboisement d'un lieu cher au peintre Cézanne, devenu un lieu phare de notre culture, la montagne Sainte-Victoire, dévastée par le feu. La Fondation participe aussi à la protection du patrimoine naturel, en apportant son soutien à tous les projets qui ont pour objectif de le valoriser, comme la mise en lumière de l'abbaye du Mont Saint-Michel, l'aménagement des abords du Pont du Gard ou l'éclairage du Dôme des Invalides. Dans tous ces cas, la Fondation veille à ne pas privilégier Paris mais à donner au contraire, toutes ses chances aux initiatives locales et régionales.



Cafetière d'argent récupérée du Titanic. Avant et après le traitement par l'électrolyse. Photos Sodel.



Paris la nuit. Photo Gilles Ehrmann.

Culture et technique

Le soutien à la création artistique contemporaine est aussi dans le programme de la Fondation. Symbole de cette orientation, l'espace Électra qui ouvrira ses portes en octobre 1990 et consacrera ses mille mètres carrés à

des ateliers d'artistes, une bibliothèque, des salles d'exposition ou de conférences. Ce sera surtout un lieu de rencontre et d'échanges qui accueillera les artistes contemporains, français ou étrangers.

Un prix Electra, créé à cette occasion, offrira chaque année quatre bourses pour des pro-

jets relevant des arts plastiques, du spectacle, de l'environnement, des sciences et techniques.

Cette volonté d'associer création, culture et technique est une des idées forces d'EDF, entreprise mécène. Un des meilleurs exemples de réussite a été « La Folie Électrique », une pièce de théâtre adaptée d'un texte de Diderot, donnée en 1989 à l'occasion du bicentenaire dans le couvent des Cordeliers qui avait abrité le club révolutionnaire. L'intrigue ressuscitait l'atmosphère des cabinets scientifiques que fréquentaient au XVIII^e siècle, aristocrates, savants et philosophes. A travers les dialogues pleins de verve de trois personnages hauts en couleurs, on découvrait comment l'électricité quittait à l'époque, le terrain de la physique de salon pour prendre l'envergure d'une science qui devait révolutionner nos modes de vie.

La haute technologie, l'environnement et la création artistique : ces trois centres d'intérêt sont suffisamment passionnants pour faire participer plus largement notre entreprise aux initiatives qui enrichissent en même temps la culture et la science. Notre ambition est de continuer à associer le nom d'EDF, à travers les choix de la Fondation, à tout ce qui renforce notre légitimité d'entreprise de service public au service de ses publics, légitimité indispensable à notre essor. ■

Pionnier parmi les mécènes publics

LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

Premier
banquier des
collectivités
locales avec

44 % du marché et une activité en terme de prêts de 35 milliards de F en 1989, le Crédit Local de France mène, depuis de nombreuses années, une politique active de mécénat, en pleine cohérence avec sa mission de partenaire privilégié du développement local.



Concours interclasses.

Le Crédit Local de France est parmi les institutions du secteur public l'un des premiers mécènes dans le temps.

En effet, dès 1977, la CAECL, qui a donné naissance au Crédit Local de France en octobre 1987, intervient dans le domaine du mécénat. Depuis cette date, le Crédit Local de France continue sans relâche. Cette continuité témoigne de l'intérêt des actions qu'il soutient, enrichissant ses relations avec ses partenaires que constituent l'ensemble des collectivités locales.

Plus du quart de son budget de communication est consacré à des actions de mécénat. Le mécénat n'est donc pas marginal, mais bien au cœur des opérations qui le font connaître auprès des responsables locaux car il permet d'accompagner de manière concrète leurs initiatives.

Le choix de ses axes de mécénat, fixés par son Conseil de surveillance présidé par R. Douyère, correspond aux préoccupations majeures des élus locaux et entre dans la nature même de la mission du Crédit Local de France.

Institution ayant une mission d'intérêt général, le Crédit Local de France refuse de soutenir des opérations sans lendemain ou les domaines d'activité à la mode. C'est pourquoi il a accompagné au fil du temps, de manière fidèle, le développement de secteurs encore peu aidés. Il refuse également d'éparpiller ses actions, ce qui serait inefficace, et choisit des actions ayant un rôle de moteur pour l'ensemble des collectivités locales.

Un axe fort : le soutien à la diffusion culturelle

Depuis près de 15 ans, si les secteurs d'intervention sont renouvelés, le message est continu : le Crédit Local de France soutient la diffusion culturelle.

Entre 1977 et 1984, la CAECL apporte son aide aux Musées de province. Ses interventions sont adaptées à la situation de chaque opération - aide à la publication d'un catalogue, restauration d'une oeuvre d'art, etc. - ; autant d'actions pilotes qui contribuent à mettre en lumière la richesse du patrimoine des Musées de province.

Depuis cette époque, l'État et les collectivités locales ont développé leur soutien pour suivre la revitalisation de ces institutions culturelles.

En 1984, observant le rôle du Festival d'Avignon comme creuset de la vie théâtrale française, le Crédit Local de France se porte alors vers un autre secteur où son action est utile. Il décide de s'associer à ce festival qui

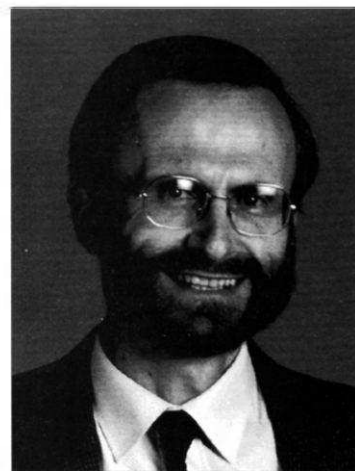
échappe jusqu'alors au développement du mécénat d'entreprise. Il en devient ainsi la première entreprise partenaire et se réjouit d'avoir été suivi par de nombreux mécènes. Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'événement qui fait vivre la ville d'Avignon au mois de juillet qui conduit le Crédit Local de France à soutenir le Festival d'Avignon, mais bien le fait que celui-ci se nourrisse de l'ensemble des créations théâtrales françaises et qu'il leur donne des forces renouvelées pour être diffusées en France et à l'étranger.

Aussi, le Crédit Local de France apporte, depuis 1984, un soutien global à l'action du Festival d'Avignon. En 1990, il enrichit encore son partenariat en contribuant à la production d'un spectacle dont la diffusion sera particulièrement importante dans les régions. « Le Songe d'une nuit d'été » monté par Jérôme Savary.

Le « Concours interclasses », organisé avec la Fondation de France, offre un autre exemple du soutien apporté par le Crédit Local de France aux préoccupations majeures des responsables locaux :

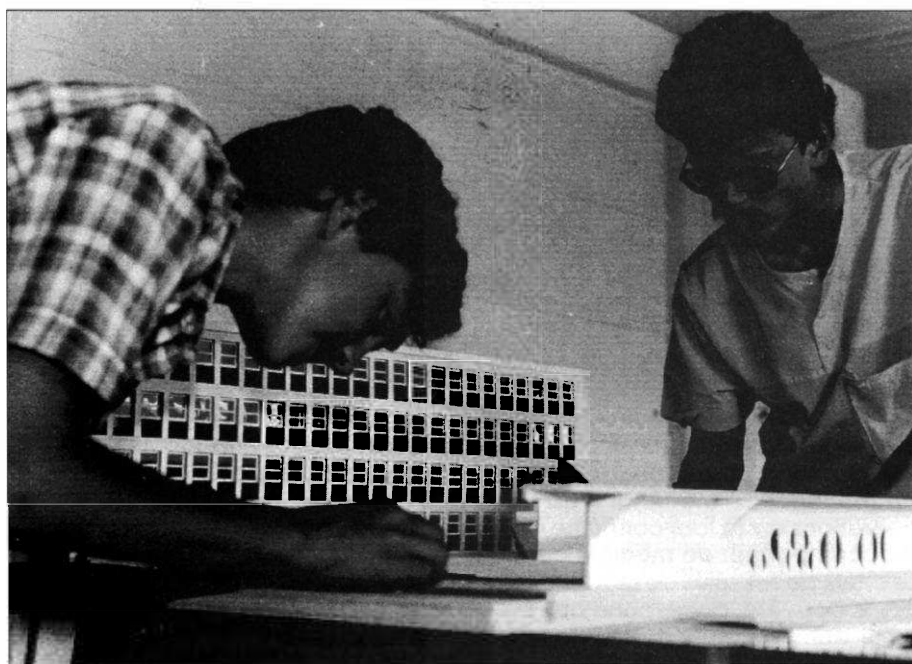
En 1987 et 1988, le concours a permis de récompenser les initiatives prises par les élèves des lycées et collèges pour aménager des lieux de vie dans leurs établissements. Sur ces deux années, 20 % de tous les collèges et lycées de France demandent un dossier de participation.

A l'écoute permanente des responsables locaux, le Crédit Local de France réfléchit depuis quelques mois à une question posée



**Pierre-Henri RICHARD,
I.C.P.C. 66.
Nommé Directeur
général des
collectivités
locales au Ministère
de l'Intérieur en 1978,
il participe à
l'élaboration des
projets de loi de
décentralisation. Il
est, depuis décembre
1982, Directeur
général adjoint de la
Caisse des dépôts et
consignations, chargé
de la direction du
développement local,
et depuis octobre
1987, Président du
directoire du Crédit
Local de France.**

Concours interclasses. Photo CODEJ.



par les maires des grandes villes de France : la gestion des grands équipements culturels, gestion qui, depuis plusieurs années, est au centre des préoccupations des élus des grandes villes de France.

Afin d'y répondre, le Crédit Local de France entend favoriser la diffusion de spectacles lyriques et musicaux dans les salles de spectacle des grandes villes de France.

Les réflexions menées pour aider ce renforcement de la mise en commun de spectacles montrent bien qu'au-delà de l'action positive que joue le mécène en accompagnant les initiatives de grande qualité, il peut avoir un rôle encore plus fort en initiant de nouveaux systèmes de

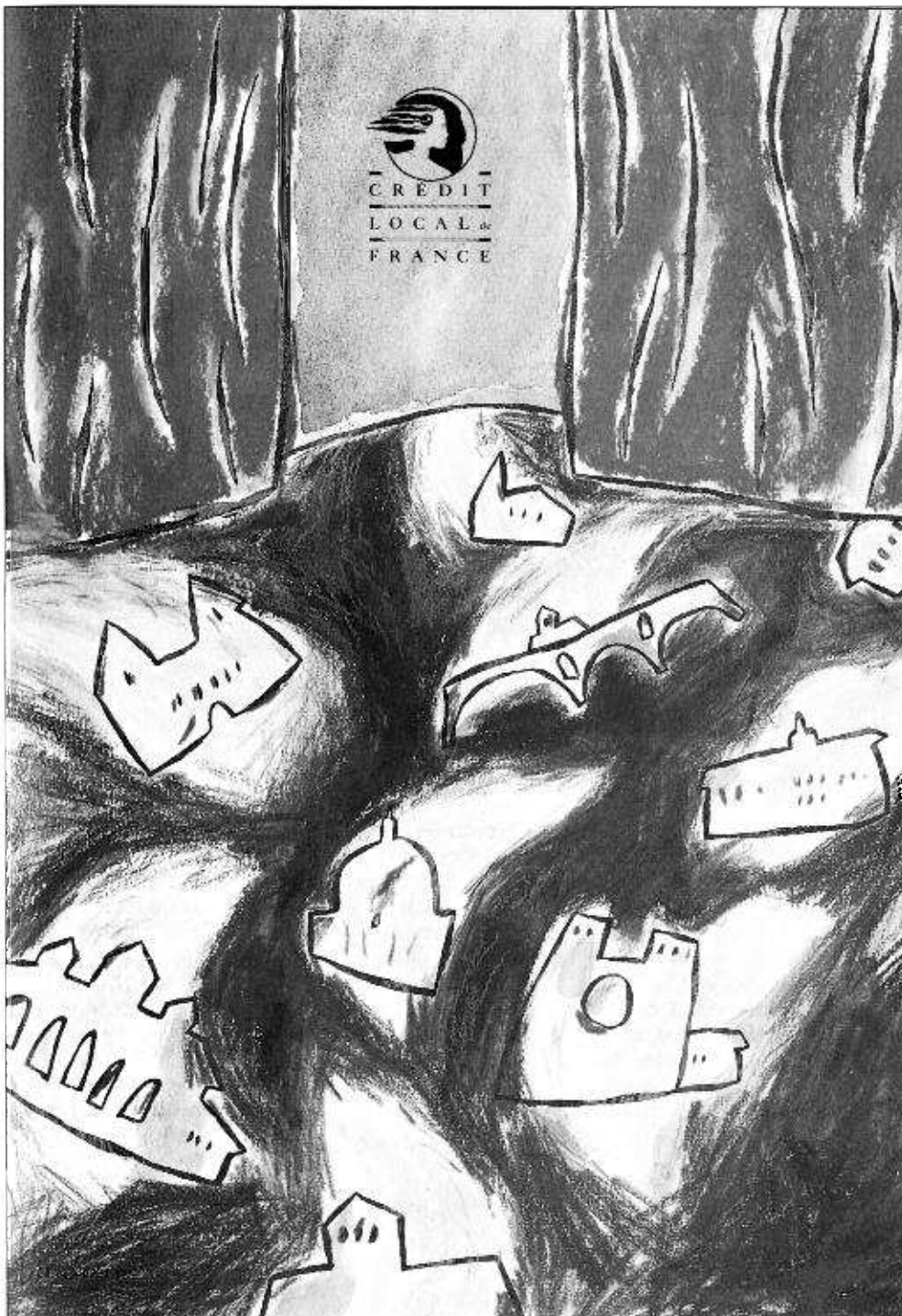
coopération culturelle : etc. cela, bien évidemment, en restant dans son métier.

Est-il besoin de rappeler que la culture occupe une place sans cesse croissante au sein de la politique des villes ? Le poste représente, en effet, entre 10 et 15 % de leur budget général.

Enfin, la montée des problèmes d'environnement conduit actuellement le Crédit Local de France à envisager d'intervenir dans ce domaine.

Financier des ambitions locales, le Crédit Local de France est plus qu'un simple prêteur, il est le partenaire financier

privilegié des collectivités locales. En soutenant depuis près de 15 ans la diffusion culturelle, il a su accompagner l'ensemble des préoccupations des élus. Véritable acteur des projets locaux, il fait plus que soutenir des théâtres, il veut aussi les faire vivre. ■



LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE FAIT PLUS QUE CONSTRUIRE DES THÉÂTRES, IL VEUT LES FAIRE VIVRE

Financier des ambitions locales, le Crédit Local de France, est plus qu'un simple prêteur, il est le partenaire privilégié des collectivités locales. Signe de dynamisme et source de rayonnement, la vie culturelle est au cœur du développement local. Avignon témoigne de cette vitalité. Les spectacles qui y sont montés proviennent de la France entière et en repartent pour rayonner de ville en ville, jusqu'au-delà des frontières. Parrain pour la cinquième année du Festival d'Avignon, le Crédit Local de France soutient la diffusion de la culture et aide ainsi les villes à faire vivre leurs ambitions culturelles.

LA FONDATION DE FRANCE, LE MÉCÉNAT ET LE PATRIMOINE



Manoir du XV^e siècle, en Bretagne, remis en état pour un accueil touristique. Amis du Gros Chêne de Pontivy.



Pierre GIRAUDET,
Ingénieur Général
Honoraire des
Ponts et Chaussées,
Directeur Général
Honoraire de la RATP,
Président d'Honneur d'Air France,
Président de la Fondation de France.

Créée en 1969, à l'initiative du Général de Gaulle et d'André Malraux et dotée à l'origine par 17 établissements financiers publics et privés, avec la Caisse des Dépôts et Consignations comme chef de file, la Fondation de France est une institution de droit privé, sans but lucratif. L'objectif de la Fondation de France est l'intérêt général sous toutes ses formes et dans tous les domaines, à l'exception des activités politiques et religieuses.

La fondation de France n'a pas vocation à gérer directement des établissements ou services. Elle n'est donc pas « un acteur de terrain ». Mais elle est habilitée à collecter des dons et des legs auprès des particuliers et d'entreprises et à les reverser, sous forme de subventions, bourses ou prix, à des organismes sans but lucratif qui agissent dans tous les secteurs d'intérêt humain.

Elle constitue par ailleurs une structure de conseil et d'accueil pour les mécènes - individus ou entreprises- et pour les associations qui entendent promouvoir des actions dans tous les domaines de la philanthropie : de l'action sociale à la culture, de la recherche scientifique ou médicale à l'aide au Tiers-Monde. Elle joue ainsi un double rôle :

mécène elle-même, grâce à ses généreux donateurs.

organisme d'incitation, de conseil, de création et de gestion pour tous ceux qui sont prêts à s'engager à titre spécifique dans l'action humanitaire.

Avec l'aide de ses 500 000 donateurs et le concours de ses 509 associations agréées et ses 309 fondations individualisées, dont 37 pour le compte d'entreprises, la Fondation de France agit comme un « éclairateur social », c'est-à-dire qu'elle repère constamment les événements de société à la fois préoccupants et encore mal perçus parce que trop récents ou inhabituels. Elle identifie les individus, les groupes ou les collectivités susceptibles d'apporter à ces problèmes des réponses innovantes et adaptées. Ainsi, dès aujourd'hui, la Fondation de France s'efforce-t-elle de déceler les grandes causes de demain.

Pour ne se référer qu'à l'année 1988, la Fondation de France a géré un capital d'un milliard trois cent millions de francs et réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 558 millions de francs, dont les trois quarts

pour le compte des associations parrainées ainsi que des fondations individualisées, le reste étant consacré aux actions plus directement conduites par elle-même dans le cadre de ses programmes.

Elle finance ainsi chaque année de l'ordre de 2 000 projets, dont la moitié dans le secteur social, domaine privilégié, 20 % environ dans le secteur scientifique et médical, 20 % dans le secteur culturel et le reste pour des actions de développement dans le tiers-monde.

Dons privés ou mécénat d'entreprise... la Fondation de France les suscite, les organise et les développe depuis vingt ans. Le mécénat d'entreprise s'exprime de manière très diverse : par des dons sans affectations, par des ouvertures de comptes sur lesquels transitent les fonds que les entreprises veulent attribuer aux causes d'intérêt général qu'elles ont choisies, enfin, dans sa forme la plus élaborée, par la création de fondations. C'est ainsi que se sont créées au sein de la Fondation de France 37 fondations d'entreprises, dont les Fondations Cartier, Elf Aquitaine, Paribas, Crédit Lyonnais, Angénieux, Gan, Mercedes-Benz, Pétrofigaz, BMW, Mustela, etc. qui interviennent dans les domaines les plus variés.

Au cours de ces dernières années, les services chargés de la communication, du mécénat d'entreprise, des programmes d'intervention de la Fondation de France ont été de plus en plus sollicités par des entreprises ou

leurs agences, des comités d'entreprise ou des fédérations professionnelles pour la recherche d'informations ou d'idées susceptibles d'orienter leur politique de mécénat. Les entreprises souhaitent souvent intervenir dans des domaines sociaux : c'est à dire pour améliorer la vie à l'hôpital, pour soutenir des actions concernant les enfants, en milieu familial ou scolaire, pour apporter un appui logistique ou technique permettant une meilleure insertion des personnes handicapées, pour favoriser l'initiative et l'imagination des jeunes dans la création de leur propre entreprise par des concours favorisant les projets les plus originaux...

Devant le développement actuel du mécénat d'entreprise, la Fondation de France est consciente d'être une des rares institutions à pouvoir jouer un rôle moteur et décisif : elle affirme ainsi sa mission d'éclairateur social. C'est pourquoi elle vient de prendre la décision d'ouvrir prochainement un service spécialisé d'assistance et de conseil aux entreprises pour promouvoir et gérer leur mécénat.

Si le mécénat culturel est actuellement le plus recherché par les entreprises, la musique et les arts plastiques demeurant les grands privilégiés (en raison d'une exploitation plus simple et à effet plus direct), en revanche la restauration du patrimoine - et plus particulièrement du patrimoine architectural - attire peu les entreprises compte tenu de l'importance des sommes en jeu et



Porte Charretière
et porte piétonne.
Château de Crosville-sur-
Douve.

Hôtel particulier à Rodez
pour Centre des Compagnons du Devoir du Tour de France

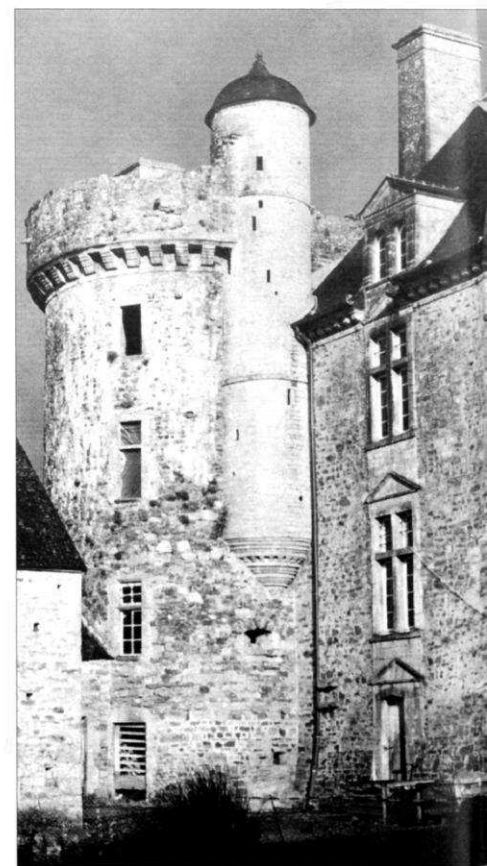


XVII^e siècle, anciennes écuries de château du XVII^e siècle, maison consulaire et manoir du XV^e siècle, ancienne synagogue alsacienne, hôtels particuliers des XVI^e et XVII^e siècles, château du XVI^e siècle, maisons de village du XVIII^e siècle, commanderie Saint-Antoine de la Grande Lande du XV^e siècle...

Et quant aux réutilisations des bâtiments restaurés, elles se sont révélées des plus variées, par exemple : mairies, équipements socio-culturels communaux, musées et écomusées, sièges d'associations, gîtes d'étapes, hôtels, lieux d'activités culturelles, etc.

Ainsi, chercheur, incitateur, conseil, organisateur et gestionnaire de toutes actions d'intérêt général et humain, la Fondation de France a-t-elle, depuis 21 ans, rempli sa mission d'acteur essentiel du développement du mécénat dans un pays - le nôtre - qui, de la Monarchie à la République, avait peut-être un peu trop privilégié le rôle des Pouvoirs Publics et sous-estimé ce que l'initiative personnelle ou celle des entreprises pouvaient apporter à la Société. ■

Donjon du XV^e, flanqué d'une échauquette renfermant un escalier étroit.



du dédale administratif lié à la restauration d'un monument historique classé. Cette situation semble cependant évoluer plus favorablement. Mais, à la Fondation de France, ce secteur reste encore peu couvert, à l'exception de la Fondation BMW qui attribue des prix d'architecture industrielle et de la Fondation Pétrofigaz qui apporte son soutien à la restauration d'éléments du patrimoine. Deux événements gérés par la Fondation de France méritent cependant d'être mentionnés : il s'agit, d'une part, de l'achat par les Musées de France du tableau de Georges de La Tour mis en vente par l'Ordre de Malte : la collecte nationale a rapporté 11,5 millions, le reste des 32 millions à réunir ayant été financé par l'État et par le mécénat d'entreprise. Par ailleurs, une association présidée par le Président Valéry Giscard d'Estaing a largement contribué à la restauration de l'Arc de Triomphe à Paris, à la fois par une collecte publique, mais également grâce à l'engagement d'une dizaine d'entreprises.

Quant à la Fondation de France elle apporte son soutien direct à la restauration du patrimoine : patrimoine culturel et patrimoine bâti. Dans le domaine du patrimoine culturel, par exemple, elle a fourni depuis 1986 à la Bibliothèque Nationale les moyens financiers de restaurer une partie des incunables. Et, quant à la Cinémathèque Française, elle

a reçu des subventions qui lui ont permis de reconstituer sa collection de plaques de lanternes magiques - certaines datant du XVIII^e siècle - de restaurer des films anciens et des photos du XIX^e siècle.

Dans le domaine du patrimoine bâti, la Fondation de France accorde chaque année, depuis 1985, des Prix annuels « Patrimoine Vivant », pour appuyer les initiatives les plus intéressantes dans le domaine de la réhabilitation de bâtiments de qualité qui, bien que ne constituant pas des parties majeures de notre héritage, n'en sont pas moins des lieux de la mémoire historique et artistique de notre pays. Ce concours est ouvert aux associations, aux entreprises, aux collectivités locales et aux particuliers qui s'engagent dans la restauration de ces éléments du patrimoine dans la perspective d'une réutilisation permettant à la fois l'intégration dans la vie locale et la mise en place de nouvelles activités économiquement viables. L'originalité, la nature dynamique et innovante de l'opération sont des facteurs décisifs dans l'obtention du soutien de la Fondation de France.

A l'occasion de ces concours, la Fondation de France a apporté sa contribution à la réhabilitation de bâtiments très divers, notamment : tannerie du XVII^e siècle, entrepôts du XVIII^e siècle, ancienne ferme et pigeonnier du XVII^e siècle, moulin à eau du

le point de vue d'un aménageur

PATRIMOINE ET RÉHABILITATION



Les entrepôts Lheureux seront réhabilités dans la Z.A.C. Bercy.

La SEMAEST, Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris, dont le capital appartient pour 60 % à la Ville de Paris a en charge la réalisation de 5 secteurs d'aménagement dans le XII^e arrondissement de Paris, représentant environ 70 hectares (secteur de l'îlot Chalon-Gare de Lyon, Zones d'Aménagement Concerté de Bercy, de Reuilly, etc.).

A ce titre, elle est confrontée au délicat problème de l'indispensable évolution du tissu urbain et de la préoccupation légitime de conserver certains éléments de patrimoine urbain qui contribuent à l'identité des secteurs à aménager. Le but d'une opération d'aménagement à Paris en centre ville est de reconstituer des « morceaux de Ville » tout en y respectant l'histoire du quartier.

Les deux exemples d'opération d'aménagement de la Z.A.C. Bercy et du réaménagement d'un ancien viaduc S.N.C.F. situé avenue Daumesnil, illustrent les relations entre l'acte d'aménagement et les préoccupations de patrimoine et de réhabilitation.

La Z.A.C. Bercy

Il s'agit d'un secteur de 35 hectares situé dans Paris entre la Seine, le faisceau des voies de chemin de fer de la gare de Lyon, le Ministère des Finances et le boulevard extérieur, complètement enclavé où le parti d'aménagement consiste à reconstituer un morceau de ville bien équilibré là où le site avait un caractère de domaine privé replié sur lui-même. Cette ouverture vers la ville se traduit par le programme suivant :

- Des équipements publics : un Palais Omnisports, le Centre Culturel Américain de Paris, des crèches, écoles et un grand jardin de 13 hectares.
- Plus de 1 200 logements de toutes catégories : logements aidés, intermédiaires, accession à la propriété.
- Un quartier d'affaires à thème agro-alimentaire avec bureaux, hôtellerie, centre de conférences, hall d'exposition, etc.
- Des équipements commerciaux importants.

Ce programme qui est en cours de réalisation dans le cadre d'une Zone d'Aménage-

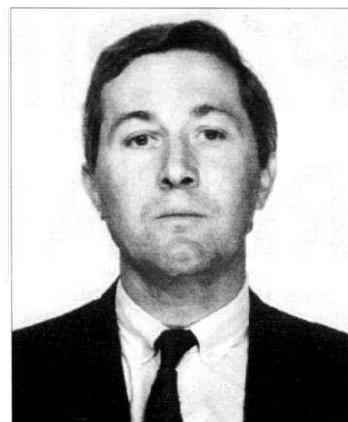
ment Concerté prend en compte en permanence le souci du patrimoine.

Le Plan d'aménagement de Zone prévoit la conservation de deux ensembles de bâtiments (entrepôts Lheureux et cour Saint-Émilion), les plus caractéristiques de l'histoire de l'ancien domaine de Bercy, zone des négociants en vin depuis plus de 100 ans. Ces bâtiments seront réhabilités : les entrepôts Lheureux serviront de hall d'exposition, tandis que les chais du cour Saint-Émilion constitueront « la colonne vertébrale » du village commercial dont l'un des thèmes principaux sera « les arts de la table et la gastronomie ».

Le projet du grand jardin public de 13 hectares intègre également la réhabilitation de quelques bâtiments témoins de l'histoire de ce lieu.

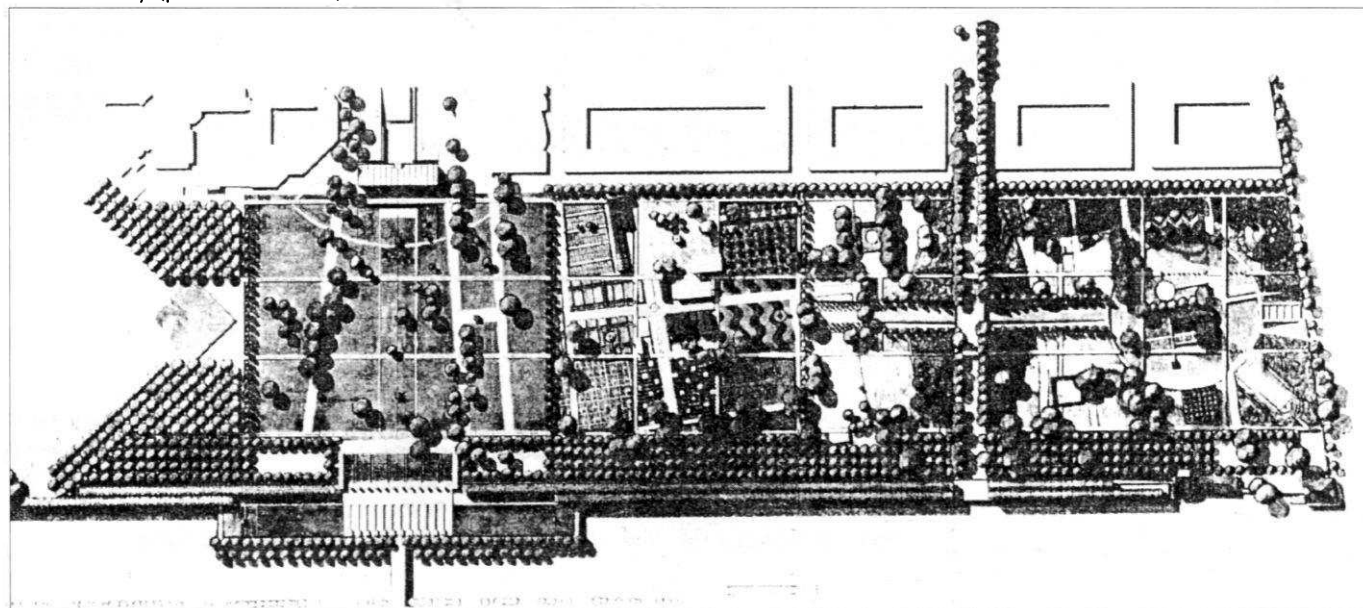
Mais ce souci du patrimoine va plus loin que la simple conservation de bâtiments, il porte aussi sur le traitement des espaces publics, sur le choix des thèmes d'activité de sorte que « l'esprit du lieu » soit conservé. Ainsi les concepteurs du jardin (Ferrand-Huet-Feugas-Leroy) ont prévu un « jardin de la mémoire » dont le traitement évoquera l'histoire du site : les cheminements existants et les éléments de construction les plus symboliques sont conservés, les végétaux (arbres conservés, vignes) rappelleront l'histoire de ce quartier.

Le traitement des espaces publics veillera à rappeler ce qui fait le caractère fort de ce secteur (les pavés, plaques de rues, etc.). Certaines fresques de faïence, simple pu-



Yves Laffoucrière,
P.C. 73,
architecte D.P.L.G.
1977, maîtrise d'œuvre
en bureau d'ingénierie
jusqu'en 1985,
directeur adjoint à la
SAGI en 1985,
directeur général de la
SEMAEST depuis 1986.

Z.A.C. Bercy (plan de masse) : le Jardin de la Mémoire.





Le viaduc, avenue Daumesnil, était existant.

blicité d'autrefois, ont été déposées avant démolition des bâtiments pour être réintégrées dans le cadre du projet.

Les cinquante négociants qui travaillent depuis des décennies seront également regroupés dans des locaux modernes mieux adaptés à l'exercice de leur profession, mais sur le site.

Ainsi le choix du thème du quartier d'affaires, l'agro-alimentaire, la présence maintenue des cinquante négociants sur le site contribueront, bien au-delà de la simple conservation de bâtiments, à renforcer la présence du patrimoine.

Le viaduc de l'avenue Daumesnil

Il s'agit d'un ouvrage d'art, réalisé au milieu du XIX^e siècle qui permettait au train de pénétrer jusqu'à la Bastille.

Après la désaffectation de cette ligne en 1969, la Ville de Paris a racheté à la S.N.C.F. le viaduc qui longe l'avenue Daumesnil depuis la Bastille jusqu'à la Zone d'Aménagement Concerté Reuilly.

Cet ouvrage constitué de plus de 60 voûtes réalisées en maçonnerie avec des franchissements de voirie en structure métallique, est un témoin ordinaire des techniques du génie ferroviaire du XIX^e siècle.

Représentant a priori un lourd handicap pour l'urbanisme du quartier par la barrière que constitue cet ouvrage, la Ville aurait pu décider de le démolir, mais l'idée de réaliser à la place de la plate-forme des voies de chemin de fer, une promenade exclusivement réservée aux piétons a conduit à conserver cet ouvrage, malgré le coût élevé de sa réhabilitation et la coupure qu'il représente dans la Ville.

Sa réhabilitation va être engagée par la SEMAEST avec la volonté de renforcer l'identité de l'ouvrage : le parti architectural de l'architecte désigné à l'issue d'un concours (P. Berger) vise à dégager les structures du viaduc et sa linéarité, et à éviter que les activités qui vont être installées dans les voûtes ne nuisent trop à cette intention, par surabondance d'enseignes, de vitrines, etc.

Cette réhabilitation de l'ouvrage s'accompagne également d'un nouveau mode d'occupation des voûtes situées sous le viaduc. Dans le cadre de baux commerciaux, de nouvelles activités contribuant à l'animation de l'avenue Daumesnil actuellement peu vivante, vont être mises en place. Ces activités s'inscriront notamment dans la tradition du quartier (meubles, métiers d'art, etc.).

Les politiques de patrimoine et d'aménagement peuvent se renforcer mutuellement

Pour l'aménageur qu'est la SEMAEST, la préoccupation du patrimoine et de la réhabilitation est double :

- En amont de l'opération lorsque la collectivité locale décide du principe d'aménagement et des programmes, il s'agit de « doser » au mieux des préoccupations apparemment antinomiques et légitimes : conservation de patrimoine, et réalisation de programmes importants sur des terrains rares. Il faut donc faire des choix pour concilier des deux préoccupations.
- En cours d'opération, lorsque les partis d'aménagement sont définis, que les choix ont été faits pour conserver tel ou tel bâtiment, il s'agit non seulement de réaliser tous les travaux de réhabilitation, mais bien au-delà, d'accompagner ces travaux par des actions sur les espaces publics, sur la nature des activités pour ne pas subir cette présence de façon négative, mais bien au contraire en tirer des atouts positifs pour la bonne intégration du morceau de ville ainsi créé par rapport aux quartiers existants et à son histoire. ■



L'Arc de Triomphe et, à droite, haut-relief de la Marseillaise, par François Rude. Photo Goursat-Rapho. .

**ALLOCUTION DE V. GISCARD D'ESTAING,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE
POUR LA RESTAURATION DE L'ARC DE TRIOMPHE**

Souvent les monuments sont mis au service des hommes, pour célébrer leur gloire, ou pour conserver leur souvenir.

Aujourd'hui, les hommes se sont mis au service d'un monument, pour le restaurer, et lui rendre son éclat, pour traiter l'Arc de Triomphe de Paris comme s'il était éternel. Il y a trois ans, le peuple américain restaurait la statue de la liberté. Cette année, le peuple français rétablit l'Arc de Triomphe.

Ce n'est pas n'importe quel monument ! On m'a souvent demandé quel sens nous attachions, au fond de nous-mêmes, à cet Arc de Triomphe. Je crois qu'il est l'expression triomphante de notre conscience nationale.

Quand nous venons le visiter, les enfants avec leurs parents, les anciens combattants avec leurs associations, les touristes en

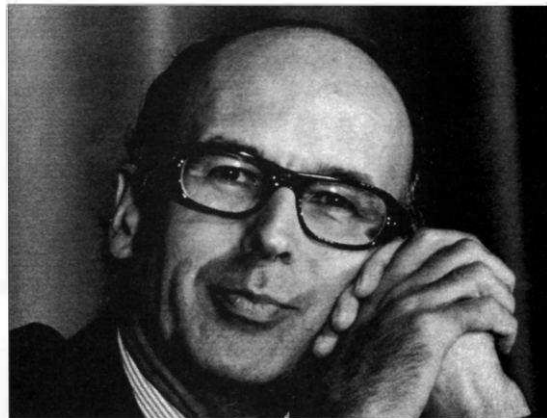
groupe, les Présidents de la République en tête-à-tête avec le poids de leurs responsabilités, chacun ressent ici une émotion qui rend son cœur plus lourd.

Nous avons la sensation de mettre nos pas dans les traces de notre histoire : Napoléon et Marie-Louise faisant leur entrée dans Paris. Le retour des cendres de l'Empereur, le 15 décembre 1940, venant, selon sa volonté « reposer au milieu du peuple français qu'il a tant aimé ». L'observation dont on apercevait, pendant la Commune, les feux de l'artillerie sur les collines entourant Paris. Les funérailles de Victor Hugo le 1^{er} juin 1885, à une époque où les français faisaient des poètes leurs plus grands héros.

Et plus près de nous, le défilé de la victoire, le 14 juillet 1919, les Maréchaux alliés en



Photos Rapho.



tête de la longue file bleue des combattants, harassés par quatre années de tranchées.

Et le samedi 26 août 1944, dans la ville crépitant encore de coups de feu, la descente triomphale du général de Gaulle le long des Champs Elysée, entourés des combattants de la gloire et de l'ombre, retrouvant Paris enfin libéré.

Notre gratitude s'adresse aujourd'hui à deux formes essentielles d'art : l'architecture et la sculpture.

Des architectes français, de Jean-François Chalgrin jusqu'à Blomet, ont été capables d'édifier le plus grand arc de Triomphe depuis l'antiquité, d'un volume vingt fois supérieur à tous ses prédécesseurs. Ils lui ont donné la force et l'élégance française, qui lui permettent d'être à la fois un lieu de recueillement et un signal de gloire, dans les soirs embrumés ou ensoleillés de Paris.

Dans les années 1830, l'Arc de Triomphe a été doté de sculptures.

Certaines ont une réputation mondiale : le départ des volontaires, de Rude, où passe le souffle de Delacroix.

D'autres témoignent de la prescience de l'histoire : le groupe de la Résistance, du côté de Neuilly, dû au jeune sculpteur Etex, alors âgé de 30 ans.

Mais je pense aussi, à la longue frise qui ceinture le monument à son sommet, et qui témoigne de la passion et de la conscience artistique des vingt sculpteurs qui ont travaillé au décor de l'Arc. A près de cinquante mètres de hauteur, à une distance où les détails échappent à la vue, ils n'ont négligé, dans leur fresque héroïque, ni une seule gâchette de pierre aux fusils des volontaires de la République, ni une rêne au mors des chevaux qui ramènent les blessés.

Ils ont restitué aux hommes, aux symboles et aux animaux, leur éclat du premier jour. ■

Il est sans doute bien rare d'aborder le thème des HLM sous cet angle ; en effet, avec 3 200 000 logements locatifs environ, les organismes d'HLM sont détenteurs d'un patrimoine immobilier considérable, à la constitution duquel l'État a d'ailleurs beaucoup contribué.

HLM : UN PATRIMOINE DE MILLE MILLIARDS DE FRANCS



La réhabilitation du Groupe Rond-Point Wilson (170 logements) par l'OPHLM de Joinville-le-Pont : une opération exemplaire à bien des points de vue qui crée un nouveau cadre de vie agréable pour les locataires.

Plus de 10 millions de français sont locataires en HLM et sont directement concernés par le cadre de vie de leur habitat.

Les organismes d'HLM ont non seulement à contribuer à la qualité de la vie quotidienne de leurs locataires, mais aussi à préserver le capital immobilier que représente ce patrimoine pour continuer à jouer leur rôle dans la politique générale de l'habitat en France. En d'autres termes, la réhabilitation et l'entretien du patrimoine HLM constituent un enjeu primordial.

Les efforts de réhabilitation du patrimoine ont déjà largement été engagés, on estime que 635 000 logements ont déjà fait l'objet d'une intervention et qu'il reste environ 1 000 000 de logements à réhabiliter (dont 400 000 construits avant 1962 et 600 000 sur la période 1962-1975). L'investissement correspondant à la réhabilitation de ce million de logements est évalué à 48 milliards de francs.

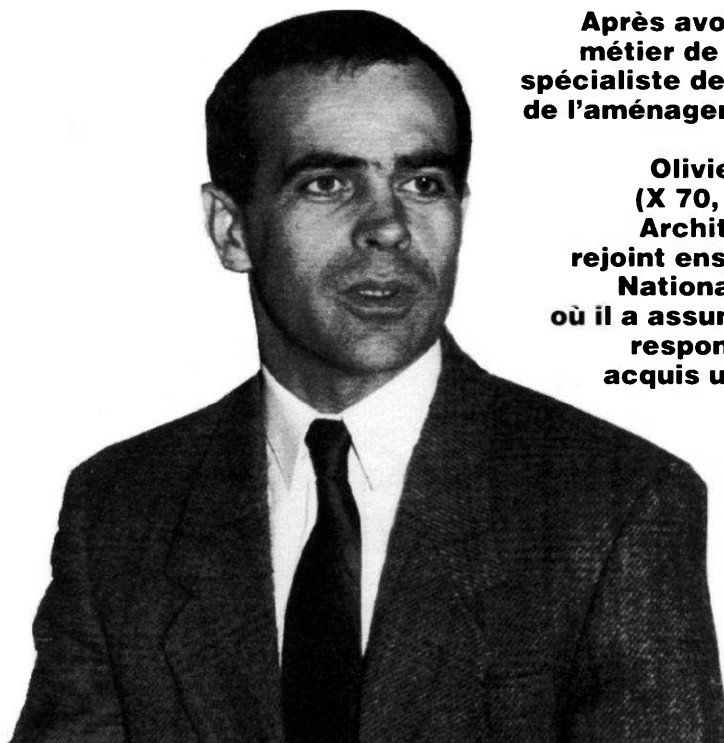
Par ailleurs, l'entretien courant du parc HLM reste globalement insuffisant pour maintenir le patrimoine à un niveau de qualité satisfaisant : si les dépenses actuelles d'entretien sont estimées en moyenne à 2 400 F par an et par logement, il faudra envisager d'investir pratiquement 5 milliards de francs supplémentaires par an. Les Pouvoirs Publics et le Mouvement HLM ont conclu un accord-cadre en juin 89 pour s'engager ensemble dans un programme quinquennal visant à revaloriser l'ensemble du patrimoine et améliorer la vie quotidienne des locataires.

Des évolutions dans l'approche

L'approche de la réhabilitation du patrimoine a sensiblement évolué depuis une vingtaine d'années.

D'abord perçue comme un problème strictement technique lié à la durabilité des matériaux et des équipements, la réhabilitation s'est rapidement assortie d'une problématique architecturale pour corriger des partis architecturaux en décalage par rapport au mode d'habiter ; Ce sont ensuite, du fait du conventionnement et de la politique des loyers, les phénomènes sociaux de peuplement qui ont été touchés par la réhabilitation ; les préoccupations d'économies d'énergie et la maîtrise des charges ont également joué un rôle décisif dans les stratégies de réhabilitation ; la perception de la qualité de l'habitat ayant dépassé le strict cadre du bâti, la réhabilitation est devenue aujourd'hui une véritable problé-

Un ancien collège réhabilité et converti en logements à St-Marcellin par la SAHLM de Voiron (Isère).



Après avoir exercé le métier de consultant, spécialiste de l'habitat et de l'aménagement urbain outre-mer, Olivier LEBLANC (X 70, Civil Ponts, Architecte DPLG) rejoint ensuite l'Union Nationale des HLM où il a assumé diverses responsabilités et acquis une pratique opérationnelle auprès des organismes d'HLM tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

Depuis 1986, tout en faisant partie du Comité de Direction de l'Union des HLM, il dirige une Société de conseil, MPC-Habitat (1), filiale de l'UNFOHLM, du Crédit Foncier de France et de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif, qui intervient auprès des tiers opérateurs de l'habitat.

matique (développement des quartiers, politique de la ville) : dès que la réhabilitation des ensembles HLM met en jeu les politiques urbaines, on élève le débat au niveau politique.

Comme un jeu de poupées russes, les problématiques se sont emboîtées les unes dans les autres. Aujourd'hui, l'équation s'écrit avec de très nombreux paramètres : isolation, remise aux normes, rattrapage d'entretien, modernisation des équipements, sécurité, adaptation aux nouveaux besoins (restructuration des logements), cadre de vie, rééquilibres sociaux, etc.

La réhabilitation mobilise les organismes d'HLM d'une manière considérable et les dispositions de fongibilité des crédits PLA 1 pour la construction neuve et des crédits PALULOS 2 pour la réhabilitation permettent d'adapter les politiques de l'habitat aux exigences et besoins locaux.

Du bâti à la ville

Réhabiliter les ensembles HLM, revaloriser

Quand l'architecture est mise au service de la réhabilitation, la perception du bâti peut devenir tout autre et changer l'image de la cité, c'est le cas de cette opération du quartier Bourg-Vieux à Voreppe conduite par la Société d'HLM de Voiron.



les quartiers, recomposer la ville : Organismes d'HLM, Pouvoirs Publics et Élus Locaux ont bien convenu qu'il s'agissait d'un objectif commun et qu'il ne fallait pas reculer devant l'ampleur de tels projets en se contenant d'interventions ponctuelles dont l'effet est malheureusement éphémère.

Il y a déjà plus de dix ans, on s'est aperçu que la seule intervention sur le bâti n'était pas suffisante et qu'il fallait prendre en compte la dimension sociale, c'est ainsi que des opérations dites « habitat et vie sociale » ont pu bénéficier de montages financiers propices à un élargissement du champ d'intervention. Mais ce n'était pas suffisant, il a fallu dépasser la notion d'ensemble HLM pour prendre en compte la dimension du quartier. La commission de « Développement Social des quartiers » devient, dès 1982, le fer de lance d'une politique partenariale de revitalisation des quartiers d'habitat social. C'est ainsi que plus d'une centaine de sites ont été identifiés et sont aujourd'hui l'objet d'un travail pluridisciplinaire associant des équipes d'architectes-urbanistes, de sociologues, de paysagistes, d'ingénieurs, de spécialistes de la communication, etc. L'époque des grandes opérations d'aménagement (ZUP, ZAC) étant révolue depuis un certain temps, il est nécessaire de favoriser de nouveau ces collaborations profession-

nelles pour aborder des projets opérationnels aussi complexes.

Le programme « Banlieues 89 » a également été le creuset d'initiatives intéressantes.

La Délégation Interministérielle à la Ville et au développement social urbain (DIV) vise à replacer l'approche « quartier » dans les projets de ville, pour qu'elle constitue l'une des composantes de perspectives d'évolution des villes.

Des résultats concrets

Cette prise de conscience de la globalité du problème ne constitue nullement un alibi pour les organismes d'HLM qui oeuvrent de manière très active pour revaloriser leur patrimoine et, par là même, donner aux habitants un cadre de vie de meilleure qualité.

Des avancées très significatives ont été réalisées au plan technique et économique. La réhabilitation a été, et est encore, un thème de recherche et d'innovation pour les entreprises qui ont su trouver des réponses variées. Dans un marché où les prix des travaux sont plus difficiles à évaluer que pour la construction neuve, les organismes parviennent à une certaine maîtrise des coûts. Ils disposent aussi d'outils tels que le « catalogue de produits industriels sélectionnés » qui leur permettent de choisir des produits d'équipement ou de structure adaptés à la réha-

bilitation et techniquement éprouvés, et de bénéficier de conditions particulières dans le cadre d'accords de fournitures avec les industriels. Certains organismes favorisent le développement de produits industriels adaptés à des besoins de réhabilitation spécifiques avec des bureaux d'études spécialisés. En matière d'entretien, grâce à des outils informatiques (GETAL, GESBON, etc.) les organismes peuvent considérablement améliorer l'organisation de leurs travaux d'entretien courant. Le rythme d'installation d'équipements visant à améliorer la sécurité s'accélère.

Au plan architectural, les réalisations de qualité se multiplient : on fait évoluer l'esthétique des bâtiments par des traitements particuliers des entrées, des soubassements, des pignons ou des balcons, on remodèle le volume général, on complète le parti architectural initial par des apports plus contemporains, on joue sur les matériaux de façade, les couleurs, on recompose les espaces extérieurs, on requalifie l'environnement urbain, etc... Des architectes de talent s'impliquent dans ces projets, on est bien loin du simple ravalement de la façade...

L'accompagnement social est le plus souvent présent dans ces opérations, les organismes d'HLM impliquent les partenaires sociaux et mettent en oeuvre des actions pour l'emploi, pour le rééquilibrage des attributions, pour les jeunes, pour les plus démunis, etc. Dans certains cas, des bâtiments changent d'usage et retrouvent une meilleure place dans le milieu urbain : telle cité-dortoir est devenue un centre d'activités tertiaires et de services, telle tour abrite maintenant un centre-social ou une MJC, les exemples sont nombreux. Exceptionnellement, lorsque toutes les autres issues ont été explorées, on démolit même.

La « qualité » de service est le cheval de bataille du Mouvement HLM qui développe des efforts importants pour améliorer ses rapports avec les locataires, pour renforcer son efficacité à traiter les problèmes d'entretien ou pour mieux répondre aux attentes spécifiques de la clientèle. En effet, ne serait-il pas vain d'investir pour redonner un cadre de vie attractif aux habitants, sans se soucier de leur apporter un service à la hauteur de cette ambition ?

La communication tient aussi une place importante dans ce combat pour la revalorisation du patrimoine.

Les organismes d'HLM ont œuvré pour déstabiliser le stéréotype qui leur colle à la peau et ont conduit une campagne anti-préjugés, qui s'est déclinée sur toutes leurs actions, et en particulier pour la réhabilitation, avec des messages aussi forts que : « Aujourd'hui on peut changer de HLM, sans déménager ».

AUJOURD'HUI ON PEUT CHANGER DE HLM SANS DEMENAGER.



La rénovation de leurs logements constitue la grande priorité des organismes d'HLM. Par rénovation, on entend un programme important de modernisation avec le concours des habitants.

L'OPHLM de la ville de Rennes a déjà réalisé des opérations importantes de réhabilitation à la Touche, la Cité Ecole, les Mandes-Groes et à Clouay.

Actuellement, l'OPHLM de la ville de Rennes se consacre à la réhabilitation du quartier Villejean, opération programmée jusqu'en décembre 1983.

Ne quittez pas certains préjugés.

Cet affichage est l'œuvre de la main et du cœur.

Hlm Aujourd'hui

Communiquer est devenu une préoccupation majeure pour les organismes d'HLM, par des annonces-presse de ce type, ils font savoir que leur patrimoine peut revivre différemment (réhabilitation à Cleunay par l'OPHLM de Rennes).

Du patrimoine HLM au quartier, il n'y a qu'un pas... Ainsi des organismes se mobilisent-ils pour contribuer à la revitalisation des quartiers. Ici, la Société d'HLM du Tarn et Garonne n'a pas hésité à lancer une campagne d'affichage dans Montauban.

Dans le combat pour la requalification des quartiers difficiles, il est indispensable d'accompagner toutes les initiatives et tous les projets par une communication qui vise à faire évoluer l'image du quartier, à réanimer son identité, ou à contribuer au désenclavement par rapport à la ville ; les organismes d'HLM apprennent à mieux utiliser la communication, pour valoriser leur rôle, pour renforcer l'impact de leurs interventions, pour repositionner l'image de leur patrimoine.

Ce vaste projet, explicité par l'accord-cadre, est aussi une source considérable de motivation pour les 60 000 personnes qui, dans les organismes d'HLM, contribuent à relever ce défi.

Une opération de réhabilitation réussie, c'est une opération où les habitants se sentent impliqués et participent. Parfois, cette participation va jusqu'à mobiliser les jeunes ou les demandeurs d'emploi qui contribuent concrètement à certaines tâches. Il faut créer un climat de confiance entre la population et les intervenants, il faut faire évoluer les comportements, les attitudes pour que l'objectif de transformation ne soit pas annihilé par des dégradations, par des obstructions systématiques et autres marginalisations de certaines catégories sociales. Tout cela passe par un travail d'information et de concertation extrêmement important.

Aujourd'hui, le Mouvement HLM peut revendiquer des centaines d'opérations réussies aux quatre coins de la France. Dans quelques cas, la transformation de l'ensemble ou du quartier a été radicale, influençant

J'AI MES COPAINS DANS MON QUARTIER



Résidence
PYRENEES
MONTAUBAN
SA.HLM-63 66 43 61

même l'image de la commune ; très généralement, les organismes gestionnaires ont à maintenir tous leurs efforts pour que les évolutions s'opèrent progressivement et surtout pour éviter tout phénomène de rechute qui pourrait fortement hypothéquer l'avenir du patrimoine et réduire à néant les investissements réalisés.

Un projet patrimonial, mais aussi social

Enjeu économique ou enjeu de société ? Pour le patrimoine HLM, les deux sont intimement liés. Les meilleures solutions n'auront pas d'effet positif à long terme, si, dans le même temps, ne sont pas enrayerées les

crises de société dont les conséquences rejaillissent sur le cadre de vie. La réhabilitation du patrimoine HLM est une entreprise de longue haleine, la réussite passe par des approches globales, des réponses adaptées, et après l'intervention, par un suivi attentif de la gestion au quotidien. ■

(1) Marketing, Promotion et Communication pour l'habitat.

(1) Prêts locatifs aidés.

(2) Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale.

« Réaliser l'équilibre de l'ensemble de notre milieu, les villes et la nature, est un véritable signe de culture propre à accueillir un art authentique et les formes raffinées de la technologie qui servent l'homme. »

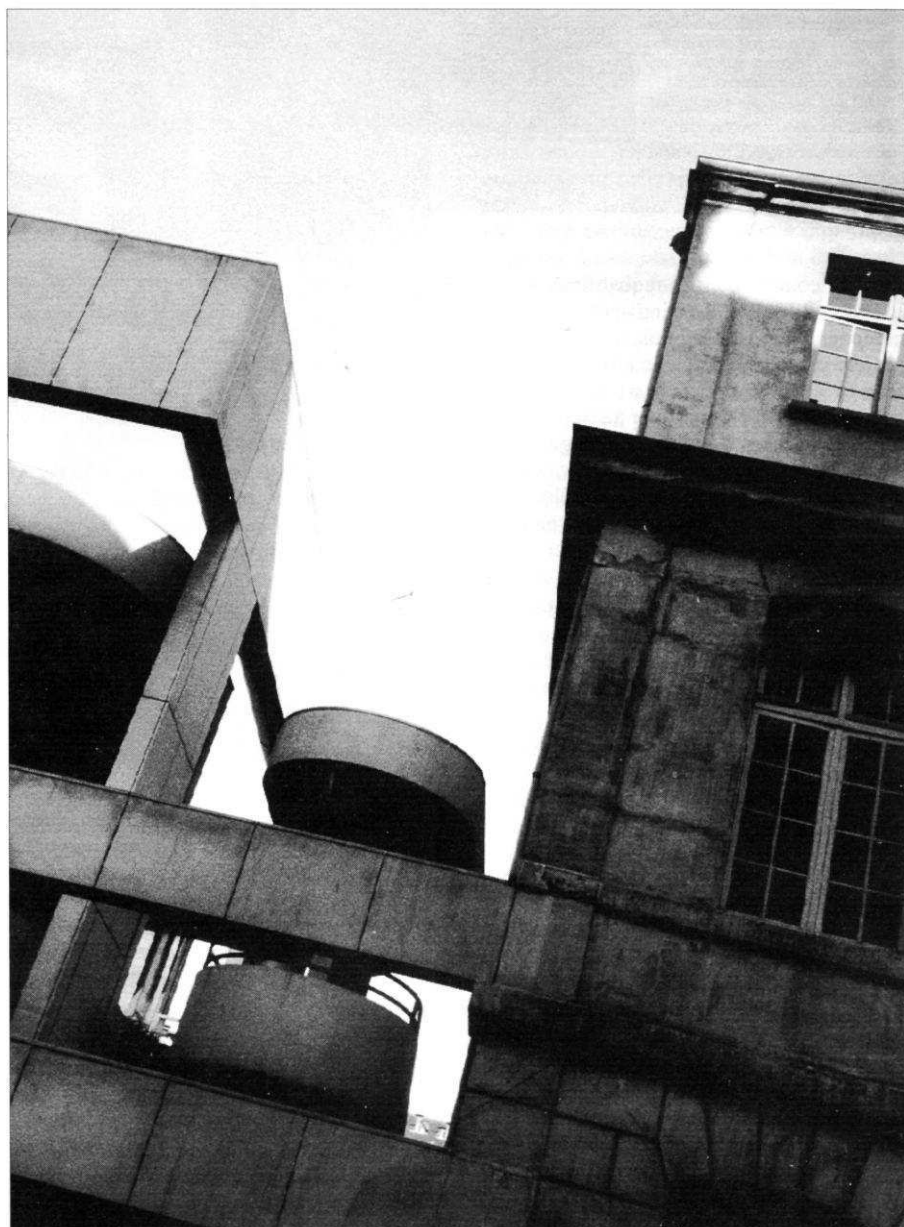
Alvar AALTO

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

La notion de patrimoine regroupe ce qui est considéré comme l'héritage commun : elle regarde donc le passé, l'acquis.

Cependant le patrimoine est, comme l'histoire, en continuel devenir : tout acte laissant des traces dans le présent constitue le potentiel du patrimoine de demain.

Ce qui nous intéresse ici, c'est cette continuité du patrimoine entre passé et présent, et l'importance fondamentale de cette prise de conscience historique pour la conception architecturale. Tout concepteur porte aujourd'hui la responsabilité de renouveler, d'enrichir un acquis. C'est ainsi que se façonne et évolue peu à peu, grâce à une suite d'événements et de réalisations qui, pris individuellement, peuvent sembler modestes, fragmentaires et même divergents, l'image culturelle d'une époque.



Cuisine de l'hôpital Saint-Antoine, Paris 12^e. Arch. Henri Ciriani.

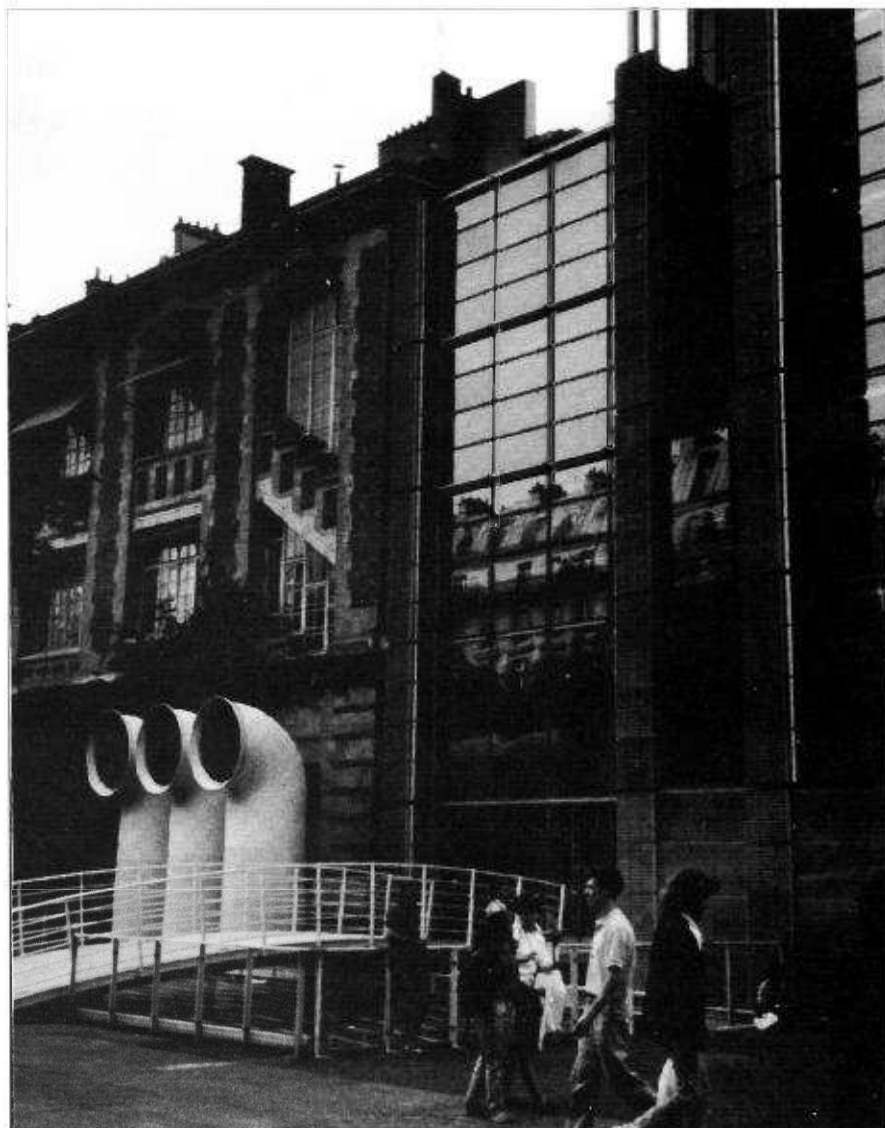
Au XX^e siècle, par la rapidité d'évolution des techniques et technologies, par l'augmentation de la production et l'apparition incessante de nouveaux besoins, les concepteurs autant que les décideurs se trouvent constamment en situation de confrontation et de tension avec le patrimoine même d'un passé proche, devant interagir avec lui, le modifier, proposer de nouveaux modèles.

La ville est sans doute l'un des lieux où cette problématique apparaît le mieux, comme sédimentée. Son étude permet de saisir différents modes d'intervention, l'objectif étant de cerner une déontologie de l'acte de construire, et ceci à tous les échelons, du décideur au concepteur.

Les extrêmes : ville caméléon, ville bazar

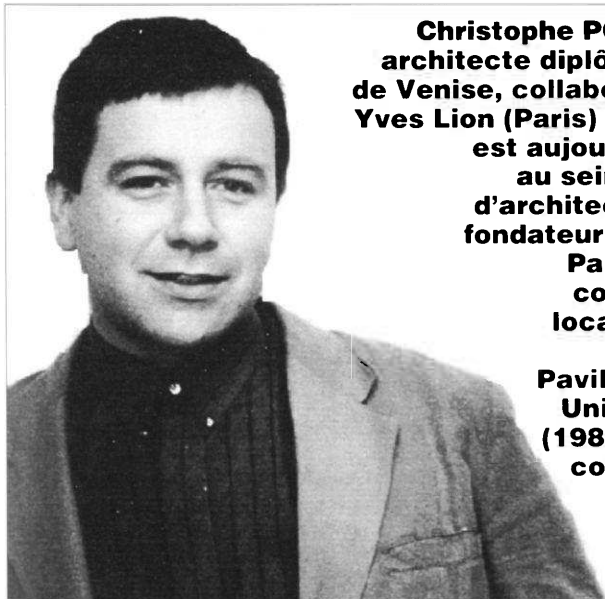
Dans la production de la construction aujourd'hui, on peut schématiquement distinguer deux attitudes qui, par leur caractère extrême, sont éclairantes sur la situation actuelle.

La première consiste en une négation de style. Dans les quartiers anciens, devant l'importance culturelle du contexte, de nombreuses réalisations hésitent à montrer un style qui leur serait propre, préférant copier l'entourage. Il se diffuse ainsi un pseudo-ancien style urbain, où les constructions, même si elles font appel aux technologies contemporaines afin de satisfaire aux normes actuelles de confort et de sécurité, les emballent dans une enveloppe-caméléon, se mimétisant au voisin. Un mécanisme simi-



Extension de l'IRCAM, Beaubourg, Paris 1^{er}. Arch. Renzo Piano, atelier de Paris.

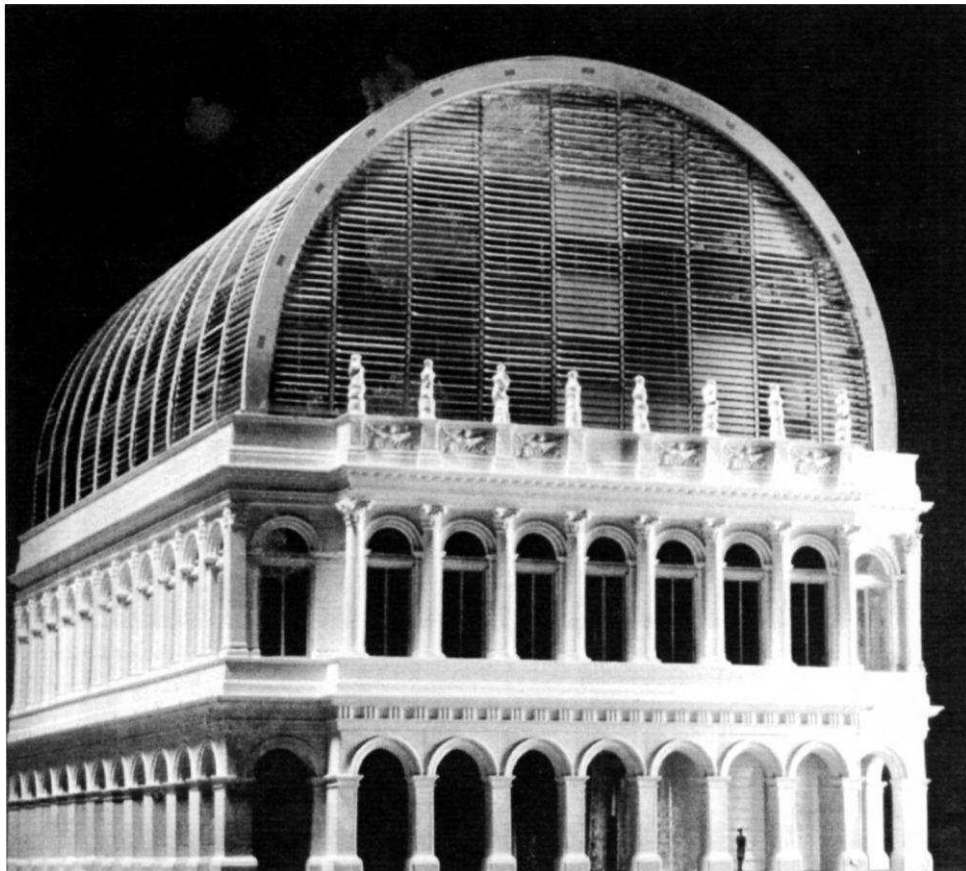
Christophe POTET, X, Ponts 83, architecte diplômé de l'Université de Venise, collaborateur de l'Atelier Yves Lion (Paris) pendant deux ans, est aujourd'hui responsable au sein d'un groupement d'architectes dont il est cofondateur et administrateur. Participe à différents concours : nouveaux locaux du journal « Le Monde » (1988), Pavillon de l'Exposition Universelle de Séville (1989). Réalisations en cours : architectures d'ouvrages d'art, réhabilitations d'immeubles de logement.



laire intervient dans de nombreux lotissements de maisons individuelles. Celles-ci se multiplient selon un modèle de base que l'on pourrait apparenter à un idéal de « demeure », et qui comporte une série d'éléments stylistiques bien identifiables : toit à deux pentes, chien assis, mur en pierre ou imitation, jardinet... déclinés, déformés et détournés à l'infini. De nombreuses communes voient ainsi leur territoire pulvérisé, constellé de lotissements répétitifs, affaiblissant et affadissant l'identité culturelle de la ville.

L'autre extrême est celui d'un excès de style. Il n'existe plus aujourd'hui de grammaire stylistique universelle en architecture. Depuis le Moyen-Age et jusqu'à la Révolution industrielle, on peut dire que l'architecture s'est toujours appuyée sur des modèles : elle

Rénovation de l'Opéra de Lyon. Arch. Jean Nouvel.



Paris, Henri Ciriani vient greffer deux bandeaux du bâtiment moderne dans la modénature classique de l'ancien, tout en le rendant autonome par une percée de lumière où jouent les volumes. Avec l'extension de l'IR-CAM, Renzo Piano retrouve un matériau traditionnel, la brique, qu'il met en œuvre de façon originale tout en s'intégrant aux bâtiments voisins par les proportions. A Blérancourt, Yves Lion agrandit un petit château devenu musée, proposant une lecture épurée des proportions classiques et apportant aux espaces intérieurs une lumière zénithale filtrée. Poursuivant une autre recherche, Jean Nouvel, pour la rénovation de l'Opéra de Lyon, crée une grande coque en lamelles de verre sérigraphié qui abrite les superstructures : volume abstrait, scintillant et mystérieux, spectacle en lui-même.

L'acte de construire aujourd'hui doit être conscient de son impact sur le patrimoine, sur l'évolution du réel. S'il faut donner à la collectivité les outils de contrôle et de planification adaptés, les remodeler en permanence, veiller à l'équilibrage de l'intervention privée et publique, il est nécessaire aussi que l'architecte, maillon de la chaîne qui mène de la décision à la réalisation, prenne position par rapport à son époque, intervienne de façon cohérente, évolutive, faisant appel à une mise en œuvre judicieuse des techniques modernes, afin de stimuler une dynamique culturelle. ■

s'est générée à partir d'éléments linguistiques bien identifiables et dérivés d'exigences constructives (ogives, voûtes, contreforts) ou de traditions décoratives. Ce phénomène a été l'un des éléments moteurs à la constitution de villes cohérentes. C'était bien là, dans la première moitié de ce siècle, le pressentiment du mouvement moderne, ou international, et des mouvements européens dits d'avant-garde, qui ont voulu redonner à la nouvelle architecture un style qu'on aurait pu codifier par des règles de composition, de construction, mais on peut dire que cette tentative de nouvelle universalité a échoué. Aujourd'hui, il est clair que les préceptes d'un Le Corbusier ou la rigueur minimaliste constructive d'un Mies van der Rohe, d'un Prouvé, peuvent tout au plus constituer des points de repère, d'ancrage, ils ne régissent en aucun cas la conception architecturale. Face à une demande, un architecte peut réagir de façon spécifique, individuelle, et créer un bâtiment autonome, fonctionnant à l'intérieur de son propre langage. Il devient par conséquent impossible d'établir un jugement esthétique, car les critères communs à tous, stables, ont disparu.

Le langage n'est plus universel, il devrait

être réinventé par chacun. Cependant, souvent malmené et ballotté par les exigences de la mode, il cède à des facilités, des tics, et génère une écriture vaniteuse, disparate et appauvrie. Une sorte de nouvel académisme apparaît, l'architecture puise dans un catalogue de formes en évolution incessante et incontrôlable, définies par le goût du jour, qu'il combine ensuite selon ses désirs, tout étant possible. Les villes deviennent des bazars, affichages hétéroclites de formes gratuites.

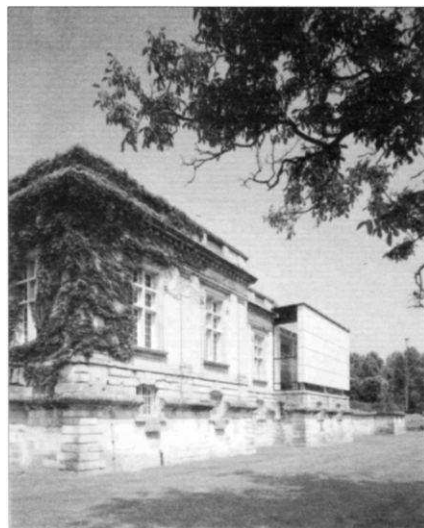
Patrimoine et déontologie

L'attention, la sensibilité au patrimoine n'exclut aucunement l'apparition d'une architecture contemporaine. Il est un fait que l'architecture étant aujourd'hui confronté à un monde où les valeurs esthétiques ne sont plus figés, il doit suivre sa propre trace, et définir, par une démarche intérieure, sa logique de projet.

La généralisation des critères est donc impossible. L'examen de quelques bâtiments suggère comment chaque réponse devient aujourd'hui spécifique à l'architecte comme au contexte.

Pour la cuisine de l'hôpital Saint-Antoine à

Aménagement et extension du Musée franco-américain de Blérancourt. Arch. Yves Lion, Alan Levitt.



Dans quelques mois, l'École des Ponts et Chaussées va s'étendre hors de Paris, en s'installant à Marne la Vallée, dans un bâtiment moderne et, pour la première fois de son histoire, conçu pour elle. Elle devra alors réaménager l'hôtel de Fleury, qui l'abrite depuis près de cent cinquante ans. Ce dernier, vieux de plus de deux siècles, a connu, du fait de l'École, bien des transformations.

HISTOIRE DE L'HOTEL DE FLEURY



La Galerie des Modèles (1967).
Photo A. Thiébault

Un vaste terrain, le Pré-aux-Clercs, s'étendait à la fin du XVI^{ème} siècle à l'ouest de Saint-Germain des Prés. En 1606, la reine Marguerite y fit édifier un palais et tracer des jardins, légués quelques années plus tard au jeune Louis XIII. Ce dernier céda les terres à des financiers, qui les lotirent peu à peu, fondant ainsi le faubourg Saint-Germain. Les religieux furent les premiers à s'y installer : frères prêcheurs à Saint-Thomas d'Aquin, visitandines rue du Bac.

L'aristocratie les rejoignit bientôt, qui fit bâtir des hôtels entre cour et jardin, selon un plan mis au point un siècle plus tôt dans le Marais.

En 1639, Pierre de Bailly, sieur de Berchères, écuyer du Roi, acheta un terrain rue des Saints-Pères ; il y fit construire deux maisons sur la rue, et une troisième, plus importante, dans la cour. Elles furent vendues séparément ; la maison de la cour abrita quelques années l'ambassade de Hollande, puis un conseiller au parlement de Paris, Claude Ticquet, dont l'épouse Angélique finit sur le billot en 1699, pour avoir tenté de faire assassiner son mari. Ces demeures furent réunies au XVIII^e siècle par la famille Frécot, qui les racheta petit à petit en 1721, 1748, 1749. En 1753, l'archevêque de Reims céda à Jacques Frécot de Lanty, Conseiller au grand conseil du Roi, un bout de terrain sur la rue des Saint-Pères, qui compléta la propriété. Frécot commanda en 1768 à Jacques Denis Antoine, l'architecte de la Monnaie de Paris, un hôtel particulier, à l'emplacement des vieilles maisons que l'on abattit. L'hôtel fut cédé en cours de construction, en 1772, à Charles Brochet de Saint-Prest, intendant du commerce, destitué en 1774 par Turgot pour malversations financières. Le bâtiment comprenait alors un corps principal avec rez de chaussée, un étage et des combles,

entre cour et jardin, et deux départs d'ailes en retour, dont l'une abrite encore un magnifique escalier. Brochet de Saint-Prest fit achever l'hôtel : on prolongea les ailes jusqu'à la rue, on les termina par deux pavillons reliés par un passage voûté dû au ciseau de Jean-Denis Antoine, frère de l'architecte. L'hôtel fut alors loué par appartements ; le plus grand d'entre eux, celui du premier étage, échut jusqu'en 1788 à l'abbé Jubert de Bouville, vicaire général de Chartres. Son salon, richement orné, a disparu, mais celui de l'hôtel de Jaucourt, rue de Varenne, dessiné par Antoine à la même époque, permet de l'imaginer. En 1788, cet appartement fut loué à Armand Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, qui l'occupa jusque sous la Restauration et attacha son nom à l'hôtel.

Saint Prest fut ruiné par la Révolution et dut vendre son hôtel en 1792. Il devait périr guillotiné deux ans plus tard, ainsi que le malheureux Frécot de Lanty, inculpé d'accaparement de riz et de chandelles (!). En 1824, l'hôtel fut finalement cédé à l'État ; on l'affecta au Ministère des Affaires Écclésiastiques, dirigé alors par l'évêque d'Hermopolis, Mgr Denis Frays-



Robin SEBILLE
I.P.C. 89.

sinous. D'importants travaux furent entrepris : les combles sur la cour furent exhausés, la balustrade de pierre refaite et l'on édifia des bureaux dans la partie sud du jardin. La direction générale des Ponts et Chaussées s'y installa quelques années plus tard, puis le ministère des travaux publics.

A la même époque, l'École des Ponts, très à l'étroit dans son hôtel du 10, rue Hillerin-Bertin (66, rue de Bellechasse), cherchait à s'agrandir ; on envisagea de lui construire un bâtiment neuf rue de l'Université, au fond du jardin de l'actuel Ministère de l'Équipement. Mais le choix se porta en 1842 sur l'hôtel de Fleury, et l'architecte Garrez en entreprit la transformation complète pour l'approprier au service de l'École. Il fallut, en particulier abattre, sur toute la hauteur de l'hôtel, un mur de refend (situé entre l'entrée de l'amphithéâtre Caquot et les bureaux de l'AIPC) pour dégager un espace destiné au grand amphithéâtre ; dans les étages, on dut consolider par des broches métalliques le plancher dont la portée se trouvait soudain doublée ; ces travaux permirent aussi de créer une vaste salle de lecture dans la bibliothèque. Par chance, la rue du Pré-aux-Clercs fut ouverte à la même époque (1844) ; sur des délaisés cédés à l'École, Garrez fit édifier un important corps de bâtiment qui abrita les collections de modèles de l'École. Ces modèles étaient des maquettes d'ouvrages d'art et de machines destinées à l'instruction des élèves, et dont l'École possédait une grande quantité.

La première rentrée eut lieu le 1^{er} novembre 1845. Le développement de l'École se poursuivit, si bien qu'on dut bientôt songer à s'agrandir. En 1858, la princesse de Salm céda à l'École son terrain du 26 rue des Saints-Pères ; on y éleva, faute de crédits, un hangar provisoire qui abrita des modèles ayant figuré aux expositions universelles de 1862, puis de 1867. Il fallut même, pour loger ces modèles, louer des boutiques de l'hôpital de la Charité, de l'autre côté de la rue. Des projets d'extension

Vue de la façade de l'hôtel en face de la rue des Saints-Pères N° 26

A VENDRE

Les adjudicataires ont à verser sur un compte, ouvert au nom de la commune de Paris, le montant de leur offre au Châtelet par le commissaire de M. de Salm le mardi 12 novembre 1858 à midi, sur la mise à prix de 550.000^f

LE SUPERBE HOTEL PATRIOTIQUE,
anciennement connu sous le nom d'Hotel de Fleury, situé à Paris, rue des Sts-Pères, N° 26.

sur la rue de l'Université (par achat des n^{os} 1, 3 et 5) demeurèrent sans suite. Pendant la guerre de 1870, l'hôtel servit d'hôpital ; on y soigna 280 blessés. Il ne semble pas avoir souffert des excès de la Commune, pendant laquelle l'École dut suspendre les cours. Après le retour au calme, on put enfin élever un bâtiment sur le terrain acquis en 1858 : sur la rue, on construisit une façade dans le goût de l'hôtel d'Antoine, tandis que sur le terrain lui-même, une magnifique galerie des modèles en fonte, que beaucoup de nos anciens se rappellent, fut dressée. On en profita également pour exhausser d'un étage les ailes de la deuxième cour, et édifier une galerie de minéralogie devant laquelle on installa en 1882 une arcade provenant de la démolition des Tuileries. L'École allait vivre dans ces murs pendant de très nombreuses années. Certes, la place ne cessa jamais de faire défaut, car les effectifs croissaient sans cesse, mais aucune acquisition nouvelle ne put être menée à bien. Les seuls incidents notables furent les inondations de janvier 1910, qui noyèrent les caves et sapèrent une partie des fondations, et l'incendie du 26 juillet 1915, qui se déclara dans une salle prêtée au Ministère de la Guerre pour y entreposer des papiers ; les dégâts furent assez minimes.

Il faut attendre la deuxième guerre mondiale

pour voir l'hôtel évoluer : l'École continua d'enseigner pendant l'occupation et l'on se préoccupa de faire bâtir un grand amphithéâtre et une bibliothèque neuve ; l'achat de l'immeuble du n^o 5, rue de l'Université, ou des n^{os} 9 et 11 de la rue du Pré-aux-Clercs furent sérieusement envisagés. Mais l'École dut se contenter du foncier existant, et l'amphithéâtre ne vit le jour qu'en 1952, à la place du jardin de la deuxième cour ; on déplaça alors l'obélisque commémorative, qui fut dressée dans la cour d'honneur de l'École. Quant à la bibliothèque, elle devait être installée dans un bâtiment neuf de quatre étages, élevé à l'emplacement de la galerie des modèles qui fut détruite, vers 1955. Mais le projet fut bloqué par les riverains. A la même époque, l'on commença d'envisager un transfert de l'École en province (notamment à Grenoble, puis à Nantes) puis en banlieue (à Palaiseau). L'enseignement se modifia : création des options, puis des petites classes, qui nécessitaient un réaménagement des lieux. Après 1967, les logements de fonction du Directeur, du Directeur adjoint, du Secrétaire général et du bibliothécaire furent peu à peu abandonnés, ce qui permit à l'École de reconquérir nombre de bureaux. Sur le terrain resté vide de la galerie des modèles, on éleva des bâtiments préfabriqués pour le Centre de Calcul. Enfin, on restaura les salons de réception

de l'École. Mais la place manquait toujours ; l'acquisition, par voie d'expropriation, de l'hôtel de Cavoye, 52, rue des St-Pères, faillit donner à l'École l'extension qui lui manquait. Mais le Conseil d'État en décida autrement en 1978 et il fallut renoncer au rêve parisien. On se tourna alors vers la banlieue Est où des locaux furent loués, à Noisy le Grand, en attendant les bâtiments de la Cité Descartes. Malgré le déménagement partiel de l'École, la complicité centenaire qui la lie à l'hôtel de Fleury sera maintenue. Espérons que ce desserrement sera pour l'hôtel l'occasion de respirer quelque peu, et que le manque d'espace ne pèsera plus sur son réaménagement. ■

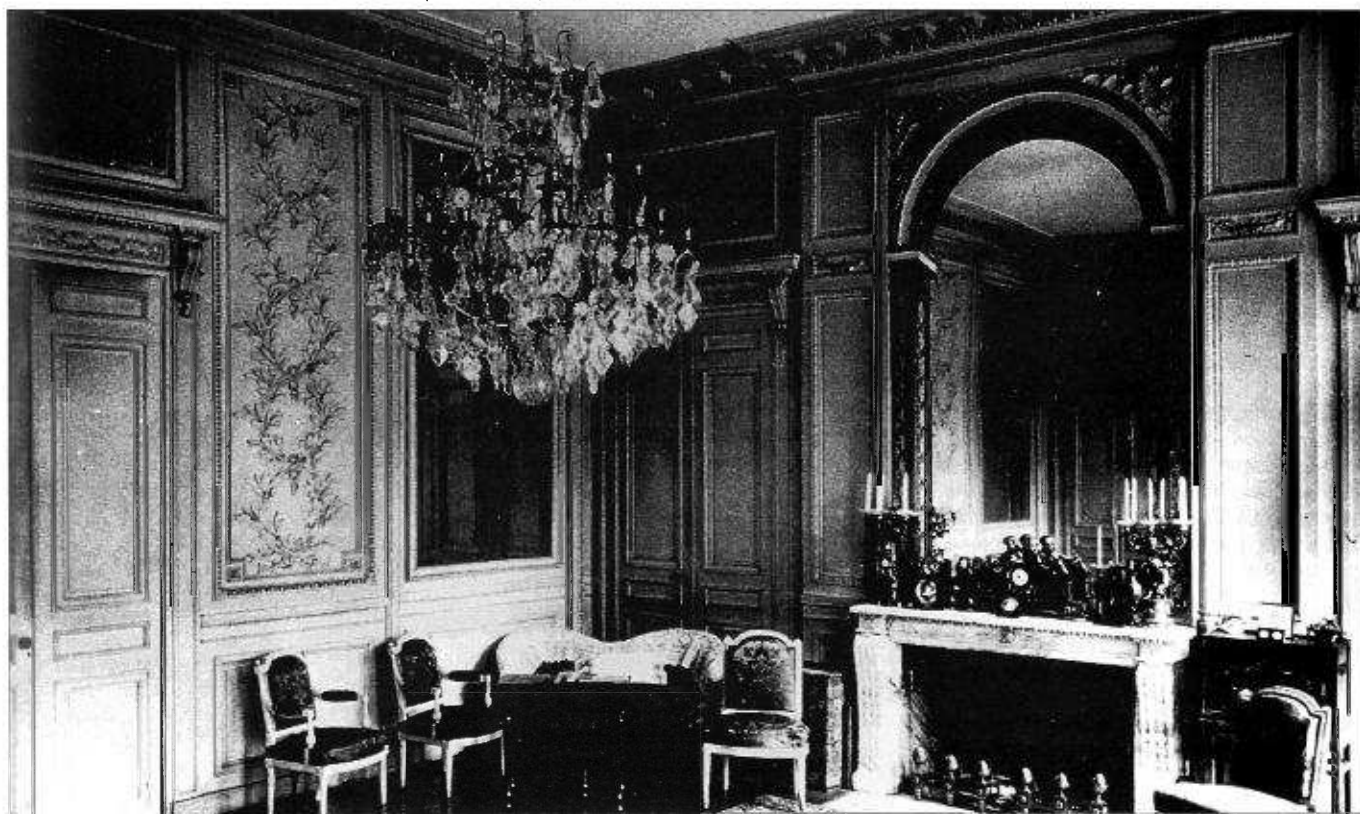
Pour plus de précisions, le lecteur pourra se reporter à :

(1) A. LORION - *Autour d'un vieil hôtel parisien, l'hôtel de Fleury, la légende et l'histoire - Paris et Ile de France, Tome XII, 1961, Paris 1961.*

(2) M. GALLET - *Jacques-Denis Antoine, Architecte de l'hôtel de Saint-Prest, 28 rue des Saints-Pères - Paris et Ile de France, Tome 20, 1969, Paris 1972.*

(3) R. SEBILLE - *L'hôtel de Fleury - Mémoire de Projet de Fin d'Études, ENPC, Paris 1990.*

Hôtel de Jancourt. Grand salon, d'après Vacquin.



De par son format, elle a l'avantage de nous faire pénétrer dans un univers

LA FRESQUE EN MILIEU U

Il est un fait certain, nous n'assistons pas encore à ce que nous pourrions appeler le stade optimum du développement de la fresque en milieu urbain, nous en sommes encore loin et il y a un effort important à faire en ce sens.

De Lascaux où domine le plan magico-religieux, à aujourd'hui, la fresque a eu un périple très nourri, véhiculant tantôt l'élément sacré tantôt l'élément profane. Nous la retrouvons en Egypte, où le sacré et le symbole sont les caractéristiques qui la personnifient. Elle est liée en Grèce antique aux symboles et aux mythes sacrés dans la continuité des sculptures et de leurs reliefs polychromes. A Rome, à Pompéi, les fresques possèdent beaucoup d'éléments de rappel architecturaux peintes en aplats avec quand même une légère accentuation du relief. Nous avons en permanence au fil du temps, selon les civilisations, les cultures, cette opposition ou cette alternance entre l'aplat et le rendu du relief. A partir de la renaissance un divorce profond est en germe, qui créera le fossé entre le profane et le sacré, lié le plus souvent à une symbolique géométrique et ésotérique, fossé qui ne cessera de s'élargir jusqu'à aujourd'hui.

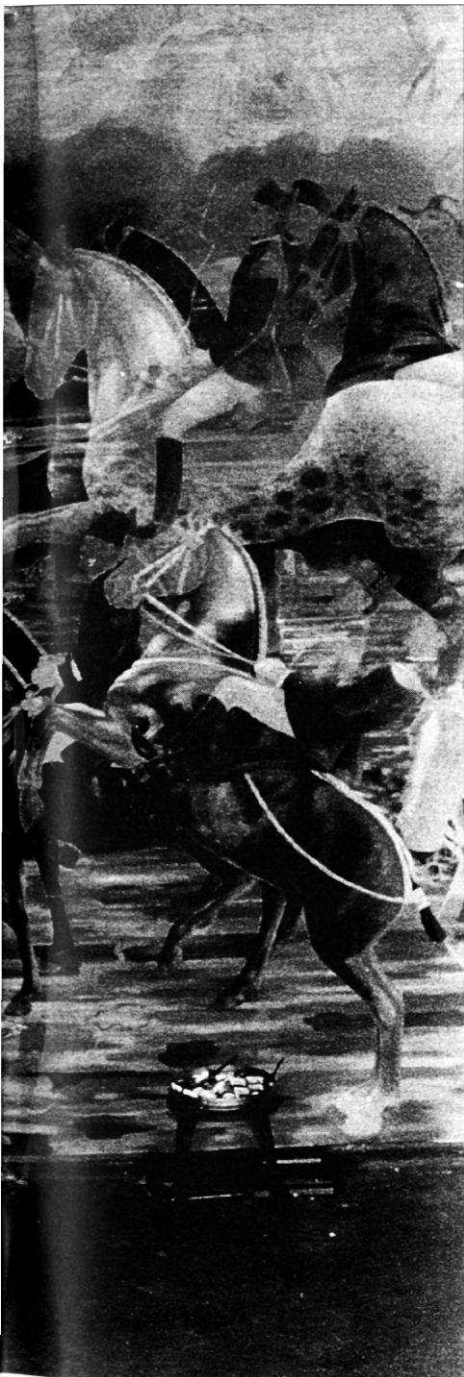
Pour ce qui concerne notre quotidien, il y a des tentatives sporadiques, tantôt heureuses, tantôt malheureuses ; s'intégrer au site et maîtriser tous les paramètres d'un projet pictural grandeur réelle, de l'idée de la base à sa réalisation, n'est pas toujours chose simple. Il faut prendre conscience de l'environnement, l'on ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où, sous prétexte de création pure et de plus, faut-il maîtriser ce qui au départ n'est qu'une vue de l'esprit qu'il faudra réaliser au format grandeur. De l'esquisse en atelier, au résultat final de 100 à 200 voir 1000 m², il faut savoir où l'on va, il faut donc posséder la vision concrète du résultat final dès les premières esquisses. Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut être sûr de la réussite du projet et c'est bien spécifique de la fresque. Il faut prendre en compte tous les éléments de l'environnement, l'incidence de la lumière etc... la philosophie de la démarche, sa destination, pour qui, pour quoi, quel est le but recherché. Le résultat plastique de cette démarche psychologique, émotionnelle, la satisfaction qu'elle doit apporter



de plain-pied.

RBAIN

Photo A.F.P.



pour l'intellect, l'esprit, la gamme des matériaux, supports, peintures, dans laquelle il faudra puiser et qui conditionnent aussi la démarche.

Le cadre noir de Saumur

Parfois la fresque est bien intégrée au milieu de l'architecture : elle peut aussi s'en démarquer avec bonheur pour créer l'ailleurs, le contrepoint, l'évasion poétique débordant par là le cadre étroit de la surface. J'ai eu la chance après concours au titre du 1 % pour la décoration des édifices publics, de réaliser une fresque figurative pour le hall d'honneur du nouveau manège des écuyers du Cadre Noir de Saumur : j'ai utilisé surtout la formule du contrepoint en faisant cette fresque comme une fenêtre ouverte sur le dit Cadre Noir, ébloui par leurs figures de manège.

Il y avait un immense ballet à orchestrer et j'ai beaucoup joué des plans de lumière pour que la composition reste légère. Pour la perspective, j'ai plutôt procédé par différence de plans par dégradés de tonalités, plutôt que par le procédé de la perspective fuyante. Nous avons des chevaux traités en parti comme des éléments de lumière liés par une transition picturale revêtant leur aspect plus habituel.

Comme la destination de cette peinture était prévue pour l'intérieur, j'ai procédé techniquement par la peinture sur toile. Réalisée en atelier, je l'ai ensuite montée sur place et tendue sur panneaux de bois fixés au mur à l'aide de chevilles métalliques tamponnées dans le béton, le tout agréé par le service de sécurité. Pour en revenir à la ville, il faut remarquer que la fresque est souvent le cache misère bien utile redonnant une bouffée d'air frais dans des ensembles étouffants, froids, ou mal conçus. Devant ce constat, il est grand temps de concilier fresques, murs peints, structures polychromes, etc. avec le projet architectural. L'idéal serait, pour ne pas dire le rêve, que le projet s'élabore de concert entre l'architecte et le peintre. Partir de la 1ère esquisse, ce qui aurait l'avantage de donner un résultat harmonieux, cela évite des contretemps fâcheux, car il faut parfois revoir tout l'esprit du support : il évite aussi des dépenses inutiles et l'on oublie trop souvent que le peintre peut apporter des idées originales.

Nous assistons depuis l'apparition et l'emploi intensif du béton à une géométrisation de plus en plus grande des volumes et des surfaces où la simplification est poussée à l'extrême. L'emploi de certains matériaux de façade, malgré tout beaux en soi, étalent bien souvent une certaine froideur. Il y a des architectures qui ne nécessitent pas toujours

Michel DARMON
1990 - DIJON : Galerie Boccanera. Les possibles du réel - Peintures, dessins
1989 - PARIS : Réalisation d'une fresque de 470 m² pour la station de métro « Chaussée d'Antin Lafayette » ligne n° 7
1987-88 - ILE MAURICE : représente la France au Festival International de la mer - ORLY SUD : Sélection de la Galerie
1985 - LA VILLETTE : Réalisation de 800 m² de fresques pour le F.I.T. (Festival International des Industries et Techniques)
1984 - CADRE NOIR DE SAUMUR : Commande d'une toile sur concours, qui figure dans le Hall d'Honneur du CADRE NOIR (haut. 5m ; long. 8,10m). Commande résultant du 1 % émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
1982 - ILE MAURICE : Rétrospective « Michel DARMON et l'ILE MAURICE : 10 ans de peinture », salle Louis LEHELLE à Port-Louis. Organisée par le Ministère des Affaires Étrangères de Maurice, la municipalité de Port-Louis, ainsi que par l'Ambassade de France.

l'accord ou le contrepoint d'une solution plastique picturale, mais il faut se méfier des partis pris trop puristes qui créent la monotonie, où le vide plastique devient flagrant.

Station Chaussée d'Antin

J'ai eu la chance d'utiliser, au niveau de la fresque, des matériaux possédant des qualités fort intéressantes. Par exemple, pour la station de métro Chaussée d'Antin Lafayette ligne n° 7, 470 m de fresque répartie sur 477 plaques de métal couvrant toute la voûte



de la station. Le montage s'est fait sur des tringles métalliques fixées au plafond sur lesquelles sont venues s'ajuster lesdites plaques. J'ai réalisé la peinture en atelier sur des châssis bois sur lesquels les plaques de métal étaient montées. J'ai procédé par 6 tronçons, chaque tronçon partait dans des caisses, ou chaque plaque était numérotée et le montage se faisait sur place, impeccablement. Il n'y a pas eu un seul millimètre de retouche à faire. Je me suis servi de couleurs industrielles miscibles entre elles, dans une très belle gamme de base dont la durée de vie est garantie sur un minimum d'une cinquantaine d'années. Ensuite, une fois la fresque peinte, elle est vraguée, le tout est antibombage, anti graffiti. Ces plaques sont traitées anti corrosion, émaillées au dos, à la face elles reçoivent un primaire, un apprêt, la peinture proprement dite et deux couches de vernis polyuréthane et résine. Ces plaques ont été montées la nuit dans le métro, donc avec beaucoup d'interruptions. En temps normal, et continu, nous pourrions compter quatre semaines, c'est-à-dire une semaine pour 100 m. Il a été réalisé sur cette fresque, plus de 2 KM de filets à tracer pour exprimer le cadre. J'ai fait bien sûr deux fois les dessins qui couvrent cette fresque, une fois sur support calque et la deuxième fois a été le report sur plaques. Ensuite je suis passé à la peinture proprement dite. Cette peinture n'est pas d'un emploi facile, il faut parfois ruser avec elle pour obtenir un effet pictural satisfaisant. Mais à chaque coup de brosse, il faut être plus vigilant qu'avec n'importe quels autres produits. Il y a certains effets qu'on ne peut obtenir qu'en un seul passage, du premier jet, d'autres en deux maximum.

J'utilise en ce moment les mêmes supports et les mêmes couleurs, pour réaliser une fresque pour une piscine à Saint-Maur où l'ensemble est bien adapté à cette saturation d'humidité. J'ai choisi comme thème les mers du Sud. Partant d'une esquisse très libre, où j'ai mis le maximum d'éléments qui me tiennent à cœur de voir figurer, fleurs, algues, poissons, dauphins, bougainvilliers etc ... J'ai ensuite un peu élagué dans tout cela pour la réalisation. J'ai attaqué directe-

ment en faisant les dessins au fur et à mesure. Ceci me permettant une plus grande fraîcheur dans le rendu et une plus grande liberté d'expression, tout en respectant l'esquisse et l'idée présentée au départ. Comme j'avais bien en tête la vision définitive, tout se passe comme prévu.

Nos villes sont devenues sinistres et il devrait y avoir un mouvement qui se dessine pour retrouver le sentiment plus baroque de la vie.

La fresque en milieu urbain, crée l'avantage de nous faire pénétrer, de par son format, dans un univers de plain pied. L'impression d'un univers qui nous répond par une qualité esthétique et psychologique inattendue, étant elle-même architecture, elle crée cette vision mêlée de rêve et de réel dans laquelle nous avons plaisir à entrer, jointe à une délectation platique qui nous enveloppe.

Le débat est ouvert. En milieu urbain, dans les lieux publics, faut-il faire de la création pure ou faut-il adapter une forme d'expression, qui corresponde à une attente du public (je n'ai pas dit à la demande du public, ceci serait un autre plan à traiter) sans tomber dans l'effet facile, commercial. Les deux sont viables à condition qu'à chaque fois, le traitement soit judicieux.

Pour tous contacts avec M. DARMON, tél. : 4 2 93 38 34, 21, rue de Constantinople, Paris 8^e. ■



Une association pour la réhabilitation d'un pont oublié

LE PONT OUBLIÉ VEUT REVIVRE

par J. LEGRAND, Président de l'A.R.P.



Quand on quitte Blois pour rejoindre Orléans, en gardant la rive sud on voit bien sûr d'abord : La Loire à main gauche, puis un ouvrage surréaliste : un pont sur la campagne...

C'est le pont de Vineuil-Saint-Claude construit en 1880 et sur lequel passait la ligne de chemin de fer entre Romorantin et Blois : bombardé par les Allemands en 1940 puis de nouveau en 1944, cette fois par les alliés.

Ce pont sur la campagne subsiste, mais au bord et sur la Loire ne restent que les quatre piles, deux sur la terre ferme, deux dans le lit du fleuve.

MM. Legrand et Chaussard ont constitué une association pour la réhabilitation de l'ouvrage. Celle-ci a élaboré divers projets pour rendre vie à cet ouvrage.

Lieu de manifestations culturelles, dont le thème serait : « La Loire, mémoire du fleuve et répertoire ».

Imaginons, que le ciel de Loire, abrite un pont « à l'Italienne », traité en comédie, décors, structures provisoires, mais en même temps susceptibles d'accueillir, parce que bien conçues, un commerce, un étalage, un étal, une taverne, un banquier, un marché aux fleurs...

Un « musée » de la batellerie

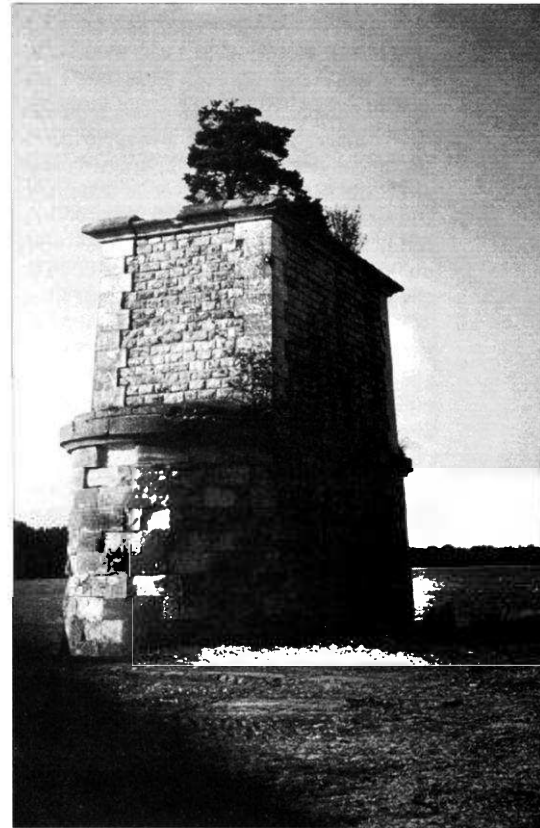
Gardons à l'esprit ce pari culturel singulier à mi-chemin du musée et de cette veine

surréaliste, curieusement française, pour aborder l'histoire, la vraie : celle du train, des prouesses techniques, des ponts, ceux de Loire, en particulier, de la navigation fluviale : imaginons une collection de gabarres en plein champ, regroupées autour et au-dessous du premier ensemble d'arches :

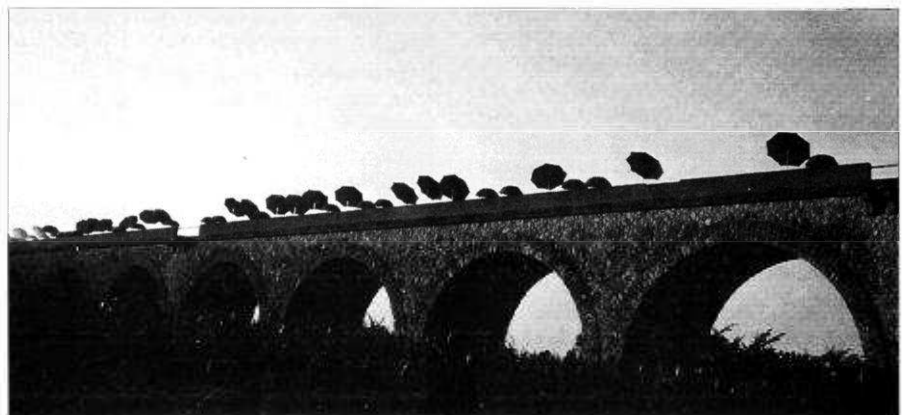
- un restaurant de bon niveau spécialisé dans la cuisine de Loire, s'appuyant sur les 2 piles non immergées,
- ou sur les arches existantes, un train dont un wagon restaurant.

La première réalisation effectuée du 13 au 21 juillet 89 a été l'implantation de 100 parasols bleus, blancs et rouges sur le pont. L'idée étant dans un premier temps de redonner une valeur visuelle à cet ouvrage oublié : qu'on le voie...

Récemment un groupe de 45 étudiants



de l'école CAMONDO a passé deux jours sur les lieux avec leurs professeurs et M. C. de BOISCULLÉ, architecte et ancien directeur de l'école spéciale d'architecture, reçus par M. MOREAU maire de Vineuil et conseiller général. ■



INDEMNISATION DU CHOMAGE

Le dispositif d'indemnisation du chômage, en vigueur, est réglé par la convention du 26.02.88, agréé par un arrêté du 18.04.88 paru avec le texte de la convention du J.O. du 29.04.1988 (voir références, annexe 2 : LS (D4) n° 6041 du 06.01.88 - Le Particulier n° 756 et 763). Cette convention est valable du 01.01.88 au 31.12.89 (3)

Elle fait suite au dispositif mis en application au 01.04.86 (convention du 19.11.85), qui, lui aussi, n'avait pas profondément modifié le système mis en place au 01.04.84.

Ces dispositifs reposent sur deux régimes :

Le régime d'assurance chômage, financé par les entreprises et les salariés, qui concerne les salariés privés d'emploi, remplissant un certain nombre de conditions : à la source de deux types d'allocation : l'allocation de base AB et l'allocation de fin de droits AFD.

Le régime de solidarité, financé par l'État, vise à assurer un revenu minimum à ceux qui ne peuvent bénéficier de l'assurance chômage : à la source de : l'allocation d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique aux chômeurs de longue durée ASS, de l'allocation complémentaire aux chômeurs de plus de soixante ans.

Le dispositif de 86 est particulièrement bien décrit dans le document de l'APEC « Droits ».

La convention de 88 n'apporte pas de modifications importantes mais seulement des retouches : relèvement de cotisations, essentiellement destiné à assurer l'équilibre financier de deux années - rééchelonnement par l'État de la dette de l'UNEDIC : prise en charge par l'État de dépenses antérieurement à charge de l'UNEDIC : participation du 3/4 de l'AB et prise en charge des frais des chômeurs en formation, prise en charge de la participation de l'UNEDIC aux conventions de conversion.

Nous exposerons, ci-après, quelques points essentiels, mais bien entendu, l'examen de chaque situation individuelle doit se faire à la lumière de la réglementation détaillée.

1) Qui peut bénéficier de l'assurance chômage ?

a) tout salarié du secteur privé appartenant à

une ou plusieurs entreprises entrant dans le champ d'application du régime, c'est à dire : située en France métropolitaine (y compris pour des salariés détachés à l'étranger), dans un département d'Outre-Mer, à Monaco, en CEE (avec des conditions particulières).

En règle générale, sauf exception, les employeurs du secteur public ne sont pas compris dans le champ d'application du régime.

Cette question du champ d'application doit toujours être examinée avec soin.

b) le salarié privé d'emploi doit :

- être inscrit comme demandeur d'emploi.
- être à la recherche d'un emploi.
- justifier d'une durée minima d'affiliation.
- avoir un âge inférieur à l'âge normal de départ à la retraite de la profession, ou ne pas justifier de 150 trimestres d'affiliation et en tous cas avoir moins de 65 ans.
- être physiquement apte au travail.
- ne pas être travailleur saisonnier.
- ne pas avoir quitté volontairement, sans motif reconnu légitime par la Commission Paritaire de l'assedic, sa dernière activité.

Ces conditions d'ouverture des droits, indiquent qu'il est nécessaire pour les apprécier de bien connaître la situation réelle de l'intéressé. Ceci a été à l'origine de notre questionnaire, guide d'entretien § 1.

a) allocation de solidarité spécifique ASS un chômeur, ayant épuisé ses droits au chômage.

- pouvant justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin de contrat de travail : FCT

- effectivement à la recherche d'un emploi (sauf dispense si plus de 55 ans)

- mêmes conditions d'âge et d'aptitude physique que précédemment.

- ne pas avoir de ressources supérieures à un certain plafond : (au 1/7/87) 90 fois l'allocation de solidarité spécifique, soit $90 \times 43 = 3870F$ /mois pour un couple le double.

b) allocation d'insertion

pour

- certains jeunes diplômés de moins de 25 ans.

- toute femme seule avec enfants à charge à la recherche d'un emploi.

- certains personnels occupés hors de France : apatrides ou étrangers.

- conditionnée par un plafond de 3933 F/mois.

La durée de versements des allocations dépend de l'âge et de la durée du travail.

a) point de départ de l'indemnisation.

A l'issue du délai correspondant aux indemnités de Congés Payés versées par le dernier employeur.

b) Valeur des indemnités :

AB : pour les cadres 57 % du salaire journalier de référence. On trouvera la définition précise de celui-ci, sous le tableau de l'annexe 1, durées d'indemnisation. Il s'agit en gros de 57 % de la rémunération globale de l'année précédente, dans la limite du plafond de la retraite des cadres, traduit en indemnité journalière.

c) AFD - de 67,94 F/j à 94,17 F/j pour certains chômeurs de plus de 55 ans

ASS - de 64,50 F/j à 92,60 F/j pour certains chômeurs de plus de 55 ans.

Il est donc évident que l'allocation de base permet de vivre, alors que l'AFD ou l'ASS correspond à une « clochardisation » de l'intéressé.

Durée du bénéfice des allocations :

Les allocations sont perçues dans l'ordre suivant : AB, AFD, ASS.

Si une prolongation vous est refusée, l'allocation suivante vous est accordée. A durée d'affiliation égale, la durée d'indemnisation est généralement plus élevée chez les salariés âgés.

Trois tranches d'âge doivent être distinguées :

salariés de 55 ans et plus.

salariés âgés de 50 ans et de moins de 55 ans.

salariés de moins de 50 ans.

(voir en annexe 1, le tableau récapitulatif des durées d'indemnisation).

Les prolongations ne sont pas accordées au-

tomatiquement ; les dossiers sont soumis pour examen à la Commission Paritaire de l'ASSEDIC.

4) Cas particuliers des chômeurs de 57 ans et 6 mois

Les chômeurs de 57 ans et 6 mois en cours d'indemnisation continueront à bénéficier des allocations qu'ils perçoivent, jusqu'à l'âge auquel ils auront droit à la retraite à taux plein et au plus tard à l'âge de 65 ans sous certaines conditions, en particulier ne pas avoir refusé de FNE.

5) Remarques importantes :

L'exception ci-dessus est particulièrement importante, pour les cas qui nous sont soumis, concernant le licenciement de cadres de plus de 50 ans, qui ont souvent des difficultés de reclassement.

a) Importance de la date du FCT

Il arrive qu'il y ait possibilité de discussion au sujet de la date du licenciement, en particulier, lorsque celui-ci intervient au voisinage de 55 ans. En ce cas, la date la plus favorable se situe au delà de 55 ans et 3 mois ; en effet, l'AB est alors versée à 57 ans 1/2 sans prolongation. A défaut au-delà de 55 ans, l'AB est versée à 57 ans 1/2 avec une prolongation de 3 mois. A notre connaissance, jusqu'à aujourd'hui, une telle prolongation n'a jamais été refusée.

b) Intérêt d'un travail à durée déterminée pour salarié « licencié » avant 55 ans :

Celui-ci est mis en évidence dans le tableau de l'annexe 1 par les durées d'indemnisation accordées pour des affiliations d'au moins 6 mois, à condition d'avoir cotisé dix ans au régime sur les 15 dernières années.

Par ailleurs, prenons le cas d'un cadre licencié à 53 ans

Dans le cas le plus favorable, il percevra l'allocation de base jusqu'à 54 ans et 9 mois, puis une prolongation éventuelle de 9 mois à 90 % de AB et de 3 mois à 81 % de AB et se trouvera ensuite avec l'AFD puis l'ASS. S'il a cotisé 10 ans au régime sur les 15 dernières années et qu'il obtienne un contrat à durée déterminée de plus de 6 mois qui se termine au-delà de 56 ans, il aura droit de nouveau à une allocation de base pendant 18 mois, qui sera encore versée à 57 ans 1/2 et donc maintenue. Sa situation sera comparable au cadre licencié après 55 ans et 3 mois, à condition que le salaire journalier de référence de cet emploi soit équivalent au précédent.

A noter : Délai de forclusion : c'est le délai pour faire valoir ses droits à l'assurance chômage. En principe de 12 mois, il peut dans certains cas atteindre 3 ans (1)

Délai de déchéance : Les droits acquis anté-

rieurement ne peuvent être repris que si l'ouverture des droits n'est pas trop ancienne (2) Le délai correspondant est celui de l'indemnisation en AB + AFD augmenté de 3 ans.

J.-P. GREZAUD

(1) *Le Particulier* 786 page 19.

(2) *Le Particulier* 786 page 37.

(3) *Un accord pour le renouvellement 90-93 a été acquis fin 90. Il ne modifie pas les grandes lignes de cet exposé. Amélioration d'un certain nombre d'allocations dès le 1/1/90. AFD majorée de 5 %. AFD majorée, pour plus de 55 ans, sera désormais versée aux plus de 52 ans passe à 106,22 F/jour. Amélioration des conditions relatives à la reprise d'une activité réduite.*

INDEMNISATION DE CHOMAGE

On pourra se référer aux documents suivants :

LIAISONS SOCIALES :

- Indemnisation de chômage - Convention du 24 février 1984 et règlement annexe - numéro spécial du 31 octobre 84.
- Convention du 19 novembre 85 et règlement annexe n° 5721 du 21 novembre 85
- Formation et assurance chômage (D4) n° 5928 du 11 mars 1987
- Programmes d'insertion locale (PIL) (D4) n° 5940 du 9 avril 1987
- Licenciements économiques des plus de 55 ans (D4) n° 5988
- Chômage de longue durée, aide à la réinsertion (D4) n° 5996
- Assurance chômage - nouveau régime au 1^{er} janvier 88 (D4) n° 6041

APEC

- Droits : régime d'assurance chômage et de solidarité entré en application au 1^{er} avril 1986.

LE PARTICULIER (entre autres)

- n° 675 de septembre 84 - indemnisation de chômage
- n° 756 de juin 1988 - nouvelle convention du 26 février 88
- n° 763 de novembre 1988 - chômeurs vos droits à la formation professionnelle rémunérée
- n° 776 de mai 1989 - Périodes de chômage et de travail successives
- n° 786 spécial novembre 89 - Chômage (parue après la 1^{re} rédaction de cette note).

PROJET COPERNIC

A l'initiative d'un groupe d'élèves du Collège des Ingénieurs (Stéphane DALYAC, Andrzej MAUBERG, François Xavier DENIAU, Aurélien LARGER et Benoît RICHARD) est né le projet COPERNIC.

L'institut des Sciences Politiques de Paris, l'École des Ponts, l'École des Mines de Paris et le Collège des Ingénieurs unissent leurs efforts pour tout à la fois contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre économique et social dans les pays de l'Europe de l'Est et à aider le développement des entreprises françaises dans ces pays, et ce dans le cadre d'un programme de plusieurs années.

Le projet COPERNIC a pour ambition de former en France et en français de jeunes cadres, européens de l'Est, francophones, à fort potentiel, débutants ou dotés d'une première expérience, diplômés d'universités ou d'instituts connus et reconnus par nos Écoles (70 candidatures ont été reçues à ce jour).

L'enseignement théorique s'appuiera en partie sur des cours, existants et comprendra, sur une durée de 9 mois, un tronc commun (apprentissage des mécanismes de la démocratie), suivi de deux filières : gestion industrielle pour les ingénieurs, gestion financière et commerciale pour les gestionnaires ou économistes. Des stages compléteront le dispositif pour une durée de 3 mois.

L'objectif est que les jeunes cadres ainsi formés deviennent, pour la plupart d'entre eux, des cadres dirigeants de sociétés locales liées à des groupes français désireux de s'implanter ou de se développer, à court terme ou moyen terme, en Hongrie, Pologne, Roumanie et Tchécoslovaquie, plus particulièrement.

Ainsi au financement public, direct ou indirect, il est recherché un partenariat effectif d'entreprises françaises, apportant une contribution annuelle de 200 KF et prennent en charge au moins une bourse de subsistance (65 KF par étudiant), et, enfin, prêtes à être associées étroitement à l'évaluation de la formation.

Les entreprises intéressées par ce projet pourront contacter :

Jacques BAULES, Directeur du Projet COPERNIC

École Nationale des Ponts et Chaussées
28, rue des Saints Pères,
75007 PARIS

Tél : 42 60 34 13. Poste 1200. ■

DUREES D'INDEMNISATION

Durée d'affiliation préalable et âge à la RCT (a)	Allocation de base (AB)		Allocation de fin de droits (AFD)		Durée maximale (ttes alloc.)
	de droit	prolongation	de droit	prolongation	
3 mois (91 jours) dans les 12 derniers mois (b)	3 mois (91 jours)	—	—	—	3 mois (91 jours)
6 mois (182 jours) dans les 12 derniers mois moins de 50 ans	8 mois (243 jours)	2 mois (61 jours)	6 mois (182 jours)	1 mois (31 jours)	15 mois (456 jours)
50 ans et plus	9 mois (274 jours)	6 mois (182 jours)	9 mois (274 jours)	3 mois (91 jours)	21 mois (639 jours)
12 mois (365 jours) dans les 24 derniers mois ou 6 mois (182 jours) dans les 12 derniers mois si 10 ans d'affiliation dans les 15 dernières années : moins de 50 ans	14 mois (426 jours)	5 mois (152 jours)	12 mois (365 jours)	4 mois (121 jours)	30 mois (912 jours)
50 ans et plus	18 mois (548 jours)	15 mois (456 jours)	15 mois (456 jours)	9 mois (274 jours)	45 mois (1 369 jours)
24 mois (730 jours) dans les 36 derniers mois : de 50 à moins de 55	21 mois (639 jours)	12 mois (365 jours)	15 mois (456 jours)	9 mois (274 jours)	45 mois (1 369 jours)
55 ans et plus	27 mois (821 jours)	18 mois (548 jours)	18 mois (548 jours)	9 mois (274 jours)	60 mois (1 825 jours)

(a) RCT : date de la « rupture du contrat de travail », c'est à dire le terme du préavis que celui-ci soit effectué ou non.

(b) Condition non exigée en cas de licenciement pour fermeture définitive d'un établissement.

Exception pour allocataires âgés de 57 ans et 6 mois : maintien de l'AB jusqu'à 60 ans (ou jusqu'à 150 trimestres d'assurance vieillesse et 65 ans au plus tard), si un an de chômage et 10 ans d'activité salariée, dont 1 an continu ou 2 ans discontinus dans les 5 dernières années de travail.

Délai de carence : l'AB n'est versée qu'à l'expiration du nombre de jours calendaires correspondant à une indemnité compensatrice de congés payés. Ex. : pour 30 jours ouvrables, délai de carence : $(30 \times 7) : 6 = 35$ jours calendaires.

Montant de l'AB pendant la durée « de droit » :

a/ Montant minoré pour l'AB suivant une affiliation préalable comprise entre 91 jours (3 mois) et moins de 182 jours (6 mois)

L'allocation journalière est égale à la somme :

- d'une partie proportionnelle égale à 30 % du salaire journalier de référence (v. ci-après) ;

- d'une partie fixe égale à 34,74 F :

Minimum et maximum : l'allocation journalière ne peut être inférieure à 83,51 F ni supérieure à 56,25 % du salaire journalier de référence.

b/ Montant normal de l'AB après une

affiliation préalable d'au moins 182 jours (6 mois) :

L'allocation journalière est égale :

- soit à la somme :

- d'une partie proportionnelle égale à 40 % du salaire journalier de référence (v. ci-après) ;

- et d'une partie fixe égale à 46,32 F :

- soit à 57 % du salaire journalier de référence si ce calcul est plus avantageux :

Minimum et maximum : l'allocation journalière ne peut être inférieure à 111,51 F ni supérieure à 75 % du salaire journalier de référence.

Participation au financement des retraites complémentaires : un précompte de 1 % sera prélevé, à compter du 29 février 1988 (au titre des périodes postérieures à cette date), sur la partie proportionnelle de l'allocation de base - 30 % ou 40 % du salaire journalier de référence - sans toutefois que le montant minimum de l'AB (v. ci-dessus) puisse être ainsi amputé. Une fois ce prélèvement effectué, c'est en définitive une partie proportionnelle égale à 29,70 % ou à 39,60 % du salaire journalier de référence que touchera l'allocataire.

Montant de l'AB pendant les périodes de « prolongation » (dégressivité pour les moins de 55 ans) :

- 85 % de l'AB initiale pendant les 6 mois de prolongation pour l'allocataire âgé de moins de 50 ans ;

- 90 % de l'AB initiale pendant les 9 premiers mois de prolongation et 81 % de l'AB initiale pendant les mois suivants de prolongation pour l'allocataire âgé de 50 ans et de moins de 55 ans.

Salaire de référence : rémunérations soumises aux cotisations au titre des 12 mois civils précédant le dernier jour de travail payé, y compris la fraction afférente des primes ou avantages annuels, dans la limite du plafond de la retraite des cadres. Pour les allocataires dont la fin du contrat de travail (terme du préavis) est postérieure au 31 décembre 1987, ces rémunérations ne seront plus revalorisées comme jusque là par application de la moitié du dernier taux de revalorisation connu.

Pour les allocations servies après 3 ou 6 mois d'affiliation seulement, le salaire de référence est calculé sur les rémunérations des 3 ou 6 derniers mois civils.

Le salaire journalier de référence est égal au quotient du salaire de référence ci-dessus par le nombre de jours d'appartenance (ouvrables et non ouvrables) au titre desquels ces salaires ont été perçus.

CONTRAT CRÉDIT CAUTION CEDI

Le CEDI a mis sur pied avec le CNIF et la FASFID une société de caution mutuelle des ingénieurs (vous en trouverez plus ample information dans I.D. n 120).

But : Possibilité pour les ingénieurs de contracter des emprunts immobiliers ou personnels à des conditions préférentielles puisqu'ils seront cautionnés par le CEDI. C'est ouvert à tout ingénieur qui doit adhérer au CEDI : 130 F par an et être en règle (membre à jour de ses cotisations) avec son association.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat du Crédit MINES qui a pris cette opération en charge : Tél. (1) 46 34 57 02 ou en écrivant au CEDI, 80 bis, rue de Sèvres, 75007 PARIS.

LE CENTRE D'ENTRAIDE DES INGÉNIEURS

Le CEDI, Centre d'Entraide des Ingénieurs, est une Association, loi de 1901, créée par le Conseil National des Ingénieurs Français CNIF et la Fédération des Associations Françaises des Ingénieurs diplômés FASFID pour aider les ingénieurs adhérents dans leur vie sociale et professionnelle.

Qui peut adhérer au CEDI ?

Les ingénieurs diplômés ou non et les scientifiques.

Leurs ayants-droits (conjoint, enfants fiscalement rattachés) même si, de son vivant, l'ingénieur n'avait pas adhéré au CEDI.

Le CEDI oeuvre pour ses adhérents à titre individuel, en complément des Associations et Unions d'ingénieurs et non en compétition avec elles. En conséquence, le CEDI ne s'occupe habituellement pas des problèmes d'emploi (domaine réservé aux Associations) ou des problèmes de secours financiers.

Quelles sont les activités du CEDI ?

La création la plus originale du CEDI est un service gratuit d'orientation-conseil réalisé par des experts de très grande qualité en matière sociale, droit du travail, fiscalité, retraite, etc.

Sur simple lettre exposant le problème, l'adhérent dispose, généralement sous quinzaine, d'une information et d'avis lui permettant de prendre une décision en bonne connaissance de cause : le CEDI n'agit pas à la place de l'adhérent, il ap-

porte les éléments de réflexion et de documentation théoriquement nécessaires à la prise de décision.

Les conseils et avis des experts ayant un caractère de généralité suffisant donnent lieu à la publication de courtes monographies diffusées par CEDI information. Cette dernière publication est adressée à tous les adhérents.

Le CEDI met à la disposition de ses adhérents un contrat-groupe (négocié avec les AGF) pour l'épargne-retraite, l'assurance décès, la rente éducation, un système de prêt-relai en matière immobilière à des conditions avantageuses négocié avec la BIMP, des possibilités d'accès aux services d'une mutuelle (MIP, Mutuelle de l'Industrie du Pétrole).

Depuis janvier 1990, le CEDI propose à ses adhérents un système de prêt à garantie mutuelle appelé CRÉDIT INGÉNIEUR.

qui leur donne la possibilité de contracter des emprunts tant immobiliers qu'à usage personnel, à des conditions préférentielles.

Ces prêts à court, moyen et long terme, concernent le financement de dépenses familiales, d'études complémentaires, d'acquisition, transformation ou travaux dans des résidences principales ou secondaires.

De plus, le CEDI propose des rabais pour certains achats (automobiles, voyages, etc.)

Et pour communiquer...

Le CEDI dispose d'un service MINITEL : 36 15 CEDI à la disposition de ses adhérents, des associations d'ingénieurs ou des URGI (Unions Régionales de Groupements d'Ingénieurs) pour diffuser messages ou informations. ■

LES PREMIERES BOURSES DE CLERMONT-FERRAND CLERMONT-FERRAND, 1^{er} DÉCEMBRE 1989

Le prix spécial des « Bourses de Clermont-Ferrand » - un chèque de 25 000,00 F - a été attribué, le 1^{er} décembre 89 dans la capitale du Puy-de-Dôme, à une équipe de cinq étudiants, élèves de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'Université d'Avignon et de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

C'est à Montréal, au Canada, que les cinq lauréats ont effectué leur enquête sur le thème imposé : « Le câble : Quelles utilisations ? Pour quel public ? » ■

« Sous réserve de décisions qui seront prises par le Conseil de Direction du F.D.E.S. à l'automne, l'année 1990 devrait voir le lancement, comme les

années 1988 et 1989, d'environ 300 km

d'autoroutes

nouvelles parmi lesquelles les premières sections nouvelles du Schéma Directeur Routier national de mars 1988. La

PROGRAMMATION AUTOROUTIÈRE

construction de ces autoroutes concédées est financée sans apport de l'État par des emprunts souscrits par les Sociétés Concessionnaires et remboursés grâce au péage. »

Protonorme et Schéma Directeur S.A.P.R.R.

Bien que la plus grande partie du réseau prévue au Schéma Directeur soit concédée, ou à péage, les L.A.C.R.A. (« liaisons assurant la continuité du réseau autoroutier » ou futures autoroutes libres de péage) représentent près de 2 500 km.

Il leur sera consacré en cinq ans, dans le cadre des contrats État-Régions 1989-1993, 16 milliards de francs : certains financements se partagent entre l'État et les collectivités locales, d'autres sont pris en charge entièrement par l'État.

Les contrats en cours prévoient d'achever d'ici à 1993 :

- la rocade littorale de Boulogne à la frontière belge (R.N. 1) et de Rouen à Abbeville (R.N. 28) ;
- Rennes-Nantes ;
- Brest-Nantes, sauf la déviation de La Roche-Bernard (pour 1994) et quelques dénivellations de carrefours ;
- Muret-Martres Tolosane, intégré à la Pyrénéenne A. 64 ; Montauban - A. 62 ;
- Orléans-Châteauneuf sur Loire ;
- Romans-Valence ;
- Le Fayet-Mont Blanc ;
- Strasbourg-Lauterbourg ;
- Caen-Falaise.

Seront traités partiellement :

- les traversées du Massif Central par les R.N. 9 et 20, prévues pour 1996 ;
- la rocade du Douaisis entre l'A. 2 (Douai) et l'A. 2 (Valenciennes) réalisée à 50 % ;
- Boulogne-Saint Omer, réalisé aux 2/3 ;
- Caen-Cherbourg, avec les déviations de Carentan et d'Osmanville et la section Carentan-Biogny ;
- Caen-Rennes, avec les sections Caen-Coulvain et Rennes-Cosne ;
- Saint Patrice-Tours ;
- Niort-La Rochelle où 35 km sur 64 seront portés à 2 X 2 voies ;

- R.N. 9-Montpellier avec les déviations de Saint Paul, Bel Air et Juvignac ;
- Pont de Kehl-Strasbourg (3 km), première phase d'aménagement ;
- Strasbourg-Colmar par le Piedmont des Vosges avec la section Entzheim-Obernai ;
- Knutange-Longwy à 2 X 2 voies avec caractéristiques de route express.

Autoroutes de France

Un décret du 22 décembre fixe à 2 241 MF, valeur 1989, le plafond des remboursements que l'Établissement Public Autoroutes de France versera à l'État chaque année de 1990 à 1993.

Dans l'éventualité, peu probable, où le cumul des soldes de péréquation des sociétés d'autoroutes dépasserait ce montant, l'affectation de l'excédent sera décidée par les Ministres des Finances et de l'Équipement.

En 1989, Autoroutes de France a disposé d'un solde positif d'environ 900 MF, dont 660 ont été versés à l'État au titre des remboursements d'avances ; 250 MF environ ont été reversés aux sociétés comme apport en capital. Rappelons que l'État avait décidé en 1988 un apport de 2 milliards aux Sociétés d'Autoroutes, sur lequel 750 MF seulement leur avaient été versés.

État des réalisations

Mises en services

- Le 7 décembre 1989, la section Bourges-Vallon en Sully (71 km) de l'autoroute A. 71 par la S.A.P.R.R. ; après l'ouverture au début de l'été de Salbris-Bourges (53 km) par COFIROUTE, la liaison Paris-Clermont Ferrand est achevée.

En 1977, cette réalisation avait été officiellement annoncée pour 1983 ; le ralentissement pendant plusieurs années du rythme des mises en chantier d'autoroutes a fait que les travaux n'ont commencé qu'en 1985 entre Orléans et Clermont Ferrand.

- Le 18 décembre 1989, Sylans-Chatillon de Michaille (12 km) de l'autoroute

blanche A. 40 par la S.A.P.R.R. Cette section, dans un relief particulièrement difficile, est constituée d'une succession de viaducs et de tunnels ; elle assure la continuité de l'A. 40 à l'exception de son raccordement à Mâcon avec l'A. 6 (2 km) qui sera mis en service en juin 1990. L'expression autoroute des titans caractérise bien la section Nantua-Chatillon de Michaille.

- Le même jour, le contournement de Montmélian (4 km) de l'autoroute A. 43 à partir de l'autoroute Chambéry-Grenoble, par l'A.R.E.A.
- Le même jour, la section Feissons-Moutiers (12 km) de la R.N. 90 après mise à 2 X 2 voies ; le trafic moyen y est de 11 000 véh/j avec des pointes dépassant 40 000 véh/j.

Le Plan « Tarentaise » entre l'État, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie comprend la réalisation, avant les jeux Olympiques de 1992, d'une autoroute Montmélian-Albertville concédée à l'A.R.E.A., suivie d'une route express à 2 X 2 voies jusqu'à Moutiers, puis d'un aménagement à 3 voies jusqu'à Bourg Saint Maurice.

- Le 21 décembre 1989, Manosque-Aubignosc (40 km) de l'autoroute A. 53, les derniers 13 km jusqu'à Sisteron seront mis en service en 1990. Ces sections sont concédées à EXOTA.

Rennes-Nantes

Le créneau de Mandon (4 km) a été mis en service après mise à 2 X 2 voies ; 64 km entre Rennes et Nantes sont ainsi aménagés. Les 35 km restant devraient être ouverts à la fin de 1991.

Déclaration d'Utilité Publique

- Autoroute A. 14 entre l'A. 13 à Orgeval et l'A. 86 à Nanterre (16 km).
- Troisième tranche de la déviation de Soissons entre la R.N. 31 à l'Ouest et la R.N. 2 au Sud (2 km).
- Mise aux normes autoroutières de la section Muret-Martres Tolosane (39 km) de

la R.N. 117, qui sera intégrée à la Pyrénéenne A. 64.

- Mise à 2 X 2 voies de la dernière section (15 km) de la R.N. 532 entre Valence et Bourg de Péage ; à son extrémité Sud-Ouest, la R.N. 532 se rattachera à la rocade Sud-Est de Valence, dont la mise en service complète est prévue en 1991, à deux voies seulement dans un premier temps.

Enquêtes d'utilité publique

- Classement de la R.N. 9 dans la catégorie des autoroutes dans les départements de la Haute Loire et du Cantal entre l'échangeur de Perignat-les-Sarliève et celui de Saint Flour Sud ; la future autoroute Clermont Ferrant-Pézenas aura le numéro A. 75.
- Construction de l'autoroute A. 29 entre la zone industrielle du Havre et l'autoroute A. 28 à Saint Saens.
- Aménagement de la tête rive gauche du Pont de Suresnes (R.N. 185 et 187).
- Section Entzheim-Ebersheim (30 km) de l'autoroute A. 35 entre Strasbourg et Sélestat (voie rapide du Piedmont des Vosges).
- Déviation d'Houdan de la R.N. 12 (5 km), ces travaux font partie de la mise à 2 X 2 voies de la R.N. 12 et pourraient débiter à la fin de cette année ; ils seront suivis par la déviation de Jouard-Pont-chartrin.
- Autoroute Nantes-Niort entre les Sorinières (Sud de Nantes) et l'A. 31 à Fors (Sud de Niort), 140 km, concédée à la Société des Autoroutes du Sud de la France.
- Extrémité de l'autoroute A. 5 entre Melun et ses raccordements avec la Francilienne à Tigery et Gregy sur Yerres.
- Traversée souterraine de Toulon prolongeant l'A. 50 Aubagne-Toulon jusqu'à l'A. 57 Toulon-Le Luc.
- Autoroute A. 16 entre L'Isle Adam et Amiens Nord-Ouest ; le débouché en Iles de France et la section Amiens-Abbeville-Boulogne seront traités ultérieurement.
- Classement en route expresse de la liaison A. 10-La Rochelle par les R.N. 248 et 11, construction de la déviation de Ferrières et aménagement de la section Dompierre-La Rochelle (non-acès des riverains). La section Ferrières-Mauze avec la déviation de Laigne fera l'objet d'une enquête publique ultérieure.

R.N. 7

Un programme d'aménagement a été annoncé pour la section Cosne sur Loire-Roanne dans les départements de la Nièvre, de l'Allier et de la Loire, par M. Bérégovoy, Minis-

tre de l'Économie et des Finances, Maire de Nevers.

Les travaux à réaliser de 1991 à 1996 seront entièrement pris en charge par l'État pour un montant supérieur à 1,8 milliards de francs qui s'ajoutera aux engagements pris dans les contrats États-Régions du Xe Plan (1989-1993).

La réalisation de ce programme nécessitera une augmentation du budget routier de l'État à partir de 1991, si l'on considère que les engagements déjà pris ne sont pas à remettre en cause et que les crédits consacrés aux autres chapitres budgétaires, essentiellement l'entretien, sont déjà considérablement réduits.

Massif central

Pour la section Limoges-Brive de l'A. 20 Vierzon-Montauban, la décision sur le tracé sera prise avant la fin de cette année.

Celui de l'A. 89 Périgueux-Clermont Ferrand est encore à l'étude et sera rendu public dans les prochains mois (réponse du Ministre de l'Équipement à un parlementaire).

Bordeaux-Mont de Marsan-Pau

La réalisation en autoroute de cette liaison est considérée prioritaire par le Conseil Régional d'Aquitaine : elle trouverait sa pleine utilité avec le percement du tunnel du SOMPORT qui l'ouvrirait vers l'Aragon et la Navarre.

A. 1 bis

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais considère indispensable pour 1993 une liaison entre les autoroutes A. 22-A. 25-A. 26 passant par le Nord-Ouest de l'agglomération lilloise ; il en demande l'inscription au Schéma des autoroutes concédées. Cette autoroute serait distincte de la rocade Nord-Ouest de Lille sans péage, dont une section est déjà en service entre Englos et Lambersat et dont l'ouverture complète est prévue en 1993.

Alençon-Tours

L'étude préliminaire d'avant projet de l'autoroute Alençon-Tours a été modifiée par décision du Ministre de l'Équipement pour tenir compte de diverses propositions locales, concernant notamment le contournement de la forêt de Berce ; l'enquête d'utilité publique devrait avoir lieu vers la fin de cette année.

Le concessionnaire pressenti est la Société COFIROUTE.

Nantes-Montaigu

La route nouvelle à construire entre Nantes et Montaigu a été classée dans la catégorie des autoroutes. Cette section de 23 km entre l'A. 801 (Les Sorinières) et le C.D. 763 à Bouffère sera réalisée par l'État et donnée en gestion au futur concessionnaire de l'autoroute Nantes-Niort.

La date de mise en service n'est pas indiquée.

La sortie Sud de Nantes par l'A. 801 n'existe encore qu'à 2 voies et une seule chaussée.

Autoroute Orléans-Courtenay

Le tracé initialement prévu, très discuté localement, relierait Courtenay à Châteauneuf sur Loire en traversant la forêt d'Orléans ; il y rejoindrait la R.N. 60 sur laquelle d'importants travaux ont été déjà réalisés et contournerait ensuite Orléans par le Sud pour rejoindre l'A. 10 vers Tours.

Un projet de tracé respectant le forêt et se raccordant à l'A. 10 au Nord d'Orléans ayant été présenté, le Ministre de l'Équipement a choisi de demander une nouvelle étude avant de prendre une décision.

Tours

La traversée autoroutière de l'agglomération sera d'une capacité insuffisante, même portée à 2 X 3 voies, lorsque les autoroutes du Mans, d'Angers et de Bourges seront en service.

Une déviation de l'A. 10 (30 km, 900 MF) est à prévoir.

Montpellier

La circulation sur l'A. 9 au droit de Montpellier avoisine 50 000 véh/j. Des études sur la séparation des trafics de contournement local et de transit ont été décidées, ainsi que sur un doublement de l'A. 9 entre Nîmes et Narbonne (l'élargissement de cette section à 2 X 3 voies sera terminé en 1992).

Les municipalités de Montpellier et de Nîmes avaient demandé dernièrement que leur développement commun soit favorisé par la gratuité entre ces deux villes.

A. 29 Le Havre-Saint Quentin

Sur la section Le Havre-Saint Saens, l'enquête d'utilité publique, qui se termine, a fait ressortir plusieurs demandes de modifications, en particulier pour le passage de la zone industrielle du Havre et la desserte du pays de Caux au Nord d'Yvetot par un nouvel échangeur.

Pour la section Amiens-Saint Quentin, la décision officielle sur le tracé se fait attendre ; il est vrai que les oppositions locales n'ont pas contribué à la faciliter. L'échéancier initial - début de travaux en 1992 et ouverture en 1994 - paraît d'ores et déjà impossible ; le choix qui incombe au Ministre de l'Équipement devra tenir compte de la gare picarde du T.G.V., proche de l'autoroute Amiens-Saint Quentin, et du projet de doublement de l'A. 1 par une A. 1 bis Amiens-Béthune-Frontière belge.

Antenne de Balbigny

Les travaux ont commencé sur ce tronçon de 5 km qui relie au Nord de Saint Étienne l'A. 72 à la R.N. 82 et constituera l'amorce de l'A. 89 vers Anse (Nord de Lyon) à travers les monts du Lyonnais ; le concessionnaire prévu est la Société des Autoroutes du Sud de la France.

A. 7 bis

Le Schéma Directeur prévoit cette autoroute sur la rive gauche du Rhône parallèlement à l'A. 7 qu'elle doit doubler au Sud de Lyon. Les départements de la Drome, l'Isère et l'Ardèche ont proposé un contre projet suivant lequel l'A. 7 bis se raccorderait au Sud à l'A. 49 Grenoble-Valence et continuerait en traversant l'Ardèche vers Privas, Aubenas, Alès et Montpellier.

Stations-services sur autoroutes

- Shell France a signé avec la Société des Autoroutes de la France une charte par laquelle elle s'engage à maintenir, dans ses stations, une certaine qualité de service ; ce niveau de service devra s'améliorer d'année en année suivant un processus qui sera contrôlé par une société d'audit.
- Le 20 décembre aura lieu l'inauguration d'une aire de service des « Centres Leclerc » sur l'autoroute A. 31 au lieu-dit Dijon-Brognaat. Cette aire de service, la première d'un « non-pétrolier », est bien sûr soumise au même cahier des charges que toutes les autres existant sur le réseau concédé, en particulier à l'obligation d'ouverture 24 h/24.

Points noirs de sécurité routière

M. Georges Sarre, Secrétaire d'État aux Transports Routiers et Fluviaux, a annoncé que la totalité des points noirs recensés actuellement sur le réseau national sera éliminée à la fin de 1993 ; ces « points noirs » sont définis comme les sections de route ayant été le lieu en cinq ans d'au moins 10 accidents entraînant 10 victimes (tués ou blessés graves).

Pour éviter qu'un traitement trop ponctuel reporte la zone dangereuse en un autre endroit du réseau, ces travaux sont menés dans l'optique d'améliorations d'itinéraires.

Animation des autoroutes

L'animation continue à être réalisée au fur et à mesure des mises en service. Elle a été en effet largement plébiscitée par les usagers (93 % d'avis favorables exprimés). Elle va être réalisée sur la seule autoroute concédée car elle ne l'était pas encore (autoroute Blanche S.T.M.B.). En outre, les sociétés concessionnaires proposent régulièrement à la commission interministérielle des modifications après une large concertation avec les représentants du tourisme, de la culture, des collectivités régionales ou locales. ■

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 1990 DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES I.P.C.

L'Assemblée Générale de la Société Amicale s'est tenue le 7 juin 1990 à 13 h 45 sous la présidence de Jean PERRIN dans l'amphithéâtre CAQUOT de l'École Nationale des Ponts et Chaussées - 28 rue des Saints-Pères à Paris.

112 membres sont présents ou représentés, permettant à l'Assemblée de délibérer valablement.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le Président Jean PERRIN explicite et commente le rapport moral distribué aux membres présents.

Après débats, il apparaît que la Société d'entraide aux orphelins n'est pas déclarée d'utilité publique, mais a la possibilité de faire déduire fiscalement les apports de ses membres pour assurer l'éducation des orphelins conformément à ses statuts. Il n'y a donc pas de difficulté de principe à ce qu'elle fusionne avec la Société Amicale - à condition qu'elle le souhaite.

En fin de compte et sous le bénéfice de cette observation, le rapport moral présenté est approuvé, concernant notamment l'orientation prudente et progressive vers l'assistance aux Élèves et Ingénieurs Civils, avec une contribution adaptée de la Société des Anciens Élèves.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Le Trésorier Louis-Michel SANCHE explicite et commente le rapport financier, et propose la reconduction en 1990 du barème des cotisations appliqué en 1989.

Après débats, l'assemblée :

- approuve le rapport du trésorier concernant les comptes de l'exercice 1989
- lui donne quitus concernant sa gestion
- approuve le barème proposé des cotisations

ÉLECTIONS

Après dépouillement des votes, les candidats au Conseil d'Administration ont reçu les suffrages suivants :

Pierre CARON	147 voix
Georges DOBIAS	147 voix
Christian GERONDEAU	147 voix
Jacques GOUNON	147 voix
Pierre PERROD	1 voix



Rencontre au sommet

Alcatel CIT est la plus importante filiale d'Alcatel, n° 2 mondial des systèmes de télécommunications publiques. La Branche Commutation Publique représente 49 % du chiffre d'affaires total d'Alcatel CIT soit plus de 6,5 milliards en 1988, dont 24 % hors de France. L'activité de la Branche Commutation Publique est notamment centrée sur la commutation téléphonique numérique (système Alcatel E 10) et les réseaux de données (systèmes Alcatel 8300).

LA DIRECTION TECHNIQUE DE LA BRANCHE COMMUTATION PUBLIQUE (1 800 personnes dont 900 ingénieurs) développe des activités à la pointe de la technologie des télécommunications : réseaux intelligents, radiotéléphone, réseaux d'exploitation et de maintenance. Nous recherchons pour renforcer nos équipes de développement :

Ingénieurs logiciel

Diplômés de Grandes Ecoles (ENST, ESE, ENSI...) ou universitaires (DESS, DEA...), débutants ou ayant une première expérience, vous participerez à la conception, à la réalisation et à la mise au point des logiciels de base ou des logiciels d'application en collaboration avec les filiales d'Alcatel dans le monde.

Dans un environnement IBM (série 3090), vous utiliserez un atelier de génie logiciel moderne et performant.

Ces postes offrent l'opportunité d'acquérir une compétence en informatique temps réel dans le domaine des réseaux de télécommunications, et ouvrent de larges possibilités au sein du groupe pour des candidats de valeur.

La connaissance de l'anglais est fortement souhaitée.

Déplacements à l'étranger à envisager.

Postes basés à Vélizy (78 - réf. LM.IL/1), Nantes (44 - réf. LM.IL/2) et Lannion 22 - réf. LM.IL/3).

LE DEPARTEMENT TELEMATIQUE ET INTEGRATION DE RESEAUX (500 personnes dont 400 ingénieurs) conçoit et commercialise les réseaux de télécommunications du futur pour la France et l'Export. Réseaux de commutation de données X25, systèmes de messagerie X400, centres de gestion, vidéotex.

Ingénieurs système et logiciel

Diplômés de Grandes Ecoles (ENST, ESE, ENSI...) ou universitaires (DESS, DEA...), vous avez une première expérience dans la conception et/ou la réalisation de systèmes informatiques temps réel.

Dans le cadre de grands projets de systèmes télématiques et réseaux, vous élaborerez les spécifications générales et détaillées, vous développerez et mettez au point des logiciels d'application sur un système multiprocesseur conçu pour les télécommunications et pour le traitement de données temps réel.

Une formation à nos produits vous sera assurée. Postes basés à Vélizy (78 - réf. LM.ISL/1) et à Nantes (44 - réf. LM.ISL/2).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant la référence du poste choisi à : Christine CAPELLE-GRENIE - Alcatel CIT - Service du Recrutement, 10, rue Latécoère, 78140 Vélizy.



technique et méthodologique dans le domaine de la simulation et de l'optimisation. Adresser lettre et CV à Monsieur SAGUEZ, SIMULOG, Les Quadrants, 3, av. du Centre, 78182 ST QUENTIN-EN-YVELINES Cedex.

RÉF. 12 894 : INGÉNIEUR D'AFFAIRES BANLIEUE 78. Au sein du service commercial, chargé de participer à la démarche commerciale et au suivi auprès des clients, en France et à l'étranger : diffusion de progiels, proposition techniques et financières, négociation de contrats. Ingénieur ayant une exp. industrielle de 3 ou 4 ans, connaissant les méthodes scientifiques de simulation, dynamique, aimant le goût des contacts et le travail en équipe. Anglais indispensable. Société en forte croissance, spécialisée en informatique scientifique, intervenant au travers des techniques de simulation et d'optimisation dans les domaines du calcul scientifique, des systèmes informatiques et des systèmes de production. Adresser lettre et CV à Monsieur SAGUEZ, SIMULOG, Les Quadrants, 3, av. du Centre, 78182 ST QUENTIN-EN-YVELINES cedex.

RÉF. 12 955 : INGÉNIEUR DE PROJET PARIS 250-450 KF. Auprès de l'ingénieur très confirmé, prend en charge avec autonomie un chantier de maintenance en environnement quelque fois difficile. Ingénieur, de préférence avec une 1^{re} exp., en excellente santé, disponible pour des déplacements, connaissant le milieu pétrolier. Anglais courant impératif. LAFI, société intervenant en appui aux entreprises pétrolières, vient de développer une activité de réparation et d'entretien de pipelines sur sites, initialement onshore et ultérieurement off-shore. Elle exploite un brevet sur un plan mondial. Adresser lettre et CV à Monsieur LABICHE, LAFI, 112, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS.

RÉF. 12 977 : INGÉNIEUR LA PLAINE ST DENIS. Intègre le service « études et ingénierie » qui a en charge les problèmes théoriques et appliqués du comportement des stockages de gaz sous pression, en nappes aquifères et en gisements déplétés (études de faisabilité et élaboration d'avant-projets technico-économiques, études théoriques...). Ingénieur, de préférence débutant, possédant des

connaissances dans le domaine des sciences du sous-sol et apte au travail en équipe. Anglais impératif. Le département « réservoirs souterrains » du GAZ DE FRANCE recherche pour son service « études et ingénierie ». Adresser lettre et CV à Monsieur FASANINO, GAZ DE FRANCE. Dir. Etudes Techniques Nouvelles, Dpt. Réservoirs Souterrains, 361, av. du Président Wilson, BP 33, 93211 LA PLAINE ST DENIS cedex.

RÉF. 12 812 : INGÉNIEURS FRANCE. Futurs directeurs de chantier ou de centre de travaux, prennent en charge aussi bien les études de prix que le suivi des travaux. Ingénieurs débutants à fort potentiel, mobiles géographiquement. VALERIAN, filiale terrassement des Chantiers Modernes. Adresser lettre et CV à Monsieur DARBIN, VALERIAN, 41-51, rue Jacquard, 77400 LAGNY-SUR-MARNE.

RÉF. 12 919 : 5 INFORMATICIENS STRASBOURG. Après une formation aux produits et procédures de l'assurance, aux langages et applications, des responsabilités réelles vous seront confiées. Vous participerez à la conduite de projets de développement dans un environnement gros systèmes IBM s'appuyant sur des techniques avancées innovantes (générateur de programmes CSP, systèmes experts, bases données hiérarchiques et relationnelles). Ingénieur débutant ou expérimenté, motivé, à fort potentiel. Les Assurances du Crédit Mutuel. Adresser lettre et CV à M. SARTORY ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL, 34, rue du Wacken, BP 373, R 10, 67010 STRASBOURG cedex.

RÉF. 12 607 : INGÉNIEUR - CHATOU. Participe à un projet européen Esprit II sur le développement d'architectures de communication adaptées au contrôle-commande des procédés industriels. Chargé de l'étude parallèle des architectures de communication pour les systèmes de contrôle-commande des centrales nucléaires. Ingénieur généraliste débutant ou 1ère expérience, connaissant le domaine des télécoms (OSI, systèmes répartis) et/ou informatique industrielle, apte à la conduite de projet. Anglais impératif. EDF pour sa direction des études et recherches. Adresser lettre et

CV à Monsieur HAMELIN, EDF, Direction Etudes et Recherches, 6, quai Watier, BP 49, 78401 CHATOU cedex.

RÉF. 12 889 : JEUNE INGÉNIEUR PARIS. Après une période de formation sur le terrain, accès rapidement à des postes de responsabilités dans les domaines tels que : les travaux neufs, les études techniques ou technico-économiques, l'exploitation, l'informatique et les télécoms, la physique et la chimie du gaz naturel, etc... Ingénieur débutant, ayant de réelles aptitudes d'animation et de commandement, alliées à une aisance certaine dans les relations avec les tiers (mairies, administrations, entreprises...). dégage des O.M. GAZ DE FRANCE - direction de la production et du transport - région Ile-de-France. Adresser lettre et CV à Monsieur BLANCHARD, GAZ DE FRANCE, Direction Production et Transport, 26, rue de Calais, 75436 Paris cedex 09.

RÉF. 13 010 : CESSON D'ENTREPRISE AMIENS (80). Clientèle nombreuse et locale : architectes, entrepreneurs, industriels, collectivités. Succession à un ou deux ingénieurs sérieux. PICARDIE ETUDES, BET de béton armé (bâtiment, génie civil, bâtiment industriel), CA de 1,2 MF. Adresser lettre et CV à Monsieur PAUCHET, PICARDIE ETUDES 521, rue de Verdun, 80000 AMIENS.

RÉF. 12 851 : INGÉNIEURS D'ÉTUDES OU DE PROJETS - BANLIEUE OUEST - 200 KF/an. Suivant expérience intégrés à des équipes de projet ou responsables de projets d'équipements pluridisciplinaires (France ou internationale). Ingénieurs débutants ou expérimentés dans la fonction ingénierie ou en entreprise industrielle ou générale : infrastructure/bâtiment-génie civil/industrie-énergie. SGTE, société d'ingénierie (filiale du groupe Schneider). Adresser lettre et CV à Monsieur PRADON, SGTE, 10, avenue de l'Entreprise, 95865 CERGY-PONTOISE Cedex.

RÉF. 13 122 : INGÉNIEURS ANALYSTES - PARIS. Après une formation aux techniques informatiques, prennent la charge de projets, de la conception à la réalisation, dans les domaines de l'assurance tels que : iard, assurances vie, sinistres, etc. Ingénieurs dé-

butants ou 1re expérience, à fort potentiel. Rémunération 190 à 210 KF/an. Compagnie d'assurances. Adresser lettre et CV à Monsieur LANGER, QUEST INFORMATIQUE, 13, rue Fénelon, 75010 PARIS.

RÉF. 13 240 : SECRETAIRE GÉNÉRAL PROVINCE - 600 KF/an. Rattaché au Président Directeur Général, supervise le directeur administratif/financier et le directeur du personnel. Collabore activement à la stratégie de la société en ce qui concerne les aspects financiers et de développement. Ingénieur ayant une expérience importante dans le montage d'opérations sur les aspects financiers et juridiques, avec de bonnes capacités relationnelles. Anglais indispensable. Entreprise de travaux publics et de bâtiment, exploitation de carrière, travaux maritimes et fluviaux (effectif de 1 000 personnes, CA de 1 milliard de F), située dans une grande ville de la Côte Méditerranéenne. Adresser lettre et CV à Madame NAGGAR, ETAP, 71, rue d'Auteuil 75016 PARIS.

RÉF. 13 042 : INGÉNIEURS DÉVELOPPEMENT/APPLICATIONS BANLIEUE SUD. Chargés d'études dans un des domaines suivants : dynamique rapide (vibrations, choc), mécanique avancée (non linéaire, dynamique), mécanique des fluides (inerte, réactive). Ingénieurs à fort potentiel, ayant 1 à 3 ans d'expérience. Anglais indispensable. ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL (E.S.I.), société d'études et de conseil spécialisée dans la mécanique avancée et la situation numérique. E.S.I. est un leader international (Japon, USA...) pour les applications industrielles dans les secteurs de pointe tels que la défense, l'espace et l'automobile. Adresser lettre et CV à Monsieur BREHM, ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL (E.S.I.), Silic 27020, rue Saanen, 94578 RUNGIS.

RÉF. 13 044 : INGÉNIEURS SUPPORT AUX UTILISATEURS - BANLIEUE SUD. Assiste les clients dans la mise en œuvre des produits de l'entreprise (PAM-CRASH, PAM-FLUID, EFHYD). Ingénieur à fort potentiel, ayant une expérience de 2 à 3 ans minimum, mobile géographiquement (déplacements à l'étranger : Japon, USA), Anglais indispensable. ENGINEERING SYSTEMS IN-

TERNATIONAL (E.S.I.), société d'études et de conseil spécialisée dans la mécanique avancée et la situation numérique. E.S.I. est un leader international (Japon, USA...) pour les applications industrielles dans les secteurs de pointe tels que la défense, l'espace et l'automobile. Adresser lettre et CV à Monsieur BREHM, ENGINEERING SYSTEMS INTERNATIONAL (E.S.I.), Silic 270 20, rue Saanen, 94578 RUNGIS

RÉF. 13 104 : CHARGÉ D'OPÉRATIONS - MONT-BELIARD (25) 150 - 180 KF/AN. Assure la responsabilité globale des études et la réalisation d'opérations d'aménagement (lotissements et ZAC) d'habitat ou d'activités et d'opérations de superstructures. Gère les opérations sur les plans administratifs, financiers, juridiques et commerciaux, et coordonne les intervenants extérieurs. Formation supérieure ou niveau équivalent dans des domaines très variés (urbanisme, technique, gestion, économie). 1^{re} expérience dans la conduite d'études et d'opérations d'aménagement et/ou de construction. Société d'équipement du département du Doubs (SEDD), société d'économie mixte d'aménagement (effectif de 25 personnes), spécialisée dans les domaines d'intervention suivants : habitat, équipements, activités économiques, tourisme et loisirs, énergie, gestion. Adresser lettre et CV à Monsieur DEPERROIS, SEDD, 1 rue d'Artois-Planoise, 25043 BESANÇON Cedex.

RÉF. 13 123 : INGÉNIEURS PUTEAUX (92). Intègrent une équipe dynamique et performante forte d'environ dix ingénieurs dans le domaine de la géotechnique. Ingénieurs débutants, souhaitant se spécialiser dans le domaine de la géotechnique. TERRASOL, bureau d'ingénieurs-conseils en géotechnique de haut niveau, créé et dirigé par F. SCHLOSSER, Professeur à l'ENPC. Adresser lettre et CV à Monsieur SCHLOSSER, TERRASOL, Tour Horizon, 52, quai de Dion Bouton, 92806 PUTEAUX Cedex.

LU POUR VOUS



LE FONCTIONNAIRE DU FUTUR

Méthodes et mobilisation

par Jean-Louis DELIGNY,

*Ingénieur en chef
des Ponts-et-Chaussées,
Directeur départemental
de l'Équipement de la
Haute-Garonne.*

Éditions EYROLLES

Dans son précédent ouvrage, Jean-Louis Deligny nous a montré que les méthodes de gestion des entreprises privées peuvent parfaitement s'adapter aux administrations publiques. A condition, bien sûr, d'y intégrer leurs spécificités : obligations de service public, contraintes budgétaires, rigidités des statuts du personnel, lourdeur des procédures. Il nous a fait découvrir une administration du futur à la fois stratégique et participative.

Il lui restait à nous présenter un fonctionnaire du futur méthodique et « hypermotivé ». Ce nouvel ouvrage achève ainsi le manuel pratique de management à l'intention des cadres et dirigeants des administrations qu'il avait entrepris en 1989.

L'auteur insiste sur la mobilisation du personnel, condition essentielle du succès de tout processus de changement managérial. La France a la chance de posséder une fonction publique de qualité, par son recrutement, sa neutralité et son dévouement à l'intérêt général.

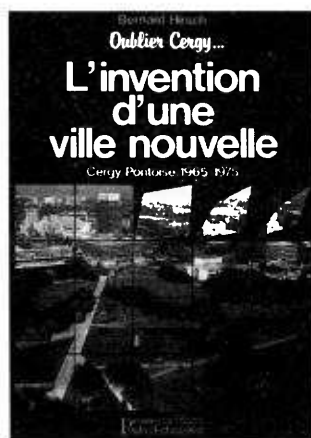
Une telle richesse ne se dilapide pas : il faut la faire fructifier en donnant aux

fonctionnaires de réelles marges d'autonomie qui leur permettront de relever les passionnants défis de l'an 2000. Par la délégation et le travail en équipe, par l'intéressement aux résultats, par le dialogue social et la formation, ils deviendront des professionnels encore plus efficaces au service du développement économique et social.

L'auteur décrit la pano-

plie des méthodes utilisables pour moderniser les services : plan informatique et bureautique, techniques de résolution de problèmes, maîtrise de la qualité, plan objectifs moyens, etc. Il explique que l'amélioration de la productivité des administrations passe par un véritable contrôle de gestion et par la clarification de leurs comptes.

Cet ouvrage s'achève



Cet ouvrage raconte l'invention d'une ville, Cergy-Pontoise, l'une des cinq villes nouvelles de la région parisienne. L'histoire de cette naissance est relatée par Bernard Hirsch qui fut, de 1965 à 1975, le premier responsable du projet et de sa réalisation.

L'INVENTION D'UNE VILLE NOUVELLE

par B. HIRSCH

Presses
de l'École nationale
des Ponts et Chaussées

Créer une ville, c'est bien plus que planifier, bétonner, planter. C'est d'abord susciter la confiance des élus, convaincre les agriculteurs sur les terres desquels s'établira la cité nouvelle. C'est ensuite veiller à l'accueil des premiers habitants, favoriser

par l'annonce de quarante-neuf mesures pour mobiliser les fonctionnaires, simples et faciles à mettre en œuvre sans attendre la réforme des statuts ou de la comptabilité publique. La conjonction de toutes ces « petites » mesures serait à coup sûr un grand pas vers un réel et durable renouveau du service public.

Jean-Louis Deligny, 50 ans, polytechnicien, a débuté dans l'informatique technique. Successivement maître d'œuvre d'importants chantiers autoroutiers, et créateur du Centre d'Études des Transports Urbains, il est directeur départemental de l'Équipement depuis douze ans. Dans ses différents postes, il a impulsé la modernisation des administrations locales dans le contexte fortement évolutif de la décentralisation. ■

la naissance d'une identité collective...

Journal de bord au style personnel et direct, cette chronique est celle des projets et des hommes, des combats et des enthousiasmes, de l'imagination et des doutes, des réalisations enfin.

Journal intime, parfois abrupt, nostalgique aussi, car il sera difficile à l'auteur d'oublier Cergy.

Il s'agit d'un témoignage précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'urbanisme et qui auront pour ambition de contribuer à donner une âme aux villes. Au-delà, cet ouvrage fournit un éclairage original sur les mécanismes de décisions, politiques et administratifs, qui préludent à la réalisation d'un grand projet. ■

L'ENERGIE DE L'INNOVATION

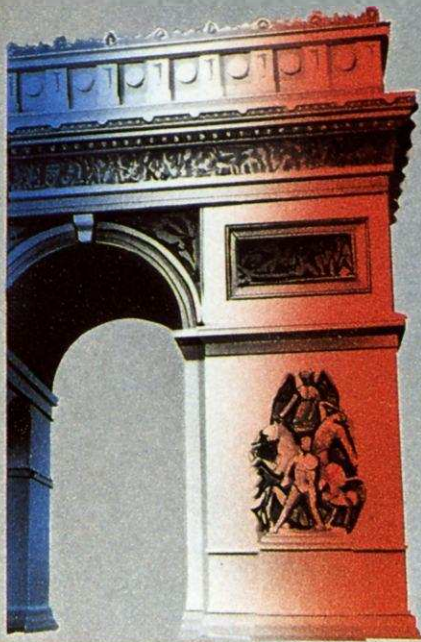


Les entreprises compétitives
misent sur l'électricité.

Energie souple et facile à
utiliser, elle se prête à une grande
variété d'applications performantes.

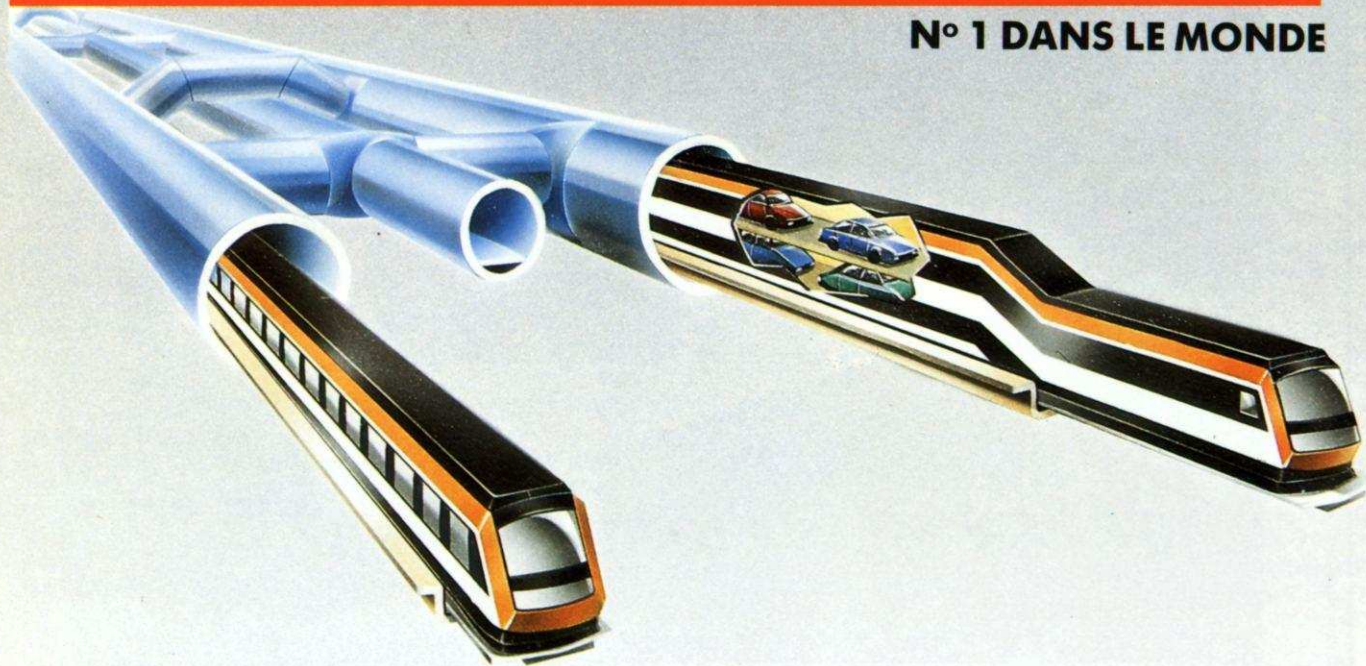
Electricité de
France contri-
bue à l'effort
d'innovation et
de modernisation
des industries.

EDF
Electricité
de France



SOLETANCHE

N° 1 DANS LE MONDE



PCCM LE PONT



1990 - 88* ANNEE N° 8,9 ISSN 8907 4634

**INDUSTRIE
ET COMMERCE**

A l'occasion de la sortie d'un nouveau slogan (JEUNES DIPLOMÉS, VOS IDÉES VONT VITE, NOS PROJETS VONT LOIN). La SNCF nous dévoile l'un des volets de sa politique de recrutement d'ingénieurs...

LES TROIS CLES DE LA SNCF

La SNCF sait plaire à ses cadres. Quand l'un d'entre eux se voit proposer un pont d'or par un cabinet de recrutement pour changer de travail : sa réponse est généralement négative, il préfère développer sa carrière dans l'entreprise qui a conquis le monde entier avec le TGV. Pourquoi ? Marc Falchi, responsable du recrutement cadres à la SNCF, nous présente ses "trois clés" pour garder un ingénieur.

Avez-vous une recette pour fidéliser vos ingénieurs ?

Rien de bien mystérieux. Trois clés permettent de comprendre pourquoi ils se sentent bien ici : l'ampleur des responsabilités qui leur sont confiées, la qualité de l'ambiance de travail, des rémunérations satisfaisantes.

Les responsabilités de grande envergure, c'est votre force ?

Absolument. Chacun connaît les TGV. Nous travaillons en ce moment sur un nouveau système de réservations électroniques pour les voyageurs. Son coût : 1 milliard de francs. Quelle entreprise peut aujourd'hui offrir à ses jeunes ingénieurs, avec un temps de formation très court, de participer à de pareils investissements. Très peu. De même, nous proposons à nos ingénieurs des postes de responsabilités dans l'exploitation, la gestion des infrastructures et la maintenance des

matériels roulants. Après une formation de 9 mois, ils pourront gérer plusieurs équipes jusqu'à une centaine de personnes, avec un budget parfois de plusieurs millions. Cette échelle, cette diversité de responsabilités, ce sont nos premières forces.

Les ingénieurs sont-ils pleinement maîtres de leurs projets ?

Oui, et nous y tenons. Cette délégation débouche sur une atmosphère de travail très positive. C'est notre second atout. Ici, la confiance règne. Pas question de mettre en compétition des équipes sur un même projet, comme dans d'autres sociétés. Nous préférons juger en fonction des objectifs et des résultats initiaux. C'est plus sain.

Si les résultats sont bons, ça peut être intéressant pour l'ingénieur ?

Oui. Ne nous voilons pas la face : nos ingénieurs restent aussi pour des ques-

Plus de 15 milliards d'investissement par an...

La SNCF, entreprise industrielle et commerciale appartient aux premières entreprises françaises. Et elle exporte son savoir faire dans de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et aux Etats-Unis.

**Chiffre d'affaires : 51,7 milliards en 1989
Bénéfices : 200 millions
Nombre de cadres : 14 000
Nombre de salariés : 205 000
Recrutements : 3 000 par an
Investissement : 15 milliards par an.**

tions de salaires. A leur embauche, ils gagnent entre 150 et 190 000 francs bruts par an. Et quatre ans plus tard, ils ont progressé de 15 à 40 % en francs constants... Cela dépend justement de leurs résultats. Tout est donc possible, ça peut aller très vite. Une chose est sûre : l'avancement ici ne se fait pas à l'ancienneté. Nous ne sommes pas des fonctionnaires.

Le bilan de tout cela ?

Simple : pourquoi préférer la mobilité d'une entreprise à l'autre quand dans une seule, la SNCF par exemple, un ingénieur peut trouver toutes les responsabilités qu'il désire et ... à vitesse TGV ! D'où notre nouveau slogan...

Entretien : Bernard MORIN

**SNCF
Direction du Personnel
Recrutement des Cadres
88 rue Saint Lazare
75436 PARIS Cedex 09**

- 11 **LES EXCÈS DE L'ÉCOLO-MARKETING**
Jean-Marc Bruel
- 14 **QUESTIONS A PIERRE DAURES**
- 18 **PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Jean-François Janin
- 21 **LA SOGEDAC : ACHETER POUR LE GROUPE PSA**
Laurent Remond et Sylvie Seeleman
- 27 **LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Jean-Gérard Claudon
- 31 **LE ROLE DU NÉGOCE INDUSTRIEL**
Jean-Pierre Trautmann
- 34 **LE MARKETING ET LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS LOURDS**
Georges Debane
- 38 **UNE MISSION D'ÉTUDE EN TCHÉCOSLOVAQUIE**
Catherine Bernier
- 41 **LE VENDEUR, L'INGÉNIEUR ET LE MANAGER**
Philippe Comoy
- 44 **L'INFLUENCE DE L'URBANISME SUR LA DISTRIBUTION**
Frédéric Marquette
- 48 **QUESTIONS A THIERRY POTOK**
- 52 **CRÉATION D'UN GROUPE INDUSTRIE**
- 55 **PONTS EMPLOI**
- 60 **LES PONTS EN MARCHÉ**

Ils ont réalisé
ce numéro :



Jacques
Bonneric.



Brigitte
Lefebvre du Prey.

Mensuel, 28, rue des Saints-Pères
75007 PARIS. Tél. : 42.60.25.33
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Pierre DESCOUTURES
DIRECTEUR ADJOINT DE LA PUBLICATION : Jean POULIT
ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS : Marie-Antoinette DEKKERS, Olivier HALPERN
RÉDACTEURS EN CHEF : Serge ARNAUD, Jacques BONNERIC, Jacques GOUNON, Jean-Pierre GREZAUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE RÉDACTION : Brigitte LEFEBVRE DU PREY
ASSISTANTE DE RÉDACTION : Adeline PRÉVOST
RÉDACTION-PROMOTION
ADMINISTRATION :
28, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS
Revue de l'association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et de l'association des anciens élèves de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.
MAQUETTE : Monique CARALLI
DÉLÉGUÉS ARTISTIQUES : Gérard AURIOL, Marine MOUSSA
RESPONSABLES EMPLOI : Jacques BAULES, François BOSQUI
ABONNEMENTS : France : 480 F, étranger : 530 F, prix du numéro : 53 F dont TVA 2.10 %
PUBLICITÉ : Responsable de la publicité : H. BRAMI, société OFERSOP, 8, bd Montmartre, 75009 Paris. Tél. : 48.24.93.39
Dépôt légal 3^e trimestre 1990 N° 900591
Commission paritaire n° 55.306.
Les associations ne sont pas responsables des opinions émises dans les articles qu'elles publient.
COMPOSITION PAO : COMPUTERLAND ÉTOILE.
IMPRIMERIE MODERNE U.S.H.A. Aurillac.
Couverture :
Usine de Pont-à-Mousson.



**UNE EQUIPE SOUDEE
AUTOUR D'UN PROJET COMMUN
A FAIT DE LA**

**DIVISION OPTIONS
DE LA SOCIETE GENERALE**

**LE NUMERO 1
EN EUROPE DANS SON DOMAINE
ET L'A PLACEE PARMIS
LES LEADERS MONDIAUX**

Lars HAKANSON (87)
Philippe RENARD (87)
Mourad BANALI (88)
Stéphane LANDON (88)
Christine SEIDENBINDER (89)

Implantée à PARIS, NEW YORK, CHICAGO, PHILADELPHIE, ZURICH, SYDNEY, notre Division traite les options de change, de taux d'intérêt (caps et floors, options sur MATIF et sur PIBOR, sur swaps et sur obligations), sur actions, sur indices et sur matières premières.

Venez-nous voir ! 3. rue La Fayette - 75009 PARIS - **44.63.66.84**



Leader en EUROPE et parmi les tout premiers sur le plan mondial, la *Division Options de la Société Générale* poursuit activement son développement en diversifiant ses interventions :

- recherches de nouveaux produits d'options ;
- création de nouvelles tables de trading ;
- extension de son réseau international.

Un peu d'histoire...

En 1984, une équipe constituée d'Antoine PAILLE (ENSAE), de Pierre MINA, Alain DUTRONC (Centraliens) fonde le Département Options. Ils créent tous leurs instruments de travail :

- logiciels de gestion, de cotation, d'analyses de risques, d'analyses chartistes ;
- et se lancent sur les options de change, commercialisant un produit nouveau, faisant naître ce besoin dans les entreprises, élargissant leur activité au Market Making.

Leur ambition : être LES PREMIERS sur le MARCHE

Six ans plus tard...

L'objectif est atteint en France. La *Division Options de la Société Générale* joue un rôle de premier ordre dans la PROMOTION, la COMMERCIALISATION de produits OPTIONNELS destinés à couvrir les entreprises et investisseurs institutionnels contre le risque de voir leur gestion fragilisée par la VOLATILITE d'un certain nombre de variables économiques (CHANGE, TAUX D'INTERET, INDICES BOURSIERS, COURS DES MATIERES PREMIERES...).

La position privilégiée de la *Société Générale* sur le marché des options, a été consacrée en 1989 par l'INTERNATIONAL FINANCING REVIEW qui lui a décerné le titre de "OPTIONS HOUSE OF THE YEAR".

LEADER EUROPEEN et QUATRIEME BANQUE MONDIALE pour les Options de Change, elle a été notamment la première banque non américaine à accéder au statut de spécialiste des options DM/USD à la Bourse de PHILADELPHIE.



Le système original dit du "LIVRE TOURNANT" lui permet d'intervenir 24 HEURES SUR 24 sur le réseau des grandes places financières internationales.

La position privilégiée de la *Société Générale* sur le marché des options, a été consacrée en 1989 par l'INTERNATIONAL FINANCING REVIEW qui lui a décerné le titre de "OPTIONS HOUSE OF THE YEAR".

— Nos équipes qui regroupent plus de deux cents personnes réparties à Paris, Londres, Tokyo, Sydney, New York, Philadelphie, Chicago, Francfort, Zurich..., ont permis, grâce à leur créativité et leur dynamisme, d'atteindre ce résultat.

Notre domaine d'activité ne cesse de s'étendre. Précurseur des Warrants en France, nous avons lancé le premier warrant sur OAT de marché français, mais aussi sur indice CAC 40, et sur paniers de Sociétés. Panier agro-alimentaire, panier informatique, panier BTP, panier communication, ce qui nous permet de nous positionner parmi les 3 grands émetteurs de Warrants dans le monde, à égalité avec Bankers Trust et Salomon Brothers.

Pour parvenir à un tel résultat, nous avons constitué des équipes créatives et dynamiques composées de jeunes diplômés des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce. Ces équipes travaillent avec une grande autonomie sur des produits sophistiqués, dans un contexte qui nécessite d'allier une grande rigueur scientifique à un tempérament audacieux.

Mais les années à venir restent autant de défis à relever :

- objectifs de résultats ;
- objectifs de pénétration commerciale ;
- poursuite du développement des implantations sur les places financières internationales ;
- extension du système du Livre Tournant déjà appliqué aux options de change, caps et floors, matières premières, aux autres produits d'options ;
- élaboration de nouveaux produits : émissions Warrants, arbitrage sur les Junk-bonds, intervention sur les obligations.

REJOIGNEZ-NOUS...

**...A BIENTOT DANS NOTRE
EQUIPE...**

OPTIONS HOUSE OF THE YEAR

The lion-tamer cracks the whip

The over-the-counter options market was once a fearsome beast, but the lion-tamers at Societe Generale have since taught it some tricks. As a result of Soc Gen's success, it is named IFR's Options House of the Year for 1989.

The successful strategy has three main elements : centralised control in Paris ; a 24-hour trading book, under the responsibility of each domestic market-making team ; and the ability to make a price and take risk in any option, no matter what the underlying cash instrument.

Supervision from Paris allows Soc Gen to assess the risks of its global options exposure and initiate arbitrage between the three domestic books. Vesting overall control in one unit recognises that options are very different, in terms of possible permutations and the number of factors affecting prices, from any other contract. Central control also means that when a client takes out an option in one part of the world, Soc Gen can use that trade in another.

Soc Gen offers a 24-hour pricing and settlement capability that is unique in options. It stems from the recognition that each domestic centre is better equipped to interpret local economic news and factor it into prices. The Japanese view on the dollar, for example, may differ from that held by European customers, allowing Soc Gen to arbitrage the US dollar options book against the European.

In 1989 Soc Gen was the first firm to issue warrants on gold. A total of 250 000 gold warrants were issued, each exercisable into one ounce of gold, just as the bull run on the metal began, with calls issued when the spot price was US\$360 an ounce. In the same year, Soc Gen was also the first firm to issue warrants on the French CAC 40 Index. These were among a total of 15 warrants issued, including : six warrants on the CAC 40, equivalent to FF2.8bn ; three covered warrants on French companies (FF450m) ; and one warrant on the UK's FTSE 100 (FF1bn). This compares with a total of three issues in 1987-88. Three two-year currency options were also issued in 1989 : one sterling put and DM call, and two US\$ DM warrants.

Soc Gen also dominates the OTC market in French franc caps and floors. The vast majority of the house's turnover in these instruments generally derives from French firms. A daily average of US\$100 m was traded in caps and floors on the US dollar during 1989.

Soc Gen has a firm belief in the growth potential of the options market. "Options are the major key to many financial problems. More than that, they reflect a special way of thinking which always generates interesting solutions for customers", said Antoine Paille, head of options. "Each time we advance, it seems we find new areas. It looks like the potential for the product is huge. All applications on the different underlying markets have not yet been explored".

Soc Gen has more than doubled the volume of currency options traded during 1989, to an average daily turnover of US\$1.5bn. Traded options are used partly as a means of hedging Soc Gen's exposure in the OTC options market, but

also as a separate broking function through Fimat, a subsidiary specialising in traded options and futures.

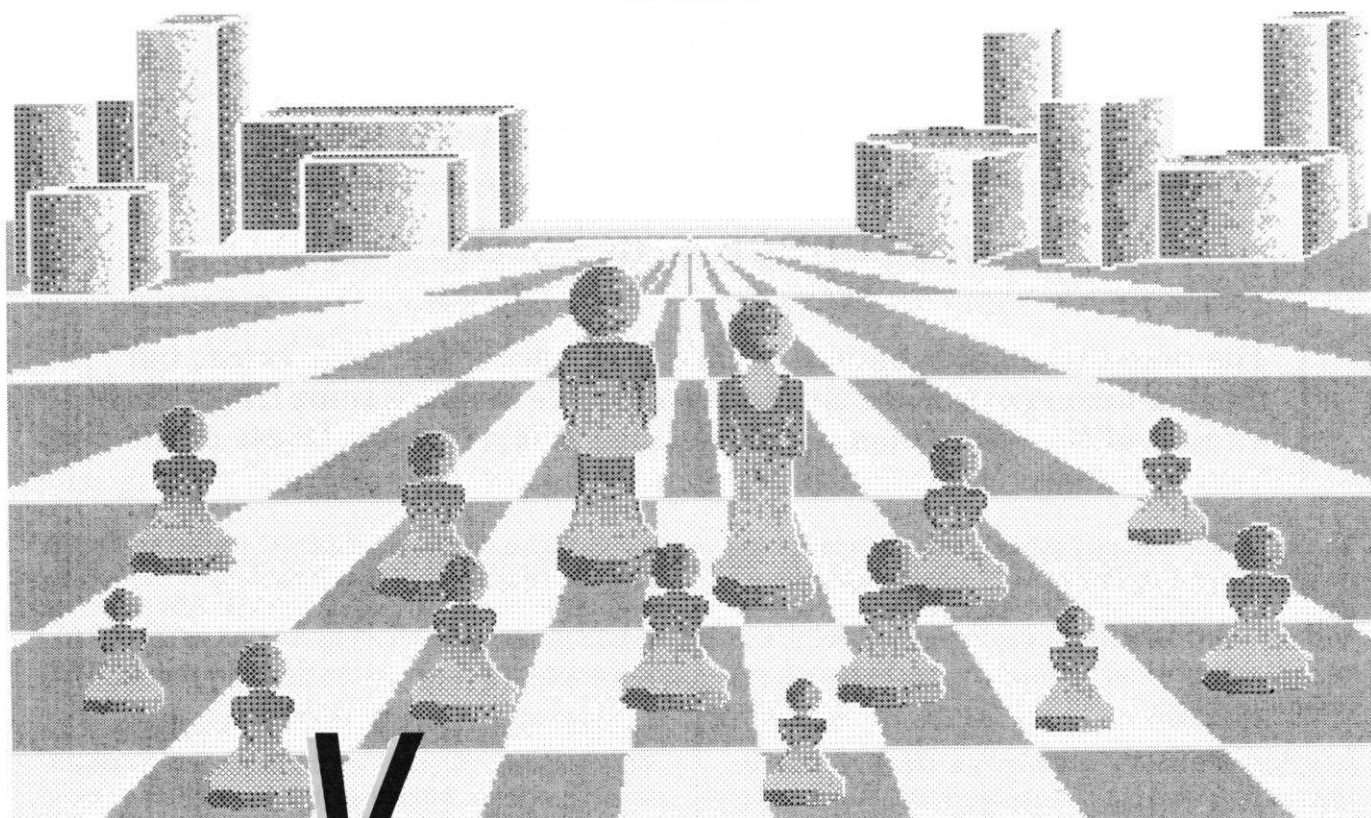
In July 1989, Soc Gen became the first foreign options specialist on the Philadelphia Stock Exchange in the US dollar/Deutsche mark contract. The bank opened options trading in Sydney in February 1989, and now boasts 30 % of total volume in Australian dollar currency options. It is also one of five market-makers on options on the Matif notional, where it has a market share of about 25 %. Soc Gen trades an average 15 000 lots daily on Matif, or about 3.6 m lots every year. It also claims a 15 % market share of the CAC 40 Index options, and accounts for about 15 % of open interest in Tokyo's Nikkei and Topix options.

Soc Gen has shown that treating options as separate instruments in a close-knit unit can prove to be a very profitable tactic.

Tim Farrand



SOPRAVENIR



Votre avenir, c'est capital

Qu'est ce que SOPRAVENIR ? Un placement, une sécurité, des avantages fiscaux, pour construire son avenir

Avec SOPRAVENIR contrat d'assurance-vie investi en parts de la SCPI SOPRORENTE 2, VOUS AVEZ :

■ **LA SOLIDITE D'UN PLACEMENT PIERRE** reposant sur un patrimoine de bureaux, locaux d'activité, boutiques en région parisienne, en province, et à terme en Europe.

■ **LES AVANTAGES FISCAUX** du contrat d'assurance-vie :

- dividendes réinvestis et défiscalisés ; les dividendes de SOPRORENTE 2 sont transformés en parts supplémentaires,
- plus-values exonérées ; vous bénéficiez de 100% de la revalorisation de la part SOPRORENTE 2,

- capital transmis librement hors droits de mutation et de succession.

■ **LA LIBERTE** d'un placement modulable :

- désignation du ou des bénéficiaires,
- choix des règlements,
- multiples options de sortie.

■ **LE SAVOIR-FAIRE DE SOPROFINANCE** créé par des ingénieurs anciens élèves de grandes écoles.

UN CONTRAT TRANSPARENT, UN CLIMAT DE CONFIANCE, UN SERVICE EFFICACE.

NOUS GAGNONS PLUS A ETRE ENSEMBLE

Pour en savoir plus, envoyez ce bon à
SOPROFINANCE 50, rue Castagnary 75015 PARIS
ou téléphonez au 45 32 47 10

MINITEL CODE D'ACCES :
36.15 SOPROFINANCE



Nom _____ Prénom _____
Ecole _____ Promo _____
Adresse _____
Tél. bureau _____ Tél. dom. _____

Souhaite, sans engagement, recevoir une documentation sur SOPRAVENIR

A L'ECOUTE DE SES CLIENTS



NOBEL/BDPP

EDF GDF SERVICES

Cedex 08 - 92080 Paris-La Défense - Tél. : (1) 49028080